

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 14 JUIN 2021 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 juin 2021
 - 2.2.1. Orientations du conseil
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 3.2. Adoption - Règlement 2021-73-6 modifiant le règlement sur les chiens, les chats et autres animaux - abeilles
- 3.3. Adoption - Règlement 2021-188 visant l'augmentation du fonds de roulement
- 3.4. Adoption - Règlement modifiant le Règlement de tarification 2020-185 - Location à l'aréna
- 3.5. Dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 2021-187

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Établissement de la rémunération du personnel électoral 2021
- 4.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020
- 4.4. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée - conseiller L. Blancquaert

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Nomination de la Présidente d'élection
- 5.3. Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation de l'environnement
- 5.4. Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation de l'urbanisme
- 5.5. Suspension d'un employé
- 5.6. Embauche temporaire – agente en ressources humaines junior
- 5.7. Embauche - Directeur général par intérim

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Appel d'offres no 21ÉQUI06 - acquisition d'une camionnette 4 roues motrices
- 6.2. Contrat de construction no 21GN16 - Espaces de travail temporaires - Ateliers municipaux
- 6.3. Appel d'offres no 21GN01 - Reconstruction d'une partie des rues Dulwich et Crescent
- 6.4. Contrat no 19ENV01 - Ajout à la collecte et transport des matières résiduelles 2021
- 6.5. Entente intermunicipale - équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées

7. ADMINISTRATION

- 7.1. Vote par correspondance – Élections municipales 2021
- 7.2. Adoption du bilan 2020 et du plan d'action 2020-2022 en accessibilité universelle

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demande de dérogation mineure (N/A)
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7)
 - 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, avenue de Putney (district 7)
 - 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 103, rue du Pas-de-Calais (district 2)
 - 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, avenue de Brixton (district 7)
 - 8.3.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2035, avenue Victoria (district 1)
 - 8.3.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 595, avenue Curzon (district 7)

- 8.3.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 103, rue de la Loire (district 2)
- 8.3.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 209, avenue Alexandra (district 3)
- 8.3.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 61, rue d'Auvergne (district 3)
- 8.3.10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 474, avenue de Merton (district 7)
- 8.3.11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 175, autoroute René-Lévesque (district 4)
- 8.3.12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 489, boulevard Desaulniers (district 7)
- 8.3.13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 197, rue Riverside (district 5)
- 8.3.14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 912, avenue Victoria (district 8)
- 8.3.15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 915, avenue Oak (district 8)
- 8.3.16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 38, rue du Prince-Arthur (district 5)
- 8.3.17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 419, avenue Berkley (district 7)
- 8.3.18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 101, avenue Hickson (district 4)
- 8.3.19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 170, avenue de Mortlake (district 7)
- 8.3.20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 577, rue Osborne (district 3)
- 8.3.21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 101, rue de Picardie (district 3)
- 8.3.22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 745, boulevard Houde (district 3)
- 8.3.23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 577, avenue Pine (district 6)
- 8.4. Demande d'un délai supplémentaire - révision des outils d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (90 minutes)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 11 juin 2021

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021.



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 17 mai 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-05-135)

1.2.1 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021, sous réserve du retrait des points suivants:

8.3.6 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 202, avenue des Pyrénées.

8.3.14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 1

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AJOUTER au point 2.6 la résolution suivante:

Résolution pour solliciter l'intervention de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de résoudre la crise du logement.

Votent pour: les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre: les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-136)

1.2.2 - Adoption de l'ordre du jour - Proposition technique

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 2

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait des points suivants:

- 3.4 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161);
- 7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction;
- 7.4 - Projet Mascotte de la Ville; et
- 7.9 - Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

PROPOSITION TECHNIQUE

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE SCINDER le retrait des points selon la proposition d'amendement précédente:

- 3.4 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161);
- 7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction;
- 7.4 - Projet Mascotte de la Ville; et
- 7.9 - Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 2

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 3.4 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-137)

1.2.3 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 3

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-138)

1.2.4 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 4

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 7.9 - Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-139)

1.2.5 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 5

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve du retrait du point 7.4 - Projet Mascotte de la Ville.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-140) 1.2.6 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 6

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021 sous réserve de conserver le point 8.3.14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6).

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-141) 1.2.7 - Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 7

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021, sous réserve du retrait du point 8.3.10 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7) afin de le retourner à l'étude.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: La conseillère J. Bourgoïn.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-142) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

RETOUR DE PLUSIEURS ACTIVITÉS

- Signe que le beau temps est à nos portes, j'ai le plaisir de vous annoncer le retour de nombreuses activités que vous appréciez.
- D'abord, le marché fermier du vieux Saint-Lambert a lieu tous les jeudis après-midi de 15 h à 19 h, depuis la semaine dernière, et ce, jusqu'au 28 octobre.
- Rendez-vous sur la rue Hooper, face au centre multifonctionnel, pour profiter d'une variété de produits savoureux offerts par des producteurs de la région.
- Dès le 27 mai, le piano public sera de retour au parc Gordon.
- Vous remarquerez qu'il sera maintenant protégé des intempéries grâce à un caisson construit par notre équipe des travaux publics.
- Ainsi, cette année encore, les passants pourront animer le centre-ville de musique en prenant quelques instants pour s'arrêter et jouer leur air favori sur le piano mis à leur disposition.
- Le Festival Classica fêtera déjà sa 10e édition!
- Du 29 mai au 22 juin 2021, sous le thème De Wolfgang à Amadeus, plus de 20 concerts seront présentés en salle et feront l'objet d'une webdiffusion.
- Félicitations aux organisateurs pour ce succès, qui est devenu un incontournable pour les Lambertois.
- Nous vous proposerons également une session de loisirs pour la saison estivale, quelque peu différente pour respecter les consignes sanitaires, mais tout aussi amusante!
- Notre équipe s'affaire également à vous préparer une programmation diversifiée pour le retour des Mardis en famille et les Jeudis de la place.
- Vous avez été nombreux à me témoigner que ces rendez-vous vous ont manqué l'an passé!

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

- À la dernière séance, nous avons adopté un nouveau plan stratégique pour les cinq prochaines années.
- Ce document, qui s'inscrit en continuité avec le précédent plan stratégique, constitue un cadre de gestion assurant une cohérence dans la prise de décision quotidienne.

- Il permet, par le fait même, de garder le cap sur les objectifs qui ont été fixés.
- Son but est de répondre le plus adéquatement possible aux aspirations de la population lambertoise, et ce, tout en permettant de positionner la Ville de Saint-Lambert comme un acteur d'influence au sein de l'Agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- En ces années charnières où des choix difficiles devront parfois être faits, il importera plus que jamais d'œuvrer avec efficacité et synergie afin d'assurer la vitalité et la pérennité de notre belle ville.
- Avec sa vision innovante, ambitieuse et mobilisatrice, cette planification stratégique servira d'ancrage pour y parvenir, ce qui nous permettra de maintenir la qualité de vie qui nous est si chère et de veiller à l'épanouissement de notre communauté.
- Je vous invite à la découvrir dès maintenant sur le site Internet de la ville.
- Grâce au dévouement et aux grandes qualités de l'équipe en place, ainsi qu'en considérant votre haut niveau d'engagement envers la vie municipale, je suis persuadé que nous serons en mesure de répondre avec brio aux défis qui se présenteront au cours des prochaines années.

NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA CDE

- J'aimerais souligner l'arrivée en poste de Franco Parreira à titre de président de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert.
- Citoyen de Saint-Lambert depuis 2009 et copropriétaire du Victoria BBQ, Franco Parreira a pris le temps de bien observer l'offre de la ville et son potentiel commercial avant d'ouvrir son restaurant l'année dernière.
- Tout comme son prédécesseur, Vincent Trudel, je sens en lui le désir de défendre les intérêts des commerçants et des gens d'affaires.
- Je suis certain qu'il saura faire rayonner nos attraits commerciaux et soutenir une croissance économique post-pandémie.
- Je lui souhaite un bon succès dans ces nouvelles fonctions et je le remercie de cette implication bénévole au sein de la communauté.

UN VENT DE CHANGEMENT DANS LE MONDE POLITIQUE

- C'est avec regret que j'ai appris que Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec, ne se représentera pas aux prochaines élections.
- En plus de représenter les intérêts des municipalités auprès des gouvernements depuis 15 ans, elle a eu un apport inestimable à la vie politique de la Rive-Sud, notamment avec ses 4 mandats à la mairie de Sainte-Julie.
- Le maire Régis Labeaume a lui aussi annoncé récemment son retrait de la vie politique après plus de 14 ans à la mairie de la ville de Québec.
- Ses concitoyens perdront un grand leader, car sa contribution au développement de la ville de Québec durant toutes ces années est inestimable.
- Je salue sa détermination ainsi que son ambition pour sa ville.
- Je félicite, Madame Roy et Monsieur Labeaume, pour leur belle carrière inspirante et leur contribution au rayonnement de leur municipalité.

APPUI AU CN

- La Ville de Saint-Lambert et le CN ont toujours travaillé ensemble en toute collaboration.
- Au fil des ans, il s'est montré un partenaire précieux et engagé dans le bien-être de notre communauté.
- C'est pour cette raison qu'à sa demande, j'ai signé au nom de notre municipalité une lettre d'appui destinée au Surface Transportation Board en faveur de son regroupement proposé avec le Kansas City Southern (KCS).
- Cette acquisition présente une occasion pour la poursuite de la croissance de l'entreprise et pour la création de prospérité au sein de l'économie nord-américaine.
- Dans un autre dossier important, le CN a officiellement déposé une mise en demeure aux Habitations Trigone pour la construction du mur de sécurité sur les terrains du Quartier Victoria.
- Rappelons que l'absence de cet aménagement de la part des Habitations Trigone constitue un manquement grave aux engagements clairs convenus dans le cadre de ce projet.
- Nous suivons de près la situation et grâce à cette nouvelle action, ce dossier franchit une nouvelle étape en vue d'un dénouement.

TRAVAUX ROUTIERS

- Comme vous avez pu le constater, les travaux ont repris leur cours depuis quelques jours sur la rue Riverside.
- De nombreux arbres ont été plantés en bordure de trottoir, les lampadaires ont été installés et la piste cyclable est pavée sur toute sa longueur.
- Les travaux seront ainsi finalisés cette année, ce qui mettra fin à la réfection complète de la plus longue artère de notre ville.
- Deux autres chantiers routiers verront le jour cette année.
- D'abord, des travaux ont commencé sur une portion des rues Bromley, Rivermere et Osborne afin de procéder au remplacement des conduites d'égouts et d'aqueduc.
- Les opérations n'impliqueront pas de la fermeture de la rue Riverside, ce qui facilitera la circulation.
- Puis, cet automne, une portion des rues Dulwich et Crescent sera elle aussi refaite.
- En tout temps, nous vous demandons de suivre la signalisation de détour en place et de faire preuve de prudence à proximité des travaux.
- Ces investissements sont essentiels afin mettre à niveau nos infrastructures et assurer la qualité des services.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h28. Au cours de cette période, une pétition pour la conservation de la fontaine du parc Gordon et de ses rosiers a été déposée.

Les conseillers David Bowles, Bernard Rodrigue et Loïc Blancquaert s'absentent de 20h08 et ils étaient respectivement de retour à l'écran à 20h18, 20h21 et 20h22.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 22 avril 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2021-05-143)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021, à 16 h;

2.2 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet déposé au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-1266);

2.3 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement des projets déposés au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-0482);

2.4 Approbation du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2020 (SD-2021-1263);

2.5 Approbation du plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis du milieu dans le cadre de la convention d'aide financière pour le réseau Accès entreprise Québec (SD-2021-1267);

4.3 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 visant ses compétences d'agglomération;

4.4 Octroi d'une aide financière à Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'entente de gestion d'une partie des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (SD-2021-1244);

6.1 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2021-0866);

6.2 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'ordinateurs pour les besoins du télétravail et le rehaussement du parc d'équipements informatiques (SD-2021-0692);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-019 pour la fourniture de service de téléphonie (SD-2021-0795);

6.4 Adjudication du contrat APP-21-015 pour l'aménagement de cinquante-huit véhicules de police (SD-2021-0888);

6.5 Adjudication du contrat APP-21-012 pour l'acquisition de huit camions pompe échelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2021-1069);

6.7 Adjudication du contrat cadre APP-21-020 pour la fourniture de services professionnels en technologies de l'information (SD-2021-0997);

6.8 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2021-0863);

8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de Naloxone par les policiers du Service de police (SD-2021-0405);

8.2 Affectation de l'excédent d'emprunt contracté en vertu de divers règlements d'emprunt de compétence d'agglomération (SD-2021-0836);

8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le Ministère de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville (SD-2021-0794);

8.6 Approbation de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-1245);

8.7 Approbation de l'addenda à l'entente d'aide financière intervenue avec le Centre de valorisation du bois urbain concernant le projet Mise en place des conditions favorables à la valorisation du bois privé (SD-2021-1262);

8.11 Projet de Règlement CA-2021-350 ordonnant des travaux de remplacement des dégrilleurs et équipements connexes au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1276).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Philippe Glorieux fait rapport au sujet de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil tenue le 7 mai 2021;
- Julie Bourgoïn fait rapport au sujet de la dernière assemblée du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2021.

(2021-05-144)

Suivi de la résolution - Votes lors de la séance d'agglomération - conseiller L. Blancquaert

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert****

Attendu que le maire Pierre Brodeur n'a pas respecté la résolution intitulé « votes lors des séances du conseil d'agglomération » adopté lors de la séance publique du mois d'avril 2021 stipulant qu'il devait lire ladite résolution lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération;

Attendu que ce comportement est inadéquat et ne respecte pas la volonté du conseil municipal de Saint-Lambert tel que formellement exprimé par une résolution votée démocratiquement;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

Il est révolu de publier ladite résolution sur le site web de la Ville de Saint-Lambert et que cette dernière diffuse un communiqué de presse afin que tous les citoyens en soient informés et rassurés quant aux intentions de leurs conseillers municipaux de respecter les principes fondamentaux de la démocratie municipale qu'assurent les articles 61 et 62 de la LECCMCA;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-145)

Crise du logement - Intervention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Conformément à l'article 11 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Philippe Glorieux séance tenante.

Le contexte de location des logements à loyers modiques est frappé par des taux d'inoccupation des logements locatifs privés qui se tiennent bien en-dessous de 3% dans la CMM, et a subi, entre l'automne 2019 et l'automne 2020, une variation estimative du loyer moyen à Longueuil se chiffrant à 3,9%, et que :

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1er juillet :
 - §Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
 - §Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
 - §Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.

2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :
 - §Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
 - §Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
 - §Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.

3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :
 - §Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
 - §Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
 - §Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
 - §Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

Cette résolution sera transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de tarification 2020-185 - Location à l'aréna

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise la réduction des frais de location de la patinoire intérieure au Club de patinage artistique de Saint-Lambert pour la session du printemps 2021 et l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glace).

Le projet de règlement 2021-185-2 est déposé.

Avis de motion - Règlement visant l'augmentation du fonds de roulement

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement visant l'augmentation du fonds de roulement sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement a pour objet de mettre à jour la bonification des affectations au fonds de roulement provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux

Le conseiller David Bowles donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à interdire les ruches dans les zones résidentielles.

Le projet de règlement 2021-73-6 est déposé.

Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)

Ce joint a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-146)

Adoption - Règlement modifiant le règlement de nuisances 2006-19 - arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement concernant les nuisances (2006-19)* afin:

- D'introduire des dispositions relatives à l'abattage des arbres sur le domaine public;
- D'ajouter des pénalités additionnelles suite à l'abattage d'un arbre sur le domaine public;
- D'apporter une spécification pour lutter contre l'herbe à poux; et
- De reporter jusqu'au 1^{er} mai 2022 la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le Règlement 2021-19-5 modifiant le Règlement concernant les nuisances - abattage des arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-147)

Adoption - Règlement d'emprunt 2021-187 - travaux de réfection au Parc Logan

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les travaux de réfection du parc Logan;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte

appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt 2021-187 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection du parc Logan.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2021, pour les sommes respectives de 1 351 608,04 \$ et 935 624,84 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert - Décision

Suivant la résolution 2021-03-65 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 22 mars 2021; visant à informer la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remettait à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance du Club de curling St-Lambert aux fins d'exemption des taxes foncières;

Suivant la réception le 3 mai 2021 de la décision de la Commission municipale du Québec dans le dossier du Club de curling de St-Lambert, à l'égard de l'immeuble situé au 660, avenue Oak.

La greffière procède au dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec dans ce dossier et informe le conseil que la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières a été accordée au Club de curling de Saint-Lambert et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

(2021-05-148)

Oeuvre d'art du carrefour giratoire - Modification du financement

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) à même le programme de paiement comptant progressif pour la réalisation complète du projet de l'œuvre d'art au carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside (résolution no 2020-10-191);

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 18 janvier 2021, le conseil a autorisé le paiement du montant total de 98 429,25 \$ pour la confection, le transport et l'implantation de l'œuvre d'art au carrefour giratoire, incluant les honoraires

payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette (résolution 2021-01-12);

CONSIDÉRANT la décision du Comité du 150^e anniversaire de la Ville de financer l'oeuvre d'art au carrefour giratoire à même les surplus affectés restants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité du 150^e anniversaire de Saint-Lambert a été formé par le conseil lors de la séance du 28 juin 2006 (résolution 2006-06-310).

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE MODIFIER la résolution 2021-01-12 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 aux fins:

D'IMPUTER la dépense de 95 429,25 \$ (toutes taxes comprises) à même le surplus affecté de la *Corporation des fêtes du 150e*, soit 80 675\$ (taxes nettes) et le résiduel de 6 465\$ (taxes nettes) à même le surplus affecté *Scène Parc du Village*;

D'AUTORISER le paiement de 3 000 \$ en guise d'honoraires payables aux artistes sélectionnés pour la présentation de leur maquette devant le comité de travail, à savoir monsieur André Dubois, madame Joelle Morosoli et madame Magali Thibault Gobeil; et

D'AUTORISER la dissolution du Comité du 150^e anniversaire de Saint-Lambert.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-149)

Dépenses en lien avec la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé une aide financière de 2 545 041 \$ en lien avec les enjeux financiers de la COVID-19 pour les exercices financiers 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE le surplus non affecté au 31 décembre 2020 a été bonifié à 2 500 000 \$ pour permettre de faire face aux imprévus.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le budget additionnel d'un montant total de 150 000 \$ dans le poste budgétaire 02-191-00-649 financé à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2021

PRÉSENTATION DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2021.

Il est procédé au dépôt du Rapport trimestriel au 31 mars 2021 dressé par le Trésorier.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 8 avril au 5 mai 2021.

(2021-05-150)

Embauche du contremaître - travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître aux travaux publics est devenu vacant depuis le 16 février 2021;

CONSIDÉRANT le processus rigoureux de dotation effectué et la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Fournier au poste de contremaître aux travaux publics, avec date d'entrée en fonction le ou vers le 18 mai 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-151)

Contrat de services professionnels 21GREF01 - Élections municipales 2021

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes sanitaires reliées à la COVID-19 imposent une augmentation des coûts des services;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pourraient être réajustés selon l'évolution des mesures de gestion et de prévention ainsi que les décisions concernant le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention n° 21GREF01 publié par la Ville sur le SEAO en date du 29 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune compagnie prestataire de services ne s'est manifestée à la suite dudit avis.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE CONCLURE l'entente n° 21GREF01 avec l'entreprise *Innovision + inc*;

D'IMPUTER la dépense d'un montant estimé de 42 685,31 \$, toutes taxes comprises, au Règlement 2010-74 *Réserve financière pour les élections* (poste budgétaire 02-142-00-419);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux, ou en son absence la Présidente d'élections, à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-152)

Contrat d'approvisionnement 21TP01 - Fourniture de pierre concassée

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 2021, la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 21TP01 - *Fourniture de pierre concassée*.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 21TP01 ayant pour objet la fourniture de pierre concassée à l'entreprise ayant fait la soumission conforme la plus basse, soit *Construction DJL inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur pour la durée initiale du contrat étant estimée à 228 400,38 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-331-00-626, 02-413-12-621 et 02-415-12-621;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-153)

Acquisition d'un logiciel cadenassage

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) concernant le contrôle à la source des énergies dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil a autorisé l'embauche d'un contractuel en cadencage pour une durée de deux ans (résolution n° 2020-09-257);

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics requiert un abonnement à un logiciel de cadencage pour que le consultant puisse créer les fiches de cadencage et ainsi utiliser ce logiciel dans les opérations afin d'éliminer les erreurs humaines et avoir accès en tout temps à l'information.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE CONCLURE l'entente avec l'entreprise *Conform it*;

D'AUTORISER la dépense estimée à 28 168,88 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense de 5 748,75 \$, toutes taxes comprises, pour l'implantation du logiciel au poste budgétaire 22-100-02-100;

D'IMPUTER la dépense de 22 420,13 \$, toutes taxes comprises, pour les abonnements annuels au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-154)

Annulation de l'appel d'offres n° 21ÉQUI05 - Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2021, la Ville procédait au lancement de l'appel d'offres public n° 21ÉQUI05 ayant pour objet l'acquisition d'une camionnette quatre roues motrices;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune soumission.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ANNULER l'appel d'offres n° 21ÉQUI05 – *Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices* ; et

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-155)

Appel d'offres no 21GN03 - Programme de réfection routière

CONSIDÉRANT QUE le 8 avril 2021, la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 21GN03 - *Programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans*.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN03 ayant pour objet le programme de réfection routière rue Webster, av. De Navarre et Place Du Mans au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Pavages Métropolitain inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 1 194 999,99 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 1 254 749,99 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 194 999,99 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (59 750,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 772 486,39 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la Ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177)*;

D'IMPUTER la somme de 482 263,60 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la Ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-156)

Désignation du maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE le mandat du conseiller Philippe Glorieux se termine le 31 mai 2021.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉSIGNER le conseiller Philippe Glorieux à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juin au 6 novembre 2021.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal de correction - séance du 19 avril 2021

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, concernant la résolution n° 2021-04-111 ayant pour objet l'embauche du chef de service du greffe et du contentieux. Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

(2021-05-157)

Mandat juridique - Homologation de transaction

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-080 visant à conclure, avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc., la transaction sur laquelle les parties se sont entendues afin de mettre un terme au litige intenté par le CN le 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé au cabinet Morency Avocats en septembre 2020 visant à instituer les procédures judiciaires nécessaires dans le dossier concernant le projet Quartier Victoria, et ce, afin d'assurer le respect de la réglementation municipale applicable (résolution 2020-09-262).

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE MANDATER M^e Martin Bouffard du cabinet Morency Avocats, afin de présenter, au nom de la Ville de Saint-Lambert, une demande d'homologation de la transaction intervenue en 2018 entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), l'entreprise Habitations Trigone inc. et la compagnie 9261-5319 Québec inc.;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-141-11-412.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers et le maire P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Projet Mascotte de la Ville

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-158) Modification à la résolution 2021-02-43 - Bail emphytéotique CPE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-43 concernant la reconduction du bail emphytéotique en faveur du centre de la petite enfance de Saint-Lambert.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE modifier la résolution 2021-02-43 afin de mandater le bureau de Notaires Gamache & Lemieux S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-159) Journées de la culture 2021

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 17 septembre 2018, le conseil a proclamé, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, Journées de la culture, le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la ville porte à la culture (résolution 2018-09-304);

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la culture fêtent leur 25^e anniversaire en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec la Division des arts et de la culture, la Division de la bibliothèque et la Division des communications de la Ville de Saint-Lambert.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la programmation des Journées de la culture 2021 du 24 au 26 septembre 2021 en y incluant les activités suivantes : parcours historique Sur la Route du patrimoine ainsi que des activités à la bibliothèque municipale.

DE PRÉVOIR le financement requis pour la programmation municipale des Journées de la culture 2021;

D'IMPUTER la dépense de 13 174 \$ au poste budgétaire 02-776-034-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-160) Rentrée culturelle 2021

CONSIDÉRANT QUE l'événement de la « Rentrée culturelle » a eu lieu en 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel est éprouvé dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait réalisé en collaboration avec la Division des Arts et de la culture, la Division de la Bibliothèque et la Division des communications de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE PRÉVOIR une affectation budgétaire pour le financement requis pour la tenue de l'événement de la « Rentrée culturelle »; et

D'IMPUTER la dépense de 10 000 \$ au surplus non affecté, postes budgétaires 02-771-00-341 et 02-776-01-418.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-161)

Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) - appel de projets 2021 et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de suivi de la politique des familles et aînés lors de la rencontre du 14 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le chef de division loisirs et vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de Mobiliers urbains pour aînés dans les parcs Lorne et Renaissance pour des placotoirs et autres mobiliers urbains (boîtes à livre, tables de jeu, mangeoires pour oiseaux) dans ces deux parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés - conseiller B. Rodrigue

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-162) Échange de services (plateaux sportifs) avec la Ville de Longueuil pour l'été 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil et la Ville de St-Lambert sont toutes deux régies par un règlement de tarification pour l'utilisation de leurs plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT que les besoins en termes d'heures de plateaux sportifs des associations sportives des deux villes sont similaires;

CONSIDÉRANT la volonté d'effectuer un échange de services et d'éviter de se facturer mutuellement.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE PROCÉDER à un échange de services pour les plateaux sportifs entre la Ville de St-Lambert et la Ville de Longueuil pour l'été 2021;

D'AUTORISER le Chef de division des loisirs et de la vie communautaire à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et à assurer la gestion de l'utilisation des plateaux sportifs de la Ville de St-Lambert dans le cadre de cette entente, et ce, en consultation et avec la collaboration de tous les organismes concernés afin d'assurer que les échanges ne se fassent pas au détriment d'un organisme utilisateur existant de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-163) Participation - Colloque annuel Les Arts et la Ville - conseillère F. Désaulniers

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de Les Arts et la Ville aura lieu du 2 au 4 juin 2021, en virtuel;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un membre du conseil assiste à cet événement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER la conseillère France Désaulniers à assister au Colloque sur les Arts et la Ville qui aura lieu du 2 au 4 juin 2021 en virtuel et à dépenser en conséquence un montant maximal de 400\$ représentant les frais d'inscription.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-111-0-314.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-164)

Promesse de vente - Projet Logis Des Aulniers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà appuyé l'organisme à but non lucratif Logis Des Aulniers dans son projet de construire un immeuble pour héberger des personnes en perte d'autonomie (résolution 2019-06-190);

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite vendre une portion du lot 2 391 379 d'une superficie de 557 mètres carrés à l'organisme Logis Des Aulniers, en vue de la construction de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Logis Des Aulniers accepte l'offre de la ville d'acheter au coût de 1 000 \$ / m².

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

QUE le conseil est favorable à la vente d'une partie du lot 2 391 379 d'une superficie de 557 m² en faveur de l'organisme Logis Des Aulniers, sous réserve de l'acceptation d'un projet impliquant une modification au règlement de zonage;

QUE le conseil mandate le bureau Gamache & Lemieux S.E.N.C.R.L. pour rédiger la promesse de vente à intervenir entre Logis Des Aulniers et la Ville de Saint-Lambert.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-165)

Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union

CONSIDÉRANT QUE les parcs Gordon et Logan figurent depuis plusieurs années au programme triennal d'immobilisations de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite constituer des comités consultatifs *ad hoc* sur le réaménagement et l'amélioration des parcs Gordon, Logan et de l'Union dans le but de permettre à des représentants d'organisme ou provenant de différents secteurs d'activités ainsi qu'à des résidents de donner leur avis sur les projets.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Gordon et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Nancy Landreville - Citoyenne
- Madame Gabriela Orzanco - Citoyenne
- Monsieur Marc Deschênes - Citoyen
- Monsieur Pierre Sénécal - Citoyen
- Madame Geneviève St-Cyr - Citoyenne
- Représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
- Représentant de l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)
- Madame France Désaulniers - Conseillère
- Monsieur Loïc Blancquaert - Conseiller
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert
- Madame Josée Veronneau - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Franco Parreira - Corporation de développement économique

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Logan et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Bettina Hans - Citoyenne
- Madame Caroline Noël - Citoyenne
- Madame Sonia Fréchette - Commission scolaire Marie-Victorin
- Monsieur Pierre Brodeur - Maire ville de Saint-Lambert
- Madame Brigitte Marcotte - Conseillère
- Monsieur Nicolas Beaudoin - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc de l'Union et de désigner les personnes suivantes à titre de membres de ce comité *ad hoc*:

- Madame Nadine Rivard - Citoyenne
- Madame Marie-Helen Goyetche- Citoyenne
- Madame Dominique Lesage - Citoyenne
- Monsieur Gilles Corbeil - Institut Nazareth et Louis-Braille
- Madame Karolyne Baril - CISSS
- Madame Andrée Morissette - CISSS
- Madame Julie Bourgoïn - Conseillère
- Monsieur Eric Carignan - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Éric Painchaud - Ville de Saint-Lambert
- Monsieur Nicolas Beaudoin - Ville de Saint-Lambert

PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 1

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'AJOUTER un représentant de la Société Mouillepied au Comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Logan; et

DE RETIRER le nom de la conseillère France Désaulniers à titre de membre au Comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Gordon.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'AMENDEMENT No 2

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE RETIRER la section concernant la constitution du comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Gordon et la désignation des membres de ce comité *ad hoc*.

Votent pour: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue

La résolution principale est adoptée tel qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2021

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

(2021-05-166)

Demande de dérogation mineure - 277, avenue de Mortlake (district 7)PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR M. RICHARD BOULET - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure afin de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du Règlement de zonage numéro 2008-43 stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché existant bénéficie d'un droit acquis au niveau de son implantation par rapport à la marge latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE pour des questions techniques, les propriétaires désirent que le nouveau volume proposé à l'étage soit en alignement avec le mur latéral droit du garage existant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 avril 2021 et qu'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ACCORDER la dérogation mineure pour permettre de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre pour l'immeuble situé au 277, avenue de Mortlake, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-167)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 277, avenue de Mortlake (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la propriété fait l'objet d'une demande de dérogation mineure en ce qui concerne la réduction de la marge latérale droite à 1,14 mètre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 277, avenue de Mortlake.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-168) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 606, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 606, avenue Pine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-169) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 541, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 541, avenue Maple à la condition suivante :

- le nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale doit être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-170)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 440, rue Green (district 7)

CONSIDÉRANT QUE toute modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-01-022);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initialement approuvé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades pour l'immeuble situé au 440, rue Green aux conditions suivantes :

- la brique en soldat au-dessus de la fenêtre existante donnant sur l'avenue de Merton doit être conservée;
- l'ensemble du revêtement de bois proposé au niveau du nouveau volume en projection arrière donnant sur l'avenue de Merton doit être posé à la verticale;
- un panneau vitré donnant sur l'avenue de Merton, enligné avec la fenêtre du sous-sol, doit être installé dans la portion supérieure du mur du rez-de-chaussée, tel que le projet initialement accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-171) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 195, rue de Bourgogne (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 195, rue de Bourgogne aux conditions suivantes :

- des meneaux horizontaux doivent être ajoutés au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage situées à la gauche de l'entrée principale;
- un meneau vertical doit être ajouté au niveau de la fenêtre du sous-sol située à la droite de l'entrée principale;
- aucune modification ne devrait être apportée à la cheminée existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 202, avenue des Pyrénées (district 2)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-172) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, avenue des Pyrénées (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 220, avenue des Pyrénées aux conditions suivantes :

- l'option 2 doit être retenue pour le choix de couleur pour la peinture du revêtement d'aluminium et des portes de garage, soit la couleur *minerai de fer*;
- la couleur des cadrages des fenêtres doit être la même que celle retenue pour le revêtement d'aluminium;
- l'ensemble des volets à l'étage doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-173)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue du Régent (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 171, avenue du Régent à la condition suivante :

- la nouvelle fenêtre à l'étage proposée en projection gauche de l'élévation avant doit être composée de deux sections égales séparées par un meneau vertical, tel que la fenêtre existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-174)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281, avenue Notre-Dame (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 281, avenue Notre-Dame à la condition suivante :

- les auvents à l'étage doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 180, avenue de Sanford (district 7)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

(2021-05-175)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 281-283, rue Elm (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021 à l'effet de désapprouver le projet de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 281-283, rue Elm;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 281-283, rue Elm pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.8 b) i) et 3.8 b) ii) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir que:

- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction, doivent être protégés (art. 3.8 b) i));
- les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction (art. 3.8 b) ii)).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-176) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 140, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 140, avenue Maple à la condition suivante:

- l'ensemble des arbres abattus dans le cadre du projet d'agrandissement devront être remplacés par de nouveaux arbres de même calibre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-177) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 147, chemin Tiffin (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 147, chemin Tiffin aux conditions suivantes :

- l'option 3 ou l'option 4 doit être retenue pour les modifications proposées au niveau de la façade du bâtiment;
- le nouveau revêtement donnant sur l'élévation avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale tel que proposé dans l'option 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-178) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

MALGRÉ la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 531, avenue Pine à la seule condition suivante :

- la galerie doit être implantée à un minimum de 2,5 mètres de la ligne avant du terrain.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux et J. Bourgoin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-05-179) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 629-631, avenue Notre-Dame (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 629-631, avenue Notre-Dame tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-180) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 390, avenue Wickham (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 390, avenue Wickham tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-181) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 680, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion spéciale du 3 mai 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse existant et l'affichage de l'immeuble situé au 680, avenue Victoria aux conditions suivantes :

- la deuxième option, soit l'option A dans les plans déposés, doit être retenue;
- l'auvent fixe de forme triangulaire situé au coin de l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Horsfall doit être retiré durant la période hivernale;
- les rideaux transparents entourant le périmètre du café-terrasse et permettant ainsi d'utiliser l'espace extérieur lors d'intempéries doivent être rétractables et non visibles lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
- la couleur des auvents doit être de teinte un peu plus foncée que le revêtement extérieur du bâtiment afin de créer un léger contraste;

- un échantillon du choix de couleur proposé pour les auvents doit être déposé au service de l'urbanisme afin de valider l'intégration architecturale de la nouvelle structure;
- un aménagement paysager sous forme de bacs ou pots de végétaux doit être installé sur l'ensemble du périmètre du café-terrasse;
- des détails supplémentaires doivent être déposés au service de l'urbanisme en ce qui concerne le mode d'éclairage et de chauffage du café-terrasse;
- la toile devra être maintenue en bon état durant toute sa durée de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-05-182)

Reconduction de mandats - membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.2 de la *Politique de nomination et Fonctionnement des comités et Groupes de travail ad hoc* : les membres du comité demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

CONSIDÉRANT QUE trois membres du Comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés de nouveau ou remplacés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, permis et inspection.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE PROLONGER, jusqu'au 16 février 2022, le mandat des membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme : Monique Dutil, Philippe Leggett-Bachand et Huguette Chartrand Copti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 22h33 et se termine à 22h46.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22h46 à 23h17.

Ce tour de table débute avec le conseiller Loïc Blancquaert.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 23h17.

Pierre Brodeur
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes

Québec, le 3 juin 2021

Monsieur Patrick Savard
Directeur général
Agglomération de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Monsieur le Directeur général,

Nous avons reçu et examiné des divulgations d'actes répréhensibles concernant, d'une part, l'ajout séance tenante d'un point à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 relativement à la gouvernance de l'agglomération de Longueuil et, d'autre part, l'adoption d'une résolution à cet effet sans que les membres du conseil d'agglomération n'aient obtenu l'orientation préalable des conseils municipaux des villes liées à ce sujet.

Au terme de nos vérifications, et conformément à l'article 15 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*¹, nous vous informons que le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) n'entreprendra pas d'enquête sur les faits susmentionnés. Toutefois, certaines observations effectuées dans le cadre de nos travaux méritent d'être portées à votre attention.

Nos vérifications ont en effet démontré que, lors de la séance du 25 mars 2021, le conseil d'agglomération a ajouté séance tenante un point à l'ordre du jour de la séance pour transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation aux fins de faire abroger l'article 13.1 du décret 1214-2005 et de rendre inapplicables les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (LECMMA) à l'agglomération de Longueuil. Cet ajout à l'ordre du jour a mené à l'adoption d'une résolution en ce sens sans que les membres du conseil d'agglomération aient obtenu l'orientation préalable des conseils municipaux des villes liées à ce sujet. Soulignons que deux membres du conseil d'agglomération ont voté contre la résolution.

...2

¹ Les articles de loi pertinents sont reproduits à la fin de la présente correspondance.

D'emblée, le CIME tient à préciser qu'il ne se prononce pas sur le fonctionnement de la gouvernance de l'agglomération de Longueuil et qu'il reviendra aux autorités compétentes du Ministère de se prononcer sur la demande formulée par le conseil d'agglomération. Cela dit, le CIME doit veiller à ce qu'aucun acte répréhensible ne soit commis dans le processus décisionnel de l'agglomération de Longueuil.

À ce titre, rappelons que la gouvernance d'une agglomération est un processus démocratique en deux étapes qui implique des discussions au sein des conseils municipaux des villes liées et des délibérations au conseil d'agglomération. Les membres du conseil d'agglomération se doivent donc d'être les intermédiaires entre ces deux instances, comme énoncé à l'article 61 de la LECCMA, lequel se lit comme suit :

61. Lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet visé au paragraphe 1, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente.

Rappelons que les dispositions de la LECCMA, et notamment les articles 61 et 62 que le conseil d'agglomération de Longueuil veut rendre inapplicables, s'appliquent aux autres agglomérations, et non pas uniquement à celle de Longueuil.

Dans son avis du 12 novembre 2019, le CIME indiquait qu'il importe que le conseil d'agglomération limite l'ajout de points à l'ordre du jour séance tenante à des situations exceptionnelles. Or, la gouvernance de l'agglomération nous apparaît difficilement être un sujet nécessitant que le conseil d'agglomération soit saisi immédiatement, sans consultation au préalable des conseils municipaux des villes liées. Les exigences énoncées aux articles 61 et 62 de la LECCMA ou à l'article 13.1 du décret 1214-2005 sont connues et appliquées depuis longtemps par l'agglomération, et aucun élément ne permet raisonnablement de croire que le respect de celles-ci a entraîné des dysfonctionnements importants dans le processus décisionnel de l'agglomération. Autrement dit, il s'agissait d'une situation connue dont la résolution ne nécessitait pas d'action immédiate.

Dans ces circonstances, la démarche de la majorité du conseil d'agglomération de soumettre une demande à la ministre afin de faire abroger l'article 13.1 du décret 1214-2005 et de rendre inapplicables les articles 61 et 62 de la LECCMA à l'agglomération de Longueuil pourrait être considérée comme un abus d'autorité. Cette majorité a en effet délibérément ignoré le processus démocratique en vigueur, tel qu'il a été exposé précédemment, alors que la modification en question concernait directement les conseils municipaux des villes liées.

D'ailleurs, nous retenons que toutes les villes liées ont dénoncé par résolution la décision du conseil d'agglomération et exigé le maintien des articles 61 et 62 de la LECCMA.

Dans ces circonstances, nous invitons le conseil d'agglomération à prendre acte de la position des conseils municipaux des villes liées et de déterminer, dans ce contexte, des suites de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le CIME, conformément à l'article 14 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (Loi sur le MAMROT), émet les directives suivantes :

- Qu'à titre de directeur général de la Ville de Longueuil, vous déposez le présent avis et que vous en fassiez la lecture aux membres du conseil d'agglomération à la prochaine séance ordinaire que celui-ci tiendra;
- Que chaque directeur général d'une ville liée à qui aura été transmise copie conforme de la présente dépose celle-ci et en fasse la lecture aux membres de son conseil municipal à la prochaine séance ordinaire que celui-ci tiendra.

Veillez prendre note que le présent avis sera diffusé sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'adresse suivante : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/divulgation/avis-et-rapports-denquete/avis-du-commissaire-transmis-au-terme-dune-verification/>.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le commissaire,

Original signé

Richard Villeneuve, CPA, CA

N/Réf. : 2020-0653 et 2021-0016

C. C. Monsieur Pierre Archambault, directeur général de la Ville de Brossard
Monsieur Roger Maisonneuve, directeur général de la Ville de Boucherville
Monsieur Vincent Tanguay, directeur général de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Georges Pichet, directeur général de la Ville de Saint-Lambert

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, c. D-11.1) :

4. Au sens de la présente loi, est considéré comme répréhensible tout acte qui constitue, selon le cas :

1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;

2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;

3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;

4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;

5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;

6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°.

15. Au terme de la vérification ou de l'enquête, le Protecteur du citoyen fait rapport de ses conclusions à la personne ayant la plus haute autorité administrative au sein de l'organisme public concerné ou, si les circonstances le justifient, au ministre responsable de cet organisme. Il fait les recommandations qu'il juge utiles et peut requérir d'être informé, dans le délai indiqué, des mesures correctrices prises pour donner suite à ses recommandations. [...]

Dans le cas d'un organisme public visé au paragraphe 9.1° de l'article 2, le Protecteur du citoyen peut, en outre de la communication prévue au premier alinéa et si les circonstances le justifient, faire rapport de ses conclusions et transmettre ses recommandations au conseil de l'organisme, de même qu'à toute municipalité locale ayant un lien avec cet organisme lorsque celui-ci n'est pas une municipalité locale.

Lorsque le Protecteur du citoyen l'estime à propos, il peut informer la personne ayant effectué la divulgation des suites qui y ont été données.

17.1. Les divulgations concernant les organismes publics visés au paragraphe 9.1° de l'article 2 sont traitées par le ministre responsable des affaires municipales dans le respect des règles prévues aux articles 10 à 15, compte tenu des adaptations nécessaires.

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, c. M-22.1) :

13. Les avis ou les recommandations mentionnés à l'article 12 sont transmis, par lettre envoyée par poste recommandée, au premier dirigeant et au secrétaire de l'organisme municipal. Le premier dirigeant et le secrétaire sont tenus d'en saisir le conseil à la première séance ordinaire que tient celui-ci après leur réception. Lorsque la lettre est transmise à un organisme municipal autre qu'une municipalité locale, le ministre en transmet une copie à toute municipalité locale ayant un lien avec cet organisme. [...]

14. Le ministre peut, à la suite d'une vérification ou d'une enquête faite, selon le cas, en vertu des articles 15 ou 16, en vertu du paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale (chapitre C-35) ou en vertu de l'article 11 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (chapitre D-11.1) donner des directives au conseil de l'organisme municipal qui est concerné par la vérification ou l'enquête. Le conseil doit se conformer aux directives et prendre les mesures prescrites par le ministre.

L'article 13 s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux directives données par le ministre.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire suivra dès réception.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 20 mai 2021, le tout conformément à l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1) **Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 mai 2021, à 16 h;
 - 2.3 Adoption du rapport des activités 2020 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0038);
 - 4.1 Affectation du surplus non affecté de l'agglomération au 31 décembre 2020 (SD-2021-1587);
 - 5.1 Assignation de M. Sylvain Stringer, inspecteur-chef - Service à la communauté - Opérations (SD-2021-1480);
 - 5.2 Entérinement d'une lettre d'entente intervenue entre la Ville de Longueuil et la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. concernant les dispositions prévues à l'article 27 sur les besoins vestimentaires des policiers de la section du bureau des interventions multidisciplinaires (BIM) (SD-2021-1323);
 - 6.1 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-19-092 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2021-0360);
 - 6.2 Attribution de gré à gré du contrat FU-21-001 pour la fourniture de pièces de rechange pour les systèmes de désinfection UV des usines de production d'eau potable régionale et locale (SD-2021-0855);
 - 6.3 Attribution de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires au rehaussement des infrastructures technologiques et emprunt au fonds de roulement (SD-2021-1421);
-

- 6.4 Attribution de gré à gré du contrat pour l'acquisition de terminaux véhiculaires pour le Service de police et le Service de sécurité incendie auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (SD-2021-1339);
- 6.5 Adjudication du contrat APP-21-05 pour la fourniture d'une pompe sanitaire pour la station de pompage Voie maritime du Saint-Laurent (SD-2021-1514);
- 6.6 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-031 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une nouvelle salle des serveurs au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (SD-2021-1536);
- 6.7 Adjudication du contrat APP-21-035 pour les travaux de déviation d'une conduite d'eau potable de 750 mm de diamètre sur la rue Riverside (SD-2021-1284);
- 6.9 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-18-194 pour l'exécution de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments des Services de police et de sécurité incendie, situés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-1482);
- 6.10 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-21-063 pour l'exécution de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de construction de la piste cyclable, d'installation d'une chambre de vanne inter-réseau, de remplacement de vannes dans le secteur centre-ville et de réhabilitation de la chaussée de la rue Saint-Charles Ouest, entre le chemin Tiffin et le boulevard La Fayette (SD-2021-1624);
- 8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Table de concertation régionale de la Montérégie et octroi d'une subvention pour le soutien de ses activités en matière de développement régional (SD-2021-0755);
- 8.2 Approbation des ententes intermunicipales à intervenir entre la Ville de Longueuil et les villes de Boucherville, de Brossard, de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Lambert sur la délégation de certaines compétences d'agglomération concernant les équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées et autorisation de virement budgétaire (SD-2021-1521);
- 8.3 Délégation au conseil ordinaire de la Ville de Longueuil de l'exercice de certaines compétences d'agglomération concernant les équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées (SD-2021-1521);
- 8.4 Adoption du Règlement CA-2021-346 ordonnant des travaux de réfection et de construction de chambres de vannes d'aqueduc et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1276);
- 8.5 Adoption du Règlement CA-2021-347 ordonnant des travaux de construction et le déménagement de la caserne 44 et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1296);
- 8.6 Adoption du Règlement CA-2021-350 ordonnant des travaux de remplacement des dégrilleurs et équipements connexes au centre d'épuration rive-sud (cers) et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1353);
- 8.7 Adoption du Règlement CA-2021-352 modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle de compétence d'agglomération (SD-2021-1561).
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller Philippe Glorieux:
- La conseillère Julie Bourgoin:
- Le conseiller Loïc Blancquaert:



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4)

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tenue le 20 mai 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle**

Le conseiller _____ donne un avis de motion à l'effet que le projet de règlement 2021-169-1 modifiant le Règlement 2019-169 sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement a pour objet l'introduction des dispositions favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour une période de 3 ans à compter du 25 juin 2021 et ce, conformément au Projet de loi 67.

Le projet de règlement 2021-169-1 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

À sa séance ordinaire du _____ 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** L'article 11 - Règles de passation des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public du *Règlement* est modifié par l'ajout de l'article 11.5 comme suit :

« 11.5 Biens et services québécois.

Aux fins de favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, tout appel d'offres sur invitation, toute demande de prix et tout contrat de gré à gré doivent prévoir l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- 1^o inclure toutes spécifications techniques qui a pour effet de favoriser les entreprises québécoises ;
- 2^o exiger que les biens proviennent du Québec ;
- 3^o lorsque le système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé, prévoir :
 - a) un critère pour la provenance québécoise;
 - b) une gradation des points obtenus en fonction de la provenance québécoise ;
 - c) une pondération pour moduler l'importance accordée à la provenance québécoise par rapport à l'ensemble des autres critères ;

Le présent article cesse d'avoir effet le 25 juin 2024. »

- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption - Règlement 2021-73-6 modifiant le règlement sur les chiens, les chats et autres animaux - abeilles**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller David Bowles et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à interdire les ruches dans les zones résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le Règlement 2021-73-6 modifiant le *Règlement concernant les chiens, les chats et autres animaux - abeilles*.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-73
CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX - ABEILLES

À sa séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 15.5 est remplacé par le suivant :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 15 se lit comme suit :

Les faits, circonstances, gestes et actes détaillés ci-après sont des « nuisances » et sont à ce titre interdits et le gardien lui-même auteur d'une telle nuisance ou dont l'animal agit de façon à constituer une telle nuisance, contrevient au présent règlement et est passible de la pénalité édictée par le présent règlement :

« Le fait de garder des abeilles et des ruches dans les zones résidentielles ». *

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

* Bien que l'apiculture urbaine pour les compagnies accréditées en milieu institutionnel et commercial soit permise, la municipalité ne peut pas régir les ruches et/ou l'élevage des abeilles sur son territoire puisqu'il s'agit d'une juridiction provinciale régie par le *Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles* (chapitre P-42, r. 5).

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.3) **Adoption - Règlement 2021-188 visant l'augmentation du fonds de roulement**

CONSIDÉRANT QU'Un avis de motion a été donné par le conseiller Philippe Glorieux et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de mettre à jour la bonification des affectations au fonds de roulement provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le Règlement 2021-188 visant l'augmentation du fonds de roulement.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2021-188

RÈGLEMENT VISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

À sa séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le fonds de roulement est augmenté au montant de 3 500 000 \$.
2. La somme de 80 083 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020, est affectée à ce fonds.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.4) **Adoption - Règlement modifiant le Règlement de tarification
2020-185 - Location à l'aréna**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère France Désaulniers et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise la réduction des frais de location de la patinoire intérieure au Club de patinage artistique de Saint-Lambert pour la session du printemps 2021 et l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glaces);

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le Règlement 2021-185-2 modifiant le règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

À sa séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'annexe A du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021 (2020-185)* est modifiée à la section II intitulée « Culture et loisirs » - sous-section 2.3 - Aréna comme suit:

- 1° par la réduction du tarif de location de la patinoire intérieure par le Club de patinage artistique de St-Lambert pour la session du printemps 2021 seulement - de la mi-avril à la mi-juin - comme suit :

2.3 ARÉNA		
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps (prolongation hors saison)	heure	35,00 \$ ¹

- 2° par l'ajout de nouveaux tarifs pour la location de la patinoire intérieure (sans glace) comme suit:

2.3 ARÉNA		
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18h	heure	45,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	66,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18h	heure	92,00 \$
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	102,00 \$

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.5)

Dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 2021-187

Il est procédé, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), au dépôt du certificat du greffier établissant les résultats de la procédure de demande de scrutin référendaire en date du 10 juin 2021 relativement à l'approbation du *Règlement d'emprunt 2021-187 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réfection du parc Logan.*



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LAMBERT

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES HABLES À VOTER

*RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-187 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AUX FINS DE LA
RÉFECTION DU PARC LOGAN*

CERTIFICAT

En conformité avec l'article 555 de la Loi sur les élections

Je soussignée, Cassandra Comin Bergonzi, greffière de la Ville de Saint-Lambert, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2021-187 est de : **17 099**

QUE le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de : **1 721**

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de : 0

QUE le règlement numéro **2021-187** est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Ce 11^e jour de juin 2021.

Cassandra Comin Bergonzi, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

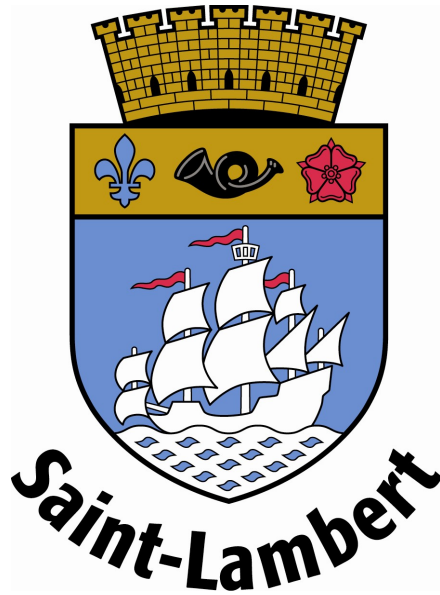
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1er au 31 mai 2021, pour les sommes respectives de 962 603,24 \$ et 7 163 942,21 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires, les transactions de MasterCard et la liste des subventions aux organismes pour la période du 01 au 31 mai 2021.

Date : 2021-06-01

Signature : 

Maxime Marquis, CPA auditeur, CA
(Directeur des finances et trésorier)

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164675	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 21,87 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	CA1821RYTCGI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1154)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1154)	21,87 \$
No paiement: 164676	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05150	Nom: Attaches Chateauguay Inc.	Montant: 70,42 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-12	211208	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8310)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8310)	70,42 \$
No paiement: 164677	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 67,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-17	0131369-17-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		67,73 \$
No paiement: 164678	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 60370	Nom: BERNARD TREMBLAY	Montant: 3 000,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-03	20210403	REMBOURSEMENT -DÉPÔT - PERMIS POUR PROJET D'AGRANDISSEMENT - 116 AVENUE	Anik Fortin		3 000,00 \$
No paiement: 164679	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 92,81 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	4728	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8321)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8321)	70,98 \$
2021-04-16	4737	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8338)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8338)	22,97 \$
2021-04-26	CR4737	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 4737 (ESCOMPTE MANQUANT SUR LA FACTURE)	Sébastien Gravel		(1,14 \$)
No paiement: 164680	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 51695	Nom: CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	Montant: 60 179,07 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	R-0000370278	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MAI 2021 (COLS BL)	Maxime Marquis		20 375,76 \$
2021-04-30	R-0000368391	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MAI 2021 (COLS BLI)	Maxime Marquis		39 803,31 \$
No paiement: 164681	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 54034	Nom: CELLY DIALLO	Montant: 60,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	20210504	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		60,00 \$
No paiement: 164682	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05984	Nom: CERFS-VOLANTS CORIOLIS	Montant: 1 207,24 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-27	20210427	ANIMATION SPECTACLE ACROBATES CORIOLIS - 16 MAI 2021 (2021-6710)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6710)	1 207,24 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164683	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 50175	Nom: CLAUDINE DIB	Montant: 60,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	20210504	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		60,00 \$
No paiement: 164684	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant: 233,41 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	138082	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6012)	Sébastien Gravel	Sylvain Cadieux (2021-6012)	233,41 \$
No paiement: 164685	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 9 005,19 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	760001979986	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		2 742,65 \$
2021-04-22	760001979989	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		121,34 \$
2021-04-22	760001979987	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		123,78 \$
2021-04-22	760001979988	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		550,69 \$
2021-04-22	770001914355	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		17,32 \$
2021-04-22	770001914354	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		765,86 \$
2021-04-22	760001979985	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		491,33 \$
2021-04-22	760001979992	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		210,34 \$
2021-04-22	760001979991	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		689,29 \$
2021-04-22	760001979990	FRAIS DE GAZ NATUREL	Francis Blondeau		3 292,59 \$
No paiement: 164686	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05158	Nom: Excellence hydraulique Inc.	Montant: 2 299,50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-15	37033	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8385)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8385)	2 299,50 \$
No paiement: 164687	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)	Montant: 1 609,65 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	16-04-2021	SERVICE DE TECHNICIEN(S) ET EQUIPEMENT(S) DE SPECTACLE (2021-9129)	Josée Véronneau	Georges Pichet (2021-9129)	1 609,65 \$
No paiement: 164688	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 52124	Nom: GENEVIEVE BELLEY	Montant: 75,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-29	20210429	SUBVENTION -REEMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 164689	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 95751	Nom: HUMANCE INC	Montant: 1 121,01 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	INV093007	EXAMEN PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		1 121,01 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164690	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 23 041,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-03	629 802 352 835	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	Francis Blondeau		3 792,88 \$
2021-05-03	664 002 554 053	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Francis Blondeau		126,40 \$
2021-04-28	655 902 303 555	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		709,17 \$
2021-05-03	612 702 449 470	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		355,68 \$
2021-05-03	615 402 387 753	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Francis Blondeau		33,70 \$
2021-05-03	620 802 379 076	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		858,30 \$
2021-04-28	695 502 512 854	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		439,76 \$
2021-05-03	629 802 352 836	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		9 404,52 \$
2021-05-03	629 802 352 837	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Francis Blondeau		2 221,45 \$
2021-04-27	695 502 512 755	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Francis Blondeau		654,70 \$
2021-04-16	647 802 304 475	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 095 464 150)	Francis Blondeau		132,12 \$
2021-04-29	644 202 326 894	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Francis Blondeau		1 016,61 \$
2021-04-30	691 002 527 692	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 296,37 \$

No paiement: 164691	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 51378	Nom: JUDITH TOUPIN	Montant: 65,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	20210504	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		65,00 \$

No paiement: 164692	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 59268	Nom: KENT AUTOMOTIVE	Montant: 1 419,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-13	9308369170	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6626)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6626)	1 419,95 \$

No paiement: 164693	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04867	Nom: KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	Montant: 35,31 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-12	BQ405377	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6616)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6616)	35,31 \$

No paiement: 164694	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 311,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-12	151650	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	311,71 \$

No paiement: 164695	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 50943	Nom: LIZETTE GENDRON	Montant: 2 187,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-05	028	REMPLACEMENT AU POSTE DE CAISSIERE DU 3 AU 5 MAI 2021 (2021-1199)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-1199)	796,25 \$
2021-04-28	027	REMPLACEMENT AU POSTE DE CAISSIERE DU 21 AU 28 AVRIL 2021 (2021-1199)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-1199)	1 391,25 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	164696	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	60363	Nom:	MAGALIE BELANGER (LILAS L'BON TEMPS)	Montant:	835,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	20210516	ANIMATION SPECTACLE DE LILAS L'BON TEMPS - 16 MAI 2021 (2021-6700)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6700)		835,00 \$	
No paiement:	164697	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	95420	Nom:	MARIE CHRISTINE CAREAU	Montant:	546,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-04	20210504	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20			Cassandra Comin Bergor			546,13 \$	
No paiement:	164698	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	60205	Nom:	MARIE LAREAU	Montant:	175,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-05	20210505	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS - CAMP DE JOUR			Dominique-Anne Soucie			175,00 \$	
No paiement:	164699	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	52856	Nom:	MARIELLE BLAIN	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	20210428	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD			Marie-Eve Ferland			75,00 \$	
No paiement:	164700	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	02312	Nom:	MARTECH INC	Montant:	182,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-13	187015	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2021-1127)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-1127)		182,53 \$	
No paiement:	164701	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	59901	Nom:	MELANIE DRECHOU	Montant:	65,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-04	20210504	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			65,00 \$	
No paiement:	164702	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03510	Nom:	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	Montant:	2 901,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-16	DA0008170664	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8334)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8334)		1 721,87 \$	
2021-03-23	DA0008126080	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8255)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8255)		1 179,60 \$	
No paiement:	164703	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	60371	Nom:	NADINE JOUVRAY	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	20210428	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD			Marie-Eve Ferland			75,00 \$	
No paiement:	164704	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	54198	Nom:	NATHALIE CHAUVIN	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164704	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 54198	Nom: NATHALIE CHAUVIN	Montant: 75,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	20210428	SUBVENTION -REEMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 164705	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 58571	Nom: PIANO TECHNIQUE MONTREAL	Montant: 425,40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-12	3591	ACCORD DE PIANO (2021-6631)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6631)	425,40 \$
No paiement: 164706	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 95771	Nom: PRO KONTROL	Montant: 31,86 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-12	L-IN498999	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS CDL (2021-6489)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6489)	31,86 \$
No paiement: 164707	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 8,77 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	447418104	SERVICE DE COURRIER	Francis Blondeau		8,77 \$
No paiement: 164708	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 146,52 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-27	9002851632	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	146,52 \$
No paiement: 164709	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 256,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-13	0785180	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6525)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6525)	45,00 \$
2021-04-09	0785045	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6522)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6522)	55,92 \$
2021-04-15	0785356	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6525)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6525)	20,28 \$
2021-04-14	0785270	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6525)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6525)	135,28 \$
No paiement: 164710	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant: 380,71 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	PF 36553	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6532)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6532)	351,77 \$
2021-04-16	PF 36438	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6532)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6532)	28,94 \$
No paiement: 164711	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 01882	Nom: RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant: 3 384,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	64263	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8324)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8324)	3 384,63 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164712	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03126	Nom: RONA INC.	Montant: 80,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-15	41460-12631281	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6529)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6529)	80,48 \$
No paiement: 164713	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 9 593,51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-15	16493	ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE MOIS D'AVRIL 2021 (2021-9010)	Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9010)	9 593,51 \$
No paiement: 164714	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04390	Nom: SERVICES DOCUMENTAIRES MULTIMEDIA INC	Montant: 454,15 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-01	4873	ABONNEMENT -FAUTOR INTERNET 2021 - BIBLIOTHÈQUE (2021-6703)	Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-6703)	454,15 \$
No paiement: 164715	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 60353	Nom: SOFT DB	Montant: 1 132,51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-15	ING-BRO-21-84	SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉS SONORES (2021-6575)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6575)	1 132,51 \$
No paiement: 164716	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 60362	Nom: SOPHIE PASTORE	Montant: 250,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	20210419	ENSEIGNEMENT DE COURS - PILATES (2021-6698)	Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6698)	250,00 \$
No paiement: 164717	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON	Montant: 76,84 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-23	00013117/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	Francis Blondeau		76,84 \$
No paiement: 164718	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 50644	Nom: VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant: 105,89 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-15	202121-300000008	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 D'AVRIL 2021 SELON LA C	Francis Blondeau		105,89 \$
No paiement: 164719	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05063	Nom: ZAP MONTEREGIE (RÉSEAU SANS FIL DE LA MONTEREGIE)	Montant: 689,86 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-13	1842	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 2 MAI 2021 AU 1 MAI 2022	Francis Blondeau		114,98 \$
2021-04-13	1843	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 2 MAI 2021 AU 1 MAI 2022	Francis Blondeau		287,44 \$
2021-04-13	1841	RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE DU 2 MAI 2021 AU 1 MAI 2022	Francis Blondeau		287,44 \$
No paiement: 164720	Date: 2021-05-12	Référence Fourn.: 50148	Nom: VILLE DE LONGUEUIL	Montant: 5 879 274,50 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164720	Date: 2021-05-12	Référence Fourn.: 50148	Nom: VILLE DE LONGUEUIL	Montant: 5 879 274,50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-08	QUOTE-PART 2021-2	QUOTE-PART 2021 DEUXIÈME VERSEMENT DE QUATRE - RÉSOLUTION 2020-12-391	Maxime Marquis		5 879 274,50 \$
No paiement: 164721	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 172,16 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	CA17YE4B8AI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1173)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-1173)	172,16 \$
No paiement: 164722	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 04389	Nom: ATELIERS MOBILES JPD 1987 INC (LES)	Montant: 3 391,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-21	16557	ACHAT DE PIÈCES ET RÉPARATION DE VÉHICULE (2021-8332)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8332)	3 391,76 \$
No paiement: 164723	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 182,27 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-01	6713324-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		59,37 \$
2021-04-25	4664719-25-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2021-05-01	6711443-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		77,57 \$
2021-04-28	4657829-28-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		25,54 \$
No paiement: 164724	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 05895	Nom: BIBLIOTHECA CANADA INC	Montant: 5 487,76 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	INV-CA05476	ACHAT D'ÉTIQUETTE RFID (2021-1038)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1038)	5 487,76 \$
No paiement: 164725	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 10,90 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-23	4803	ACHAT MATERIEL - EXPLOITATION DES PISCINES (2021-1181)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1181)	10,90 \$
No paiement: 164726	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 00477	Nom: CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	Montant: 1 083,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	101064039	ACHAT DE SEMENCES (2021-6223)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6223)	1 083,75 \$
No paiement: 164727	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant: 135,37 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	138104	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6012)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6012)	135,37 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	164728	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04055	Nom:	DORSON	Montant:	494,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	A 697438	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-1157)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1157)		494,34 \$	
No paiement:	164729	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	51045	Nom:	ENERGIE VALERO INC.	Montant:	13 151,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	4112857134	ACHAT DE DIESEL			Ronald Laurin			13 151,98 \$	
No paiement:	164730	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	51761	Nom:	MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	Montant:	24,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	PUBQ012779	NORMES OUVRAGES ROUTIERS - MISE À JOUR 152 - TOME VII (2021-6731)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2021-6731)		24,37 \$	
No paiement:	164731	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	392,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-23	11164629-00	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (2021-6514)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6514)		217,70 \$	
2021-04-21	11164500-00	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS BIBLIOTHÈQUE (2021-6513)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6513)		175,17 \$	
No paiement:	164732	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	19 021,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-05	667 602 257 865	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)			Francis Blondeau			18 871,74 \$	
2021-05-10	664 902 271 005	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			60,01 \$	
2021-05-06	631 602 355 661	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786			Francis Blondeau			89,59 \$	
No paiement:	164733	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	60347	Nom:	JOELLE MOROSOLI	Montant:	32 492,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	20210430	PROJET DE L'OEUVRE D'ART AU CARREFOUR GIRATOIRE (2021-6313)			Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-6313)		32 492,37 \$	
No paiement:	164734	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	95416	Nom:	JOHANNE BISSONNETTE	Montant:	254,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-07	20210507	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - OPÉRATION CADASTRALE (RETRAIT 2 STATI			Francis Blondeau			254,65 \$	
No paiement:	164735	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04867	Nom:	KEYSTONE INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE QC. INC.	Montant:	1 093,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	BQ407971	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8339)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8339)		930,25 \$	
2021-04-21	BQ407970	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8339)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8339)		162,97 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164736	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 54485	Nom: LE CONSERVATOIRE INC.	Montant: 250,72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-07	20210507	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - OPÉRATION CADASTRALE SL2000834 ET SL2	Francis Blondeau		250,72 \$
No paiement: 164737	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 03588	Nom: LKQ LECAVALIER SAINT-JEAN	Montant: 365,62 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	125624374	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6697)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6697)	365,62 \$
No paiement: 164738	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 11,64 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-01	2361348	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEAO (2021-9042)	Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)	11,64 \$
No paiement: 164739	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 59762	Nom: PETITE CAISSE (JOSÉE VÉRONNEAU)	Montant: 161,66 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-26	20210426	PETITE CAISSE JOSEE VERONNEAU	Josée Véronneau		161,66 \$
No paiement: 164740	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 59319	Nom: PIANO HERITAGE	Montant: 38,98 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	424860	ACHAT DE PIÈCES POUR PIANO (2021-1167)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-1167)	38,98 \$
No paiement: 164741	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 928,07 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	600277/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8375)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2021-8375)	340,37 \$
2021-04-19	600203/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8375)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2021-8375)	587,70 \$
No paiement: 164742	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 95771	Nom: PRO KONTROL	Montant: 29,13 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	L-IN499497	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6695)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6695)	29,13 \$
No paiement: 164743	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 157,89 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	9002855573	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	157,89 \$
No paiement: 164744	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 650,51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164744		2021-05-13	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	650,51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-19	0785504	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6525)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6525)	134,10 \$
2021-04-19	0785518	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6685)		Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6685)	390,62 \$
2021-04-20	0785593	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6527)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6527)	125,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164745		2021-05-13	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	140,71 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	PF 35478	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6532)		Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6532)	140,71 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164746		2021-05-13	59926	REJEAN HOUDE	150,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-07	20210507	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD		Marie-Eve Ferland		150,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164747		2021-05-13	03999	RETRAITE QUEBEC	2 519,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-17	20210317	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES368482186		Maxime Marquis		2 519,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164748		2021-05-13	04316	RONA INC. - BROSSARD	901,11 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	41460-12646511	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6018)		Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6018)	117,96 \$
2021-04-23	41460-12649111	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6225)		Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6225)	783,15 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164749		2021-05-13	60362	SOPHIE PASTORE	105,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-25	20210225	ENSEIGNEMENT DE COURS - PILATES (2021-6732)		Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6732)	105,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164750		2021-05-13	04869	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	407,01 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	077-125160	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8352)		Sébastien Gravel	Georges Pichet (2021-8352)	407,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
164751		2021-05-13	95415	VANESSA VOGEL	90,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-10	20210510	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Dominique-Anne Soucie		90,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164752	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 6 374,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	202100-000000031	SERVICE DE RELÈVE VDI - FÉVRIER ET MARS 2021	Francis Blondeau		5 311,71 \$
2021-04-20	202100-000000030	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ, DU 15 MARS AU 14 AVRIL 2021	Francis Blondeau		1 062,97 \$

No paiement: 164753	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 01103	Nom: VITRERIE L.M ET ROUX LTEE	Montant: 117,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-20	F-61444	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS BIBLIOTHÈQUE (2021-6512)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6512)	117,42 \$

No paiement: 164754	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 95429	Nom: XYZ TECHNOLOGIES	Montant: 10 392,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	D-90130	ACOMPTE DE 30% - REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SON DU 81 HOOPER (2021-1142)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1142)	10 392,19 \$

No paiement: 164755	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 59217	Nom: AL CARRIERE EXTINGTEUR (1991) LTÉE	Montant: 10 670,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	120314	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	92,39 \$
2021-04-30	120306	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS ET REMPLACEMENT DE PIÈCES (2021-652)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6528)	364,19 \$
2021-04-30	120307	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS ET REMPLACEMENT DE PIÈCES (2021-652)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6528)	791,26 \$
2021-04-30	120315	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	391,49 \$
2021-04-26	120708	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2021-6812)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6812)	1 686,22 \$
2021-04-30	120317	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	127,05 \$
2021-04-26	120707	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628)	3 006,31 \$
2021-04-30	120313	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	246,05 \$
2021-04-30	120316	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	1 006,90 \$
2021-04-30	120305	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2021-8067)	Ghislain l'Ecuyer	Sébastien Gravel (2021-8067)	371,42 \$
2021-04-30	120312	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	206,67 \$
2021-04-30	120308	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS ET REMPLACEMENT DE PIÈCES (2021-652)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6528)	927,62 \$
2021-04-30	120310	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	779,42 \$
2021-04-30	120311	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS (2019-9628, 2021-6733)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9628), Ghislain L'Écuyer (2021-6733)	83,65 \$
2021-04-30	120309	INSPECTIONS ANNUELLES DES EXTINGTEURS ET REMPLACEMENT DE PIÈCES (2021-652)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6528)	589,54 \$

No paiement: 164756	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04792	Nom: AQAIRS	Montant: 212,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-12	AQAIRS-107	INSCRIPTION À LA 43E SESSION DE PERFECTIONNEMENT VIRTUEL	Mélissa Mercure		212,70 \$

No paiement: 164757	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 258,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164757	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 258,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	9236612-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-05-04	9238621-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		830,63 \$
2021-05-04	9236510-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		99,00 \$
2021-05-01	6711336-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		59,37 \$
2021-05-04	9236601-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-05-01	6719656-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,80 \$
2021-05-01	6719680-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,94 \$
2021-04-28	4650898-28-04-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2021-05-01	6714803-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		19,79 \$
2021-05-04	9236579-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		176,80 \$
2021-05-04	9236514-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		61,09 \$
2021-05-04	9236529-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		1 844,65 \$
2021-05-04	9236575-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-05-04	9236576-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$
2021-05-04	9236582-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		21,51 \$

No paiement: 164758	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 500104	Nom: BELL CANADA	Montant: 10,63 \$
----------------------------	-------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-01	41361628-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		10,63 \$

No paiement: 164759	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 227,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-01	517682929-01-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Francis Blondeau		227,65 \$

No paiement: 164760	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 50027	Nom: BFL CANADA	Montant: 8 753,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	406896	RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2021-2022 - FIDUCIAIRES	Cassandra Comin Bergor		6 078,93 \$
2021-03-30	418310	AVENANT AUGM. LIMITE - FIDUCIAIRES	Cassandra Comin Bergor		2 674,86 \$

No paiement: 164761	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 123,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-21	4700	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINES (2021-1171)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1171)	103,73 \$
2021-04-27	4766	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8356)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8356)	19,92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	164762	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00509	Nom:	CENTRE DE LOCATION ARCO INC	Montant:	609,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	446039	RETOUR DE LAME - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 446038			Jean-François Blanchette			(45,99 \$)	
2021-04-30	446038	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES RUES (2021-6220)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6220)		655,36 \$	
No paiement:	164763	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	50694	Nom:	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-LAMBERT	Montant:	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-26	1082	ACHAT 4 CARTES-CADEAUX (2021-6699)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6699)		100,00 \$	
No paiement:	164764	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	05158	Nom:	Excellence hydraulique Inc.	Montant:	3 917,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	37220	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6706)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6706)		764,28 \$	
2021-04-30	37269	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8391)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8391)		1 099,41 \$	
2021-04-30	37270	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8390)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8390)		2 053,88 \$	
No paiement:	164765	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00066	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant:	14 365,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-18	20210518	COTISATION ADDITIONNELLE POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DE DENIS ALLAIRE			Maxime Marquis			14 365,34 \$	
No paiement:	164766	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	60349	Nom:	GROUPE ICIBLE	Montant:	684,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	20191499	LICENCE TUXEDO - AVRIL 2021 (2021-9048)			Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9048)		684,10 \$	
No paiement:	164767	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	95751	Nom:	HUMANCE INC	Montant:	2 299,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	INV093255	EXAMEN PRE-EMPLOI			Mélissa Mercure			2 299,50 \$	
No paiement:	164768	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	695,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-11	691 002 532 855	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)			Francis Blondeau			278,18 \$	
2021-05-12	673 002 545 070	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			124,62 \$	
2021-05-11	623 502 635 369	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)			Francis Blondeau			130,61 \$	
2021-05-14	687 402 164 560	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)			Francis Blondeau			46,52 \$	
2021-05-12	644 202 333 042	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)			Francis Blondeau			115,91 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164769		2021-05-20	04814	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	327,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-02	151740	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6745)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6745)	122,04 \$
2021-04-29	151734	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	101,74 \$
2021-04-30	38695	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6234)	Ronald Laurin	Jean-François Blanchette (2021-6234)	103,47 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164770		2021-05-20	04643	L.P. PHOTO (2000) INC	143,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-05	12082	SERVICE DE PHOTOGRAPHE (2021-4001)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-4001)	143,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164771		2021-05-20	01082	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	283,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-21	116195	COPIES DE PLANS - DAI 2020-081	Cassandra Comin Bergor		283,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164772		2021-05-20	60373	LUMINA CONSEIL	3 500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-17	20210517	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - RÉOLUTION 2021-03-85 - CONCOURS SLAM 2021	Georges Pichet		3 500,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164773		2021-05-20	04803	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	17,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-29	2103675689	GAZ PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS DIVERS (2021-6709)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6709)	17,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164774		2021-05-20	50134	REGIE DU BATIMENT DE QUÉBEC	157,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-05	EL038527	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE DE CON	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6807)	157,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164775		2021-05-20	58014	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	155,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-14	20210514	PETITE CAISSE (BIBLIOTHEQUE)	Marie Hélène Bohémier		155,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
164776		2021-05-20	59631	PIECES D'AUTO SUPER	71,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-26	608457/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8353)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8353)	47,56 \$
2021-04-27	611423/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8365)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8365)	23,68 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164777	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 00810	Nom: PRODUITS CHIMIQUES SIMCO INC (LES)	Montant: 704,23 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	47689	ACHAT DE MATÉRIEL - ARÉNA (2021-1188)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1188)	704,23 \$
No paiement: 164778	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 141,97 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-11	9002859015	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	141,97 \$
No paiement: 164779	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 388,42 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-22	0785776	ACHAT DE MATÉRIEL - TP (2021-6523)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6523)	46,75 \$
2021-04-28	0786133	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2021-6231)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6231)	341,67 \$
No paiement: 164780	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant: 69,31 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	PF 36653	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6021)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6021)	69,31 \$
No paiement: 164781	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 01882	Nom: RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant: 755,71 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	64390	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6718)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6718)	755,71 \$
No paiement: 164782	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 03999	Nom: RETRAITE QUEBEC	Montant: 696,43 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-20	20210520	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES834774012	Maxime Marquis		696,43 \$
No paiement: 164783	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 03109	Nom: RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	Montant: 52 815,70 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-11-20	63890	ACHAT D'UNE CAMIONNETTE QUATRE ROUES - RÉOLUTION 2020-11-330 (2020-1676)	Sébastien Gravel	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1676)	52 815,70 \$
No paiement: 164784	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 2 203,47 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-27	41460-12655461	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6641)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6641)	1 934,93 \$
2021-04-29	41460-12660971	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6648)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6648)	194,29 \$
2021-04-28	41460-12658571	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE (2021-6229)	Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6229)	74,25 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164785	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 397,18 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-01	8300838802	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK - MAI 2021 (2021-9020)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9020)	397,18 \$
No paiement: 164786	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 2 385,73 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	16479	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER POUR AVRIL 2021 (2020-4013)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)	2 385,73 \$
No paiement: 164787	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 05321	Nom: Servicorp	Montant: 3 462,50 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-27	IN450648	ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN (2021-1160)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1160)	3 462,50 \$
No paiement: 164788	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 03261	Nom: SUD ELECTRIQUE INC	Montant: 304,68 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-27	35520	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8361)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8361)	304,68 \$
No paiement: 164789	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04924	Nom: TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	Montant: 72,88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-29	405249	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS BIBLIOTHÈQUE (2021-6711)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6711)	72,88 \$
No paiement: 164790	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 60374	Nom: TRUST BANQUE NATIONALE	Montant: 4 294,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-12	20210512	COTISATION PAR L'EMPLOYEUR AU REER DE MARTINE SAVARD - NO COMPTE 2830753	Maxime Marquis		4 294,75 \$
No paiement: 164791	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON	Montant: 71,14 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	00005876/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Francis Blondeau		71,14 \$
No paiement: 164792	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 01806	Nom: WOLSELEY CANADA INC	Montant: 2 372,49 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-21	1157198	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2021-1149)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1149)	2 372,49 \$
No paiement: 164793	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 50076	Nom: RESEAU ENVIRONNEMENT	Montant: 45,99 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-12	2100003884	FORMATION VALORISATION DES EPI	Marie-Eve Ferland		45,99 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	164794	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	05757	Nom:	AQUALITECK	Montant:	1 326,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-05	28050521	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1742)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-1742)		1 326,35 \$	
No paiement:	164795	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	227,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-04	9236554-04-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			64,38 \$	
2021-05-10	6722217-10-05-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			163,06 \$	
No paiement:	164796	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	4 074,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-06	MUN12824-02-08-2020	RECLAMATION - DOSSIER JURIDIQUE 1243-02-00063			Cassandra Comin Bergor			4 074,00 \$	
No paiement:	164797	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	98,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-04	4776	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8382)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8382)		98,28 \$	
No paiement:	164798	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	00477	Nom:	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	Montant:	438,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-05	102013032	ACHAT DE PLANTES (2021-6670)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6670)		162,14 \$	
2021-05-05	102013034	ACHAT DE PLANTES (2021-1102)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-1102)		81,10 \$	
2021-05-05	102013033	ACHAT DE PLANTES (2021-6027)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6027)		195,36 \$	
No paiement:	164799	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	01069	Nom:	CONTENEURS ATS INC	Montant:	12 532,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-03	244600	ACHAT DE CONTENEURS (2021-1182)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1182)		12 532,28 \$	
No paiement:	164800	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	50694	Nom:	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-LAMBERT	Montant:	175 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-26	20210526	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - VERSEMENT JANVIER ET AVRIL 2021			Georges Pichet			175 000,00 \$	
No paiement:	164801	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	59074	Nom:	DANIELLE PILETTE	Montant:	9 750,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-06	20210506	SERVICES PROFESSIONNELS - DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE PPU QUARTIER VICTORIA (Georges Pichet	Georges Pichet (2021-4011)		9 750,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164802	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 05158	Nom: Excellence hydraulique Inc.	Montant: 2 803,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-06	37365	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8440)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8440)	2 803,34 \$
No paiement: 164803	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 00066	Nom: REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant: 129 734,26 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-27	20210527	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Francis Blondeau		78 762,10 \$
2021-05-27	20210527-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Francis Blondeau		48 635,88 \$
2021-05-27	20210527-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES	Francis Blondeau		2 336,28 \$
No paiement: 164804	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03870	Nom: FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant: 4 908,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-27	20210527	REMISES DU 25 AVRIL AU 22 MIA 2021 - RÉFÉRENCE NO 25965	Francis Blondeau		4 908,58 \$
No paiement: 164805	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 52061	Nom: FRANCE DESAULNIERS	Montant: 924,88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-21	20210521	FRAIS DE RECHERCHE	Georges Pichet		574,88 \$
2021-05-20	20210520	FRAIS DE RECHERCHE	Georges Pichet		350,00 \$
No paiement: 164806	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 95761	Nom: GROUPE MASTER (LE)	Montant: 193,71 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-08	11165458-00	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2021-6643)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6643)	193,71 \$
No paiement: 164807	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 685,03 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-26	664 002 564 289	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		226,76 \$
2021-05-17	684 702 183 909	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		141,48 \$
2021-05-20	650 502 574 105	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		39,64 \$
2021-05-21	626 202 370 545	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		277,15 \$
No paiement: 164808	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04344	Nom: J.A. LARUE INC	Montant: 104,49 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-05	I000057721	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8405)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8405)	104,49 \$
No paiement: 164809	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 95845	Nom: JIMEXS INC.	Montant: 86,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164809	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 95845	Nom: JIMEXS INC.	Montant: 86,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-03	224067	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8384)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8384)	86,58 \$
No paiement: 164810	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 251,12 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-08-03	112545	COPIES DE PLANS - PROJET RIVERSIDE (2021-6729)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2021-6729)	120,73 \$
2020-08-11	112678	COPIES DE PLANS - PROJET RIVERSIDE (2021-6729)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2021-6729)	130,39 \$
No paiement: 164811	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 95842	Nom: NOVAFOR EQUIPEMENT INC	Montant: 247,20 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-05	N344792	COMPAS FORESTIER (2021-1205)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2021-1205)	247,20 \$
No paiement: 164812	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 50006	Nom: PETITE CAISSE (GUYLAINE BENOIT)	Montant: 293,45 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-20	20210520	PETITE CAISSE (GUYLAINE BENOIT)	Francis Blondeau		293,45 \$
No paiement: 164813	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 19,52 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-14	447538739	SERVICE DE COURRIER	Francis Blondeau		19,52 \$
No paiement: 164814	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 150,66 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-18	9002862343	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	150,66 \$
No paiement: 164815	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 317,77 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	0786427	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6649)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6649)	282,37 \$
2021-05-06	0786613	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6814)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6814)	35,40 \$
No paiement: 164816	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 00064	Nom: REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	Montant: 41 742,04 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-27	20210527	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS M/	Francis Blondeau		41 742,04 \$
No paiement: 164817	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01882	Nom: RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant: 195,46 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: 164817	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01882	Nom: RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant: 195,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-07	64440	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6736)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6736)	195,46 \$

No paiement: 164818	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 2 685,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-05	41460-12673191	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6029)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6029)	403,05 \$
2021-05-07	41460-12677891CR	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 41460-12677391	Dominique-Anne Soucie		(14,19 \$)
2021-05-07	41460-12677391	VOIR CRÉDIT 41460-12677891CR	Dominique-Anne Soucie		14,19 \$
2021-05-05	41460-12672691	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2021-6647)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6647)	76,66 \$
2021-05-07	41460-12677901	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2021-1214)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1214)	56,75 \$
2021-05-05	41460-12673081	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6650)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6650)	24,88 \$
2021-05-05	41460-12672401	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6026)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6026)	297,05 \$
2021-05-05	41460-12672511	ACHAT DE 7 ÉTAGÈRES (2021-8406)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8406)	1 827,36 \$

No paiement: 164819	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 00061	Nom: SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant: 5 124,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-27	20210527	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Francis Blondeau		5 124,71 \$

No paiement: 164820	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 00536	Nom: SPI SANTE SECURITE INC.	Montant: 40,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-06	11106352-00	PROGRAMME DE PROTECTION RESPIRATOIRE (2021-6607)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6607)	40,19 \$

No paiement: 164821	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04924	Nom: TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	Montant: 2 446,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-06	405636	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2021-1201)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1201)	2 446,67 \$

No paiement: 164822	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03686	Nom: WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	Montant: 948,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-03	0262367-0733-2	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2020-9127)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-9127)	948,54 \$

No paiement: S14578	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03058	Nom: ACIER PICARD INC.	Montant: 8,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-13	1581742	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8315)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8315)	8,91 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14579	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05888	Nom: ADAM SERVICES	Montant: 1 327,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-18	2021-0923	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6689)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6689)	663,98 \$
2021-04-11	2021-0922	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6614)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6614)	663,98 \$

No paiement: S14580	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04838	Nom: AREO-FEU	Montant: 70,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-12	F0029481	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8306)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8306)	70,42 \$

No paiement: S14581	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04387	Nom: AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant: 745,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-14	1-1499473	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8325)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8325)	51,11 \$
2021-04-16	1-1499983	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8335)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8335)	89,09 \$
2021-04-12	1-1498801	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1-1491928 (2021-6615)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6615)	(10,35 \$)
2021-04-14	1-1499425	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8323)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8323)	186,66 \$
2021-04-15	1-1499696	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8335)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8335)	138,96 \$
2021-04-15	1-1499697	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8323)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8323)	289,77 \$

No paiement: S14582	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 59630	Nom: BATTERIES EXPERT VPZBE INC	Montant: 103,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-12	12552	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6617)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6617)	103,42 \$

No paiement: S14583	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 01625	Nom: BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	Montant: 681,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-14	727207	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - INSPECTION R.B.Q. (2021-6708)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6708)	681,52 \$

No paiement: S14584	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 02116	Nom: BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	Montant: 195,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-16	T0056397-16-04-2021	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$

No paiement: S14585	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 52614	Nom: CALIBRE PLUS	Montant: 755,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-03-29	3725	INSTALLATION DE CÂBLAGE INFORMATIQUE ET AJOUT D'UN PATCH PANEL À L'HOTEL D	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-6601)	755,36 \$

No paiement: S14586	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 59272	Nom: CATHY EUGENE, CRHA	Montant: 343,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14586	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 59272	Nom: CATHY EUGENE, CRHA	Montant: 343,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-17	105	SERVICE DE COACHING - AVRIL 2021	Mélissa Mercure		343,75 \$
No paiement: S14587	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05691	Nom: CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	Montant: 566,37 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	F41076	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8313)	566,37 \$
No paiement: S14588	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 02016	Nom: CERTIFLO INC.	Montant: 180,65 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	84334	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8326)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8326)	180,65 \$
No paiement: S14589	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 1 145,04 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	2021 18011329	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)	740,44 \$
2021-04-13	2021 18010846	ASPHALTE ROUTIER (2021-6632)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6632)	404,60 \$
No paiement: S14590	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05795	Nom: DATADIS INC.	Montant: 29,89 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-12	021899	FORMATION POUR LOGICIEL DATA DIS POUR VÉHICULES (2021-6623)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-6623)	29,89 \$
No paiement: S14591	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04060	Nom: DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS (DHC)	Montant: 3 798,37 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-31	173014	SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE	Cassandra Comin Bergor		3 798,37 \$
No paiement: S14592	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03036	Nom: ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	Montant: 177 543,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-19	33050	LIBÉRATION DE RETENUE - PROJET RIVERSIDE	Georges Pichet		177 543,75 \$
No paiement: S14593	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03225	Nom: EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	Montant: 172,98 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	141239	ACHAT DE MATERIEL POUR TROUSSES DE PREMIERS SOINS (2021-1148)	Mélissa Mercure	Francis Blondeau (2021-1148)	172,98 \$
No paiement: S14594	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05649	Nom: EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant: 811,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14594	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	05649	Nom:	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant:	811,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-16	CM15017	ACHAT DE PIÈCES - RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2021-6073)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-6073)		811,48 \$	
No paiement:	S14595	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	280,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-15	FA-84828	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8327)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8327)		280,55 \$	
No paiement:	S14596	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01112	Nom:	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S R L	Montant:	5 371,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	1580804	SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTATION GÉNÉRALES EN DROIT DU TRAVAIL			Cassandra Comin Bergor			3 925,42 \$	
2020-12-22	1546734	SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER JURIDIQUE RH			Cassandra Comin Bergor			1 446,43 \$	
No paiement:	S14597	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	51675	Nom:	FESTIVAL CLASSICA INC.	Montant:	98 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-01	2293	SUBVENTION AUX ORGANISMES - 2E VERSEMENT POUR 2021			Georges Pichet			98 000,00 \$	
No paiement:	S14598	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	97,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-16	829758	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1162)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1162)		97,01 \$	
No paiement:	S14599	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	2 163,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-12	134224	ACHAT DE PIÈCES ET RÉPARATION DE VÉHICULE (2021-8312)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8312)		1 925,10 \$	
2021-04-12	7142342	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8307)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8307)		238,69 \$	
No paiement:	S14600	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	287,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	2585	AUTOCOLLANT B-CITI (2021-1139)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-1139)		287,44 \$	
No paiement:	S14601	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04288	Nom:	IRRIGATION MULTI-JETS INC	Montant:	632,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	210010	APPEL DE SERVICE (2021-6687)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6687)		632,93 \$	
No paiement:	S14602	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04101	Nom:	LIBRAIRIE ALIRE	Montant:	497,09 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14602	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 497,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-16	172864	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)	Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1043)	497,09 \$

No paiement: S14603	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 5 565,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-14	172106	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	407,14 \$
2021-04-13	172069	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	26,20 \$
2021-04-14	172095	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	649,79 \$
2021-04-14	172094	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	857,59 \$
2021-04-20	172298	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	166,43 \$
2021-04-16	172166	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	533,40 \$
2021-04-16	172168	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	48,04 \$
2021-04-14	172105	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	207,46 \$
2021-04-14	172111	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	113,19 \$
2021-04-16	172165	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	873,39 \$
2021-04-16	172167	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	73,29 \$
2021-04-19	172247	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	32,50 \$
2021-04-14	172112	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	25,15 \$
2021-04-21	172312	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	65,05 \$
2021-04-21	172320	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	916,70 \$
2021-04-20	172297	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	76,38 \$
2021-04-21	172311	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	88,10 \$
2021-04-21	172319	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	398,37 \$
2021-04-21	172327	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	38,80 \$
2021-04-15	172157	RETOUR DE LIVRES	Marie Hélène Bohémier		(31,45 \$)

No paiement: S14604	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 486,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-13	CWQ24295061	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	80,69 \$
2021-04-13	CW24295060	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	142,59 \$
2021-04-05	CWNQ24272712	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	63,20 \$
2021-04-20	CWQ24316641	LOCATION DE VOLUME (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	57,65 \$
2021-04-20	CW24316640	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	114,29 \$
2021-04-16	CW24305666	LOCATION D ELIVRES (2021-1045)	Marie Hélène Bohémier	Élizabeth Jacques (2021-1045)	28,30 \$

No paiement: S14605	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 3 219,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14605	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 3 219,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-01	M265182-11	LOCATION DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$
2021-04-01	T266436-11	LOCATION DE VEHICULE (2020-8297)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8297)	703,71 \$
2021-04-01	M265183-11	LOCATION DE VEHICULE (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$

No paiement: S14606	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 650,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-14	22682556-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6633)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6633)	78,99 \$
2021-04-14	22685228-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6633)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6633)	108,44 \$
2021-04-12	22657173-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6507)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6507)	102,45 \$
2021-04-12	22663465-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6023)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6023)	259,37 \$
2021-04-12	22657635-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6508)	Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6508)	100,86 \$

No paiement: S14607	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 40,47 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-15	21189197-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8337)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8337)	40,47 \$

No paiement: S14608	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 520,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-13	154406	COMPOST DE CREVETTE (2021-6221)	Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6221)	520,00 \$

No paiement: S14609	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 65,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-14	317633	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 \$

No paiement: S14610	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 477,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-15	842	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2021-9042)	Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)	477,61 \$

No paiement: S14611	Date: 2021-05-06	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 351,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-14	966460	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8322)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8322)	98,35 \$
2021-04-15	966568	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8328)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8328)	253,11 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14612	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	00023	Nom:	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant:	112,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-12-02	2012021	EXPERTISES D'ARBRES AU 171 HICKSON (2020-1408)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1408)		112,11 \$	
No paiement:	S14613	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	781,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	279638	FACTURATION POUR VOTRE TRAITEMENT DES EAUX POUR LA PÉRIODE DE AVRIL 2021			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)		781,95 \$	
No paiement:	S14614	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	00168	Nom:	OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant:	239,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-15	474561	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6530)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6530)		239,55 \$	
No paiement:	S14615	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01304	Nom:	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant:	791,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	212195	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1044)			Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)		791,91 \$	
No paiement:	S14616	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	59991	Nom:	PAUL IMBEAULT	Montant:	1 757,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-23	012	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 12 AU 23 AVRIL 2021 (2020-9123)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)		1 757,74 \$	
No paiement:	S14617	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03621	Nom:	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant:	3 249,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	130203	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8333)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8333)		3 249,09 \$	
No paiement:	S14618	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	00196	Nom:	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant:	160,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-13	F0206064 00	ACHAT DE PNEUS (2021-6686)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6686)		160,97 \$	
No paiement:	S14619	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	1 551,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-01	Q2035270	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1116)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1116)		1 551,01 \$	
No paiement:	S14620	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01541	Nom:	RABAIS CAMPUS	Montant:	763,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-09	764124058	RENOUVELLEMENT DE PERIODIQUES (2021-6704)			Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-6704)		203,83 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14620	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01541	Nom:	RABAIS CAMPUS	Montant:	763,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-09	764124415	RENOUVELLEMENT DE PERIODIQUES (2021-6704)			Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-6704)		559,29 \$	
No paiement:	S14621	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	349,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	116502	RELIURE DE VOLUMES (2021-1046)			Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1046)		349,35 \$	
No paiement:	S14622	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01272	Nom:	RENE RIENDEAU (1986) INC	Montant:	1 028,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-12	FCA0030335	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8267)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8267)		1 028,29 \$	
No paiement:	S14623	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04799	Nom:	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant:	517,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-01	38004	CONTRAT RESILIE POUR LE 349 RIVERSIDE - VOIR CREDIT CT-38004			Ghislain l'Ecuyer			172,46 \$	
2021-02-01	CT-38004	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 38004			Ghislain l'Ecuyer			(172,46 \$)	
2021-04-01	38210	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022 - 325 DU GOLF (2021-6694)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6725)		172,46 \$	
2021-04-16	39315	APPEL DE SERVICE (2021-6694)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6694)		344,93 \$	
No paiement:	S14624	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	05967	Nom:	SECURMAX	Montant:	2 681,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-31	26326	FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT DE CONTROLE D'ACCES - TRAVAUX PUE			Francis Blondeau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9582)		2 681,98 \$	
No paiement:	S14625	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04747	Nom:	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant:	264,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-07	17611	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6705)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6705)		264,04 \$	
No paiement:	S14626	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	00290	Nom:	SIGNEL SERVICES INC	Montant:	121,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	107396	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 103448 (2020-1375)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1375)		(309,73 \$)	
2021-04-13	107317	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2021-1112)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-1112)		431,62 \$	
No paiement:	S14627	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	231,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-07	199449	COTISATION AFFILIATION 2021 (2021-6610)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6610)		231,68 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14628	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	05977	Nom:	SOLUTIONS BCITI INC.	Montant:	48,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-01	825	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI POUR MARS 2021 (2021-9002)			Francis Blondeau	Georges Pichet (2021-9002)		48,18 \$	
No paiement:	S14629	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	1 433,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-15	13817241-00	ACHAT VESTE DE SÉCURITÉ (2021-1129)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1129)		847,95 \$	
2021-04-16	13785115-01	ACHAT DE GANTS (2021-1125)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1125)		156,95 \$	
2021-04-12	13789862-01	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1129)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1129)		428,67 \$	
No paiement:	S14630	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03710	Nom:	TESSIER RECREO-PARC INC	Montant:	7 898,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-13	32,398	BUTS DE SOCCER JUNIOR EN ACIER - QUANTITÉ 3 (2021-1064)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-1064)		7 898,78 \$	
No paiement:	S14631	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	66,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-13	PSQC0217669	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8311)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8311)		36,43 \$	
2021-04-15	PSQC0217942	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8311)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8311)		29,97 \$	
No paiement:	S14632	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	05037	Nom:	Total Home Training	Montant:	1 026,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-13	1265	ENSEIGNEMENT DE COURS - RETRAITÉS EN FORME 50+ (2021-6628)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6628)		595,20 \$	
2021-04-13	1267	ENSEIGNEMENT DE COURS - ESSENTRIX (2021-6628)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6628)		195,18 \$	
2021-04-13	1266	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA STRETCH ABDO (2021-6628)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6628)		235,98 \$	
No paiement:	S14633	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant:	1 523,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-12	2020-685	SERVICES INFORMATIQUES DU 28 MARS AU 10 AVRIL 2021			Francis Blondeau			1 523,16 \$	
No paiement:	S14634	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	1 076,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-16	24307069	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8336)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8336)		1 076,26 \$	
No paiement:	S14635	Date:	2021-05-06	Référence Fourn.:	03052	Nom:	ZONE TECHNOLOGIE	Montant:	381,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-14	117498	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8316)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8316)		381,52 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14636	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	05888	Nom:	ADAM SERVICES	Montant:	663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-25	2021-0924	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6689)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6689)		663,98 \$	
No paiement:	S14637	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	02837	Nom:	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant:	256,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	337376	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2021-1163)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1163)		256,82 \$	
No paiement:	S14638	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	99,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	65610	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6020)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6020)		99,28 \$	
No paiement:	S14639	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	815,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	55529	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-1168)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1168)		815,35 \$	
No paiement:	S14640	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04387	Nom:	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant:	767,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	1-1500290	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2021-1153)			Marie Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2021-1153)		28,08 \$	
2021-04-20	1-1500612	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8347)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8347)		391,32 \$	
2021-04-22	1-1501033	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8347)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8347)		85,51 \$	
2021-04-20	1-1500574	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8347)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8347)		262,90 \$	
No paiement:	S14641	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant:	1 954,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	0000394884	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE MARS 2021			Cassandra Comin Bergor			1 264,73 \$	
2020-12-28	0000391352	SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER 21490/2			Cassandra Comin Bergor			689,85 \$	
No paiement:	S14642	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03232	Nom:	BRANDT (NORTRAX)	Montant:	361,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	8213373	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8345)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8345)		361,74 \$	
No paiement:	S14643	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	2 136,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	2021 18012360	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		567,36 \$	
2021-04-23	2021 18013970	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		568,28 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14643	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	2 136,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	2021 18013348	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2021-1042)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-1042)		156,05 \$	
2021-04-22	2021 18013542	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		845,03 \$	
No paiement:	S14644	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04543	Nom:	CULTURE MONTEREGIE	Montant:	145,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	22-160	ADHESION 2021-2022 (2021-6741)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6741)		145,00 \$	
No paiement:	S14645	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04490	Nom:	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant:	1 137,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	131565	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2021-1166)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-1166)		1 137,45 \$	
No paiement:	S14646	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04060	Nom:	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS (DHC)	Montant:	7 114,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-31	173013	SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS			Cassandra Comin Bergor			3 664,83 \$	
2021-03-31	173012	SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS			Cassandra Comin Bergor			3 449,25 \$	
No paiement:	S14647	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	23,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	FA-84912	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8343)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8343)		23,76 \$	
No paiement:	S14648	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03297	Nom:	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	Montant:	224,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	INV267852	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8344)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8344)		224,17 \$	
No paiement:	S14649	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	05840	Nom:	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant:	793,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	53647	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6690)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6690)		793,32 \$	
No paiement:	S14650	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03398	Nom:	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant:	250,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	52554	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8340)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8340)		250,54 \$	
No paiement:	S14651	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	448,40 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14651	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	448,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-10	M30015641430	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-1132)		224,20 \$	
2021-03-27	M30015633476	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2020-1132)		224,20 \$	
No paiement:	S14652	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	2 604,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	7143563	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8373)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8373)		700,16 \$	
2021-04-19	7143077	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8376)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8376)		1 904,01 \$	
No paiement:	S14653	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	00900	Nom:	IDENCO CANADA LTEE	Montant:	1 974,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	00093892	REPLACEMENT DE LA TOILE DE L'OEUVRE CHLOE BEAULAC (2021-1097)			Josée Véronneau	Francis Blondeau (2021-1097)		1 974,12 \$	
No paiement:	S14654	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	02376	Nom:	INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC (LES)	Montant:	704,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-16	14753	ACHAT DE VERRE TREMPÉ (2021-6484)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6484)		704,23 \$	
No paiement:	S14655	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04288	Nom:	IRRIGATION MULTI-JETS INC	Montant:	1 678,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-16	210012	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - ENTRETIEN PARCS (2021-6735)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6735)		1 678,64 \$	
No paiement:	S14656	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	730,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-23	230421-1	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2021-2504)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-2504)		730,13 \$	
No paiement:	S14657	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	57,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	172248	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)		57,65 \$	
No paiement:	S14658	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	537,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	21189755-00	ACHAT DE PEINTURE (2021-8371)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8371)		78,10 \$	
2021-04-23	21189834-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8367)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8367)		61,57 \$	
2021-04-23	21189755-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8371)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8371)		49,53 \$	
2021-04-23	21189755-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8371)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8371)		78,10 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14658	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	537,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	21189756-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8370)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8370)		270,45 \$	
No paiement:	S14659	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03046	Nom:	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant:	809,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	354	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGERS (2021-6227)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6227)		862,31 \$	
2021-04-19	154632	ACHAT DE COMPOST (2021-6688)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6688)		129,99 \$	
2021-04-22	154794	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6226)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6226)		76,97 \$	
2021-04-23	154766	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 154406 (2021-6221)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6221)		(260,00 \$)	
No paiement:	S14660	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	317908	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131,07 \$	
No paiement:	S14661	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	51879	Nom:	MELISSA ROCH	Montant:	684,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-10	20210510	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA ET YOGA			Georges Pichet			684,10 \$	
No paiement:	S14662	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	875,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	966935	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8351)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8351)		502,18 \$	
2021-04-23	966943	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8351)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8351)		373,67 \$	
No paiement:	S14663	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04007	Nom:	MULTI PRESSION L C INC	Montant:	88,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-23	FA-53380	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6634)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6634)		88,08 \$	
No paiement:	S14664	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	523,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-13	279894	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)		523,14 \$	
No paiement:	S14665	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04928	Nom:	NI CORPORATION (ENVIRONNEMENT)	Montant:	225,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	1002539	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2021-1156)			Marie Hélène Bohémier	Francis Blondeau (2021-1156)		225,35 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14666	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	01304	Nom:	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant:	83,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-23	212369	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)			Marie Hélène Bohémier	Georges Pichet (2021-1044)		83,94 \$	
No paiement:	S14667	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03621	Nom:	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant:	3 395,61 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	130322	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8333)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8333)		536,56 \$	
2021-04-23	130384	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8280)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8280)		94,45 \$	
2021-04-23	130383	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8329)			Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8329)		2 764,60 \$	
No paiement:	S14668	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	3 410,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	Q2034952	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1159)			Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-1159)		654,49 \$	
2021-04-20	Q2034727	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1159)			Maxime Marquis	Francis Blondeau (2021-1159)		2 756,48 \$	
No paiement:	S14669	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	222,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	0508615	ACHAT DE MATÉRIEL - TP (2021-6224)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6224)		222,78 \$	
No paiement:	S14670	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	59948	Nom:	SECURITE X GUARD	Montant:	741,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-19	4153	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)		741,59 \$	
No paiement:	S14671	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	7 379,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	199596	ACHAT MANUEL - ALERTE (2E ÉDITION), CANADIEN DE PERMIRES, ET CANADIEN DE SUA			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-1169)		7 379,94 \$	
No paiement:	S14672	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	05977	Nom:	SOLUTIONS BCITI INC.	Montant:	121,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-01	830	FRAIS TRANSACTION B-CITI POUR AVRIL 2021 (2021-9002)			Francis Blondeau	Georges Pichet (2021-9002)		121,64 \$	
No paiement:	S14673	Date:	2021-05-13	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	818,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-22	FC-290168	PIÈCES/MATÉRIEAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6017)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-6017)		818,40 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14674	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 05072	Nom: Teko Inc.	Montant: 1 017,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-22	28241	ENTRETIEN DE CHAUDIÈRE AU 600 OAK (2021-6713)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6713)	1 017,73 \$

No paiement: S14675	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 498,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-21	24313232	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8374)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8374)	335,60 \$
2021-04-21	24313263	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8374)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8374)	28,69 \$
2021-04-23	24318665	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8368)	8,56 \$
2021-04-23	24317527	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8368)	125,22 \$

No paiement: S14676	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 03052	Nom: ZONE TECHNOLOGIE	Montant: 213,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-21	117730	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8350)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8350)	213,52 \$

No paiement: S14677	Date: 2021-05-13	Référence Fourn.: 95786	Nom: 30 IMAGES MEDIA	Montant: 2 069,55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-21	30IM1068	SERVICE DE WEB DIFFUSION POUR LA SEANCE DU 19 AVRIL 2021 (2021-9007)	Georges Pichet	Georges Pichet (2021-9007)	2 069,55 \$

No paiement: S14678	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 58015	Nom: ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA (DOCU-DEPOT INC.)	Montant: 344,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-30	NBS0627676	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2020-9106)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2020-9106)	344,25 \$

No paiement: S14679	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 05888	Nom: ADAM SERVICES	Montant: 663,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-02	2021-0927	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6712)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6712)	663,98 \$

No paiement: S14680	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04607	Nom: AGREBEC INC	Montant: 8 082,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-29	20449	MÉLANGE DE SOL POUR TERRAIN DE BALLE (2021-5014)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-5014)	8 082,74 \$

No paiement: S14681	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant: 150,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-28	65658	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-1178)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1178)	150,62 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14682	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00036	Nom:	ASCENSEURS TK CANADA LIMITED	Montant:	112,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-01	1932440	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2021-9012)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9012)		112,82 \$	
No paiement:	S14683	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	95422	Nom:	ATRACKTIV	Montant:	1 586,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	1267	LOCATION DES VÉLOS MUSICAUX (2021-6715)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6715)		1 586,66 \$	
No paiement:	S14684	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04387	Nom:	AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant:	90,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-29	1-1502249	VOIR CRÉDIT 1-1502474			Simon Bédard-Goulet			204,33 \$	
2021-04-30	1-1502474	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1-1502249			Sébastien Gravel			(204,33 \$)	
2021-04-28	1-1502004	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8377)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8377)		30,73 \$	
2021-04-27	1-1501719	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8359)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8359)		59,45 \$	
No paiement:	S14685	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03205	Nom:	CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant:	1 083,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	210479	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2021-9015)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9015)		1 083,56 \$	
No paiement:	S14686	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04827	Nom:	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant:	1 054,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-27	146514	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8346)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8346)		1 054,31 \$	
No paiement:	S14687	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03600	Nom:	CLOTURE ACTUEL INC	Montant:	2 989,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	10974	RÉPARATION DE CLÔTURE (2021-1135)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1135)		1 994,82 \$	
2021-04-27	10966	RÉPARATION DE CLÔTURE - PARC ST-CHARLES (2021-1164)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1164)		994,53 \$	
No paiement:	S14688	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	59737	Nom:	COESIO (9039-1731 QUEBEC INC.)	Montant:	5 921,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-20	FACTURE 7	MANDAT POUR PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (2019-9654)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9654)		5 921,21 \$	
No paiement:	S14689	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	3 050,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	2021 18015263	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		923,70 \$	
2021-04-30	2021 18016967	ASPHALTE ROUTIER (2021-6734)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6734)		641,56 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14689	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	3 050,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-26	2021 18014267	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		924,63 \$	
2021-04-29	2021 18015948	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)		560,88 \$	
No paiement:	S14690	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04490	Nom:	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant:	459,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-29	131695	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2021-1196)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-1196)		459,44 \$	
No paiement:	S14691	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	59918	Nom:	D-TECH ENVIRONNEMENTAL INC.	Montant:	1 644,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	210428-6	SERVICE DE CALIBRATION DÉTECTEURS DE GAZ (2020-9100)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-9100)		1 644,14 \$	
No paiement:	S14692	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	953,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-23	FC00354924	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6642)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6642)		264,26 \$	
2021-04-29	FC00356028	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6635)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6635)		424,12 \$	
2021-04-29	FC00356027	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6636)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6636)		265,10 \$	
No paiement:	S14693	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	596,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	54597	ACHAT DE VINYLE AUTOCOLLANT POUR VÉHICULE (2021-8369)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8369)		596,72 \$	
No paiement:	S14694	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	01969	Nom:	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	Montant:	494,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	2021182	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS D'AVRIL 2021 (2020-4021)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-4021)		494,39 \$	
No paiement:	S14695	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04550	Nom:	EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant:	397,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-27	602166-0001	LOCATION D'OUTILS - TERRAIN BASEBALL ALEXANDRA (2021-6016)			Ronald Laurin	Sylvain Cadieux (2021-6016)		397,83 \$	
No paiement:	S14696	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	05649	Nom:	EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant:	648,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	CM15069	ACHAT DE PIÈCES - RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2021-6064)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-6064)		648,09 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14697	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 54797	Nom: EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	Montant: 758,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-28	30826	INSTALLATION DE 3 BARRES DE TRACTION - CIRCUIT D'ENTRAINEMENT AU PVM (2021-1	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1133)	758,84 \$

No paiement: S14698	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX	Montant: 1 831,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-30	665963	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	86,23 \$
2021-03-31	658883	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	114,98 \$
2021-04-30	665964	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
2021-04-30	665962	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	677,20 \$
2021-04-30	667584	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	133,37 \$
2021-03-31	658882	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	648,46 \$
2021-04-30	667585	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	57,49 \$
2021-04-30	666392	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$

No paiement: S14699	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 03039	Nom: FAUCHER INDUSTRIES	Montant: 139,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-26	1610143	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8354)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8354)	139,21 \$

No paiement: S14700	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 282,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-26	7143784	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8358)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8358)	282,07 \$

No paiement: S14701	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 60351	Nom: JEAN-PIERRE RENAUD	Montant: 187,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-01	SL-2021-03	SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT DE COACHING POUR MOIS D'AVRIL 2021 (2021-9	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-9050)	187,50 \$

No paiement: S14702	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 244,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-28	21186267-03	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6707)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6707)	180,69 \$
2021-04-27	21189834-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6701)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6701)	64,03 \$

No paiement: S14703	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04378	Nom: MAGNUS	Montant: 505,89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-30	01-611799	ACHAT DE MATÉRIEL - ARÉNA (2021-1170)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1170)	505,89 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14704	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03046	Nom:	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant:	1 257,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	155232	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6232)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6232)		1 121,01 \$	
2021-04-28	155088	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGERS (2021-6230)			Jean-François Blanchette	Marie-Eve Ferland (2021-6230)		136,54 \$	
No paiement:	S14705	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	318127	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131,07 \$	
No paiement:	S14706	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	1 169,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-29	947	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2021-9042)			Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)		1 169,07 \$	
No paiement:	S14707	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	31,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	967191	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8351)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8351)		31,49 \$	
No paiement:	S14708	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04007	Nom:	MULTI PRESSION L C INC	Montant:	177,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	SE-35862	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8366)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8366)		177,34 \$	
No paiement:	S14709	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	5 039,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	281378	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2021-6810)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6810)		384,02 \$	
2021-03-29	279420	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2020-9094)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)		2 355,85 \$	
2021-03-30	279430	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2021-6811)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6811)		2 299,49 \$	
No paiement:	S14710	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	05331	Nom:	NSW CONTROLE INC.	Montant:	3 042,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	034177	APPEL DE SERVICE (2021-6515)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6515)		1 821,20 \$	
2021-04-28	034178	APPEL DE SERVICE (2021-6486)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6486)		1 221,03 \$	
No paiement:	S14711	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	05955	Nom:	ORIZON MOBILE	Montant:	1 338,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-26	964210	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8372)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2021-8372)		1 338,08 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14712	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 59991	Nom: PAUL IMBEAULT	Montant: 1 757,74 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-07	013	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 26 AVRIL AU 7 MAI 2021 (2020-9123)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)	1 757,74 \$
No paiement: S14713	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.	Montant: 17 298,56 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	STD43655-1	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-2503)	Georges Pichet	Georges Pichet (2021-2503)	15 636,61 \$
2021-04-28	CESA41589	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CESA38948	Francis Blondeau		(2 269,61 \$)
2021-04-29	CESA41599-1	CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATION DE DETTE 2021 (2021-2503)	Francis Blondeau	Georges Pichet (2021-2503)	1 032,86 \$
2021-04-28	CESA41588-1	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS 2021 (2021-2503)	Francis Blondeau	Georges Pichet (2021-2503)	3 192,47 \$
2021-04-29	CESA41598	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CESA38948	Francis Blondeau		(293,77 \$)
No paiement: S14714	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 58197	Nom: PIANOZIK	Montant: 1 149,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	1168	ACCORD DE PIANOS (2021-6720)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6720)	1 149,75 \$
No paiement: S14715	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 00196	Nom: PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant: 345,84 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	F0206482 00	APPEL DE SERVICE (2021-8355)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8355)	345,84 \$
No paiement: S14716	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04116	Nom: PRESCOTT S.M.	Montant: 64,16 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-29	476792	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER (2021-1183)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1183)	64,16 \$
No paiement: S14717	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04407	Nom: PRODUITS ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	Montant: 2 127,18 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-27	722505	ACHAT DE COFFRE D'OUTIL EN MÉTAL (2021-8163)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8163)	2 127,18 \$
No paiement: S14718	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 857,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-30	Q2036672	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - AVRIL 2021	Francis Blondeau		857,34 \$
No paiement: S14719	Date: 2021-05-20	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 21,36 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-04-28	0509056	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8379)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8379)	7,72 \$
2021-04-30	0509200	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2021-6233)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6233)	13,64 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14720	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	344,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	116716	RELIURE DE VOLUMES (2021-1046)			Marie Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2021-1046)		344,24 \$	
No paiement:	S14721	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04799	Nom:	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant:	316,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-27	39279	INSPECTION SYSTEME D'ALARME INCENDIE - TRAVAUX PUBLICS (2021-6730)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6730)		316,18 \$	
No paiement:	S14722	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	194,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-27	259243	ACHAT DE CLÉS (2021-6676)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6676)		50,02 \$	
2021-04-28	259289	APPEL DE SREVICE (2021-6675)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6675)		86,75 \$	
2021-04-30	259375	ACHAT DE CADENAS (2021-6235)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6235)		16,04 \$	
2021-04-28	259258	ACHAT DE CLÉS (2021-6702)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6702)		41,39 \$	
No paiement:	S14723	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04747	Nom:	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant:	408,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-29	17656	RÉPARATION DE PORTE (2021-6714)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6714)		408,39 \$	
No paiement:	S14724	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00496	Nom:	SERVICES MATREC INC	Montant:	333,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	M20000316122	LOCATION TOILETTE CHIMIQUE -31 FORT - AVRIL 2021 (2020-1585)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1585)		333,43 \$	
No paiement:	S14725	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00290	Nom:	SIGNAL SERVICES INC	Montant:	122,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	107681	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2021-6724)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6724)		122,79 \$	
No paiement:	S14726	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	59070	Nom:	SODEM INC.	Montant:	7 843,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	020155	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - AVRIL 2021 (Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9124)		7 843,03 \$	
No paiement:	S14727	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	52048	Nom:	STEPHANIE TETREAUULT	Montant:	29,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-30	21-074	RÉVISION LINGUISTIQUE (2021-9065)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-9065)		29,16 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14728	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	341,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	FC-290468	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6074)			Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-6074)		341,47 \$	
No paiement:	S14729	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	59915	Nom:	THE TREND INNOVATIONS COMPANY INC.	Montant:	85,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	06262	ACHAT DE DESINFECTANT (2021-1184)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1184)		48,29 \$	
2021-04-28	06263	ACHAT DE DESINFECTANT (2021-1146)			Francis Blondeau	Marie-Hélène Bohémier (2021-1146)		36,79 \$	
No paiement:	S14730	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	1 003,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-28	PSQC0219167	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8357)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8357)		1 003,13 \$	
No paiement:	S14731	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant:	2 015,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-26	2021-721	SERVICES INFORMATIQUES DU 11 AVRIL AU 24 AVRIL 2021			Francis Blondeau			2 015,42 \$	
No paiement:	S14732	Date:	2021-05-20	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	2 173,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-29	24327132	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8392)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8392)		2 141,09 \$	
2021-04-30	24329231	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6716)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6716)		13,29 \$	
2021-04-30	24330600	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6716)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6716)		18,98 \$	
No paiement:	S14733	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	05888	Nom:	ADAM SERVICES	Montant:	663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-09	2021-0928	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6740)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6740)		663,98 \$	
No paiement:	S14734	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	02700	Nom:	ARCHE DE NOE	Montant:	459,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-03	6382	FRAIS MENSUEL POUR APPELS DE SERVICE (2021-9006)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)		459,90 \$	
No paiement:	S14735	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	58573	Nom:	ARCHITECTURE BL	Montant:	8 623,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-03	21-0502	SERVICES PROFESSIONNELS - ESPACES DE TRAVAIL TEMPORAIRES (2021-9069)			Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-9069)		8 623,13 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14736	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04387	Nom: AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL	Montant: 1 590,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-03	1-1502857	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8381)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8381)	46,66 \$
2021-05-04	1-1503074	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1-15028	Jean-François Blanchette	Sébastien Gravel (2021-8381)	(6,88 \$)
2021-05-04	1-1503239	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8398)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8398)	30,20 \$
2021-05-07	1-1503867	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8409)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8409)	68,88 \$
2021-05-03	1-1502901	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8381)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8381)	13,83 \$
2021-05-05	1-1503276	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8398)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8398)	1 278,77 \$
2021-05-03	1-1502856	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8381)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8381)	46,66 \$
2021-05-04	1-1503225	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8398)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8398)	31,72 \$
2021-05-07	1-1503849	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8411)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8411)	80,78 \$

No paiement: S14737	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 201,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-06	395230	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT MUNICIPAL GÉNÉRAL	Georges Pichet		201,21 \$

No paiement: S14738	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 02116	Nom: BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	Montant: 390,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-07	T0056397-07-05-21	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		390,92 \$

No paiement: S14739	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 52295	Nom: CARPELL SURFACES	Montant: 1 087,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-03	6067	ENTRETIEN DU TERRAIN FOOTBALL - PVM 3 (2021-9000)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-9000)	543,74 \$
2021-05-03	6066	ENTRETIEN DU TERRAIN FOOTBALL - PVM 1 (2021-9000)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-9000)	543,74 \$

No paiement: S14740	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 93,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	146838	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6723)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6723)	55,05 \$
2021-05-08	147123	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE	Sébastien Gravel		38,47 \$

No paiement: S14741	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 2 358,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-06	2021 18022601	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2021-1042)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)	46,64 \$
2021-05-07	2021 18019784	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)	369,30 \$
2021-05-07	2021 18019308	ASPHALTE ROUTIER (2021-6800)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6800)	470,83 \$
2021-05-04	2021 18018454	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)	944,06 \$
2021-05-06	2021 18018405	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-1042)	457,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14741	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 2 358,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-04	2021 18017703	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2021-1042)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-1042)	70,16 \$

No paiement: S14742	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 05010	Nom: Duret & Landry Inc	Montant: 160,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-05	FC-0113281	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8404)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8404)	160,46 \$

No paiement: S14743	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 330,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-03	FC00356765	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6639)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6639)	53,03 \$
2021-05-03	FC00356766	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6637)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6637)	290,90 \$
2021-05-05	FC00357595	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6653)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6653)	146,92 \$
2021-05-03	FC00356764	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6640)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6640)	51,25 \$
2021-05-07	FC00358095	RETOUR DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE FC00356	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6636)	(212,07 \$)

No paiement: S14744	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 18 194,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-05	3510	TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ESSOUCHAGE D'ARBRES (2020-4018)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)	18 194,79 \$

No paiement: S14745	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03225	Nom: EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	Montant: 170,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-02-11	138988.	ACHAT DE MATÉRIEL - TROUSSES DE PREMIERS SOINS (2021-1036)	Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2021-1036)	71,53 \$
2021-05-05	142155	ACHAT DE MATERIEL POUR LES TROUSSES DE PREMIERS SOINS (2021-1148)	Mélissa Mercure	Francis Blondeau (2021-1148)	98,83 \$

No paiement: S14746	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 05892	Nom: EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant: 124,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-06	37064	LOCATION/REMPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2021-6739)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6739)	124,87 \$

No paiement: S14747	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant: 458,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-04	FA-85021	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8362)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8362)	458,54 \$

No paiement: S14748	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03398	Nom: EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant: 326,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-06	52662	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8402)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8402)	326,93 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement:	S14749	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	1 865,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-03	7144441	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8380)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8380)		1 865,56 \$	
No paiement:	S14750	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	241,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-04-21	2614	ACHAT DE PRODUITS SANITAIRES (2021-1155)			Ronald Laurin	Francis Blondeau (2021-1155)		241,45 \$	
No paiement:	S14751	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	04797	Nom:	KEREN PENNEY	Montant:	797,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-05	1674	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2021-2507)			Catherine Langevin	Georges Pichet (2021-2507)		797,44 \$	
No paiement:	S14752	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	243,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-09	090521-1	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2021-2504)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-2504)		243,29 \$	
No paiement:	S14753	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	1 358,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-03	21189989-01	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-1185)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1185)		621,32 \$	
2021-05-05	21190793-00	ACHAT DE MATÉRIEL - TP (2021-8408)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8408)		169,24 \$	
2021-05-03	21189989-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-1185)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-1185)		567,52 \$	
No paiement:	S14754	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	03046	Nom:	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant:	1 940,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-07	155690	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6242)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6242)		342,06 \$	
2021-05-06	155578	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6240)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6240)		342,06 \$	
2021-05-06	155577	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6239)			Jean-François Blanchette	Marie-Eve Ferland (2021-6239)		323,36 \$	
2021-05-04	155432	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGER (2021-6726)			Jean-François Blanchette	Marie-Eve Ferland (2021-6726)		136,54 \$	
2021-05-07	155689	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6241)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6241)		342,06 \$	
2021-05-06	155576	ACHAT DE MÉLANGE DE TERRE (2021-6238)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6238)		323,37 \$	
2021-05-05	155501	ACHAT DE PAILLIS DE CÈDRE (2021-6237)			Jean-François Blanchette	Sylvain Cadieux (2021-6237)		130,79 \$	
No paiement:	S14755	Date:	2021-05-27	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-05-05	318498	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131,07 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14756	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 556,02 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-06	996	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2021-9042)	Stéphanie Fournier	Francis Blondeau (2021-9042)	556,02 \$
No paiement: S14757	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 95439	Nom: MONSIEUR ABRIS.COM	Montant: 1 011,78 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	6826	ABRIS TEMPORAIRE POUR VÉHICULE (2021-1094)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1094)	1 011,78 \$
No paiement: S14758	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant: 1 787,65 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	476536	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6645)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6645)	490,89 \$
2021-05-04	476535	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2021-6645)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6645)	285,01 \$
2021-05-05	476688	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6028)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6028)	941,55 \$
2021-05-05	476706	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6028)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6028)	70,20 \$
No paiement: S14759	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.	Montant: 285,43 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-06	STD43676	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS AVRIL 2021 - TRANSPHERE (2021-9040)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2021-9040)	285,43 \$
No paiement: S14760	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03621	Nom: PIÈCES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant: 6 042,27 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-13	130697	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 130626 (2021-8341)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8341)	(145,05 \$)
2021-05-07	130625	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8387)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8387)	4 050,20 \$
2021-05-07	130626	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8341)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8341)	1 057,84 \$
2021-05-06	130605	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8317)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8317)	1 079,28 \$
No paiement: S14761	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 171,31 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-07	Q2036332	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1159)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1159)	171,31 \$
No paiement: S14762	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01272	Nom: RENE RIENDEAU (1986) INC	Montant: 687,87 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	FCB0019558	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8383)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8383)	687,87 \$
No paiement: S14763	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 59948	Nom: SECURITE X GUARD	Montant: 741,59 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14763	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 59948	Nom: SECURITE X GUARD	Montant: 741,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-03	4345	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)	Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)	741,59 \$

No paiement: S14764	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 4 088,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-04-30	26645	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - PORTE TENNIS ALEXANDRA (2021-6881)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-6881)	342,63 \$
2021-04-26	26634	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR PORTES À LA PISCINE INTERIEURE (2021-1122)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1122)	2 138,15 \$
2021-04-26	26632	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - PORTE PARC CHALET ALEXANDRA (2021-6881)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-6881)	1 607,78 \$

No paiement: S14765	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 951,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-04	259464	ACHAT DE CLÉS (2021-6727)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6727)	155,22 \$
2021-05-06	259576	ACHAT DE CLÉS (2021-6728)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6728)	15,53 \$
2021-05-05	259557	ACHAT DE CLÉS ET CADENAS (2021-6671)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6671)	780,64 \$

No paiement: S14766	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 95421	Nom: SERVICE ESTHETIQUE AUTOMOBILE	Montant: 145,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-05	018429	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 018428 (2021-8397)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8397)	(59,72 \$)
2021-05-05	018430	LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE VÉHICULE (2021-8397)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8397)	88,40 \$
2021-05-05	018428	LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE VÉHICULE (2021-8397)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8397)	59,72 \$
2021-05-06	018441	LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE VÉHICULE (2021-8410)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8410)	57,43 \$

No paiement: S14767	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant: 1 752,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-04	199794	BREVETS DE SAUVETEUR ET BREVETS DE MÉDAILLE (2021-6721)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6721)	1 072,00 \$
2021-05-03	199771	BREVETS DE SAUVETEUR (2021-6717)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6717)	680,00 \$

No paiement: S14768	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant: 24,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-05	FC-290849	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6818)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6818)	24,10 \$

No paiement: S14769	Date: 2021-05-27	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant: 4 620,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur- Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2021-05-27	20210527	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Francis Blondeau		4 620,39 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2021-05-01 AU 2021-05-31

No paiement: S14770 **Date:** 2021-05-27 **Référence Fourn.:** 00019 **Nom:** WURTH CANADA LTEE **Montant:** 2 249,08 \$

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-05-04	24334843	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8368)	165,50 \$
2021-05-05	24336439	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-8400)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-8400)	842,71 \$
2021-05-07	24339452	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8403)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8403)	27,40 \$
2021-05-05	24335516	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8403)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8403)	1 199,67 \$
2021-05-07	24339635	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8403)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8403)	13,80 \$
Grand total :					7 163 942,21 \$



Transactions bancaires
Du : 2021-05-01 Au : 2021-05-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2021-05-03	Intérêts sur obligations - VSL-2016-1	59 945,00
2021-05-03	Intérêts sur obligations - VSL-2016-1	36 848,25
2021-05-03	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	12,48
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Finance	135,49
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	157,54
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	149,80
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	418,80
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Loisirs #2	657,45
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	94,37
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	2 411,62
2021-05-03	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	9 926,41
2021-05-03	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	164,59
2021-05-04	Salaires nets période 18	44 944,72
2021-05-05	Déductions à la source - fédéral - période 16 et 17	9 193,70
2021-05-05	Déductions à la source - fédéral - période 16 et 17	33 837,82
2021-05-05	Déductions à la source - provincial - période 16 et 17	117 815,92
2021-05-05	Remise - Pension alimentaire période 16 et 17	579,92
2021-05-05	Remise - Pension alimentaire période 16 et 17	373,96
2021-05-06	Achat carte de crédit	2 464,34
2021-05-06	Frais perception comptes de taxes	1 325,20
2021-05-12	Déductions à la source - fédéral - période 18	2 058,67
2021-05-12	Déductions à la source - fédéral - période 18	5 456,29
2021-05-12	Déductions à la source - provincial - période 18	22 051,78
2021-05-12	Remise - Pension alimentaire période 18	289,96
2021-05-12	Salaires nets période 19	188 073,89
2021-05-17	Frais bancaires pour B-CITI	114,60
2021-05-18	Salaires nets période 20	61 619,66
2021-05-19	Déductions à la source - fédéral - période 19	8 152,81
2021-05-19	Déductions à la source - fédéral - période 19	29 163,54
2021-05-19	Déductions à la source - provincial - période 19	99 971,98
2021-05-19	Remise - Pension alimentaire période 19	373,96
2021-05-19	Remise - Pension alimentaire période 19	289,96
2021-05-26	Salaires nets période 21	187 200,14
2021-05-27	Déductions à la source - fédéral - période 20	3 935,45
2021-05-27	Déductions à la source - fédéral - période 20	5 566,04
2021-05-27	Déductions à la source - provincial - période 20	25 669,52
2021-05-27	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	724,36
2021-05-28	Remise - Pension alimentaire période 20	289,96
	Total	962 603,24

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-mars à mi-avril 2021

Date effective de paiement : 2021-05-06

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Bergonzi, Cassandra	Registre foncier	Consultations du registre foncier	4,00 \$
Fournier, Stéphanie	Paypal NETATOO S.A.S.	Abonnement au site de réservation de terrain de tennis	193,56 \$
	Alfagomma Canada inc.	Achat de matériel - Aqueduc	413,91 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	147,17 \$
	Dir. Serv. Ent. Classement MTL	Renouvellement permis salle Zia	64,50 \$
	Google suite	Système utilisé pour formation piscine	8,58 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	38,10 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	151,87 \$
Mercure, Mélissa	Corporation de services du Barreau	Affichage du poste - Chef du service du greffe et du contentieux	402,41 \$
	Droit-Inc.com	Affichage du poste - Chef du service du greffe et du contentieux	567,98 \$
	ACMQ	Candidature aux Plumes d'Excellence - Communication	75,00 \$
	Facebook	Publicité Facebook - Communication	6,00 \$
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 mars 2021 au 07 avril 2021	90,35 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Rotisseries Benny BBQ Longueuil	Rencontre avec l'administration et des employés	208,91 \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			2 464,34 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Centre de responsabilité: 02-111-00-971

	Réalisé en 2020	Budget 2021	Réalisé	Disponible 2021	No. Résolution 2021	Date du paiement
Budget 2021						
Festival Classica - Versement 1	95 000,00 \$	98 000,00 \$	98 000,00 \$	- \$	2019-01-021	25 février 2021
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	15 000,00 \$	15 000,00 \$		15 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - Versement 3	95 000,00 \$	95 000,00 \$	98 000,00 \$	(3 000,00) \$	2019-01-021	6 mai 2021
Festival Classica - autres		- \$	- \$	- \$		
Sous-total - Festival Classica	205 000,00 \$	208 000,00 \$	196 000,00 \$	12 000,00 \$		
Corporation développement économique - Versement 1	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	2019-02-050	27 mai 2021
Corporation développement économique - Versement 2	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	2019-02-050	27 mai 2021
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19	(125 000,00) \$			- \$		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria	15 065,70 \$			- \$		
Parc du village - Animation place du village	5 269,73 \$			- \$		
Illumination centre-ville hiver 2020 - dépenses payer par la Ville - refacturable à la CDE	34 323,48 \$					
Corporation développement économique - favoriser nos commerçants	64 180,00 \$			- \$		2020-08-228
Corporation développement économique - illumination centre-ville hiver 2020	(34 323,48) \$			- \$		
Corporation développement économique - participation au Magazine Vivre Saint-Lambert	(7 500,00) \$			- \$		
Sous-total - Corporation développement économique	252 015,43 \$	300 000,00 \$	175 000,00 \$	125 000,00 \$		
Sous-total	457 015,43 \$	508 000,00 \$	371 000,00 \$	137 000,00 \$	-	-
Autres organismes						
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Chorale des enfants de la Rive-Sud	4 000,00 \$			- \$		
Club de Boulingrin de Saint-Lambert			8 510,00 \$	(8 510,00) \$	2021-02-37	4 mars 2021
Conseil du troisième âge	15 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2021-03-67	15 avril 2021
Conservatoire de musique	5 000,00 \$			- \$		
David La Rue			1 300,00 \$	(1 300,00) \$	2021-02-35	4 mars 2021
(FAC) Foire Art Contemporain	15 000,00 \$			- \$		
Fondation la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée	1 000,00 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay			800,00 \$	(800,00) \$	2021-02-36	4 mars 2021
Lumina Conseil			3 500,00 \$	(3 500,00) \$	2021-03-85	20 mai 2021
Maili-Jade Ouellet	500,00 \$			- \$		
Moisson Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Opération nez rouge				- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	249,69 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)				- \$		
Société canadienne du cancer	45,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	5 000,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	7 000,00 \$			- \$		
Société d'histoire Mouillepie	5 873,21 \$			- \$		
Transport des aînés accès RTL	66 841,52 \$			- \$		
Traversee (Rive-Sud)			4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Un vélo une ville				- \$		
103,3 FM la radio allumée				- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		92 000,00 \$				
Sous-total - Autres Organismes	128 759,42 \$	92 000,00 \$	39 110,00 \$	52 890,00 \$	-	-
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$	-	-
Total :	585 774,85 \$	600 000,00 \$	410 110,00 \$	189 890,00 \$	-	-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2) **Établissement de la rémunération du personnel électoral 2021**

CONSIDÉRANT QU'une élection générale aura lieu le dimanche 7 novembre 2021 et que la Présidente d'élection devra embaucher environ 203 personnes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser les tarifs de rémunération établis lors des dernières élections, et ce, pour donner suite aux nouveautés législatives dans le contexte lié à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil lors de l'exercice budgétaire 2021 d'approuver l'embauche d'une ressource additionnelle au Service du greffe pendant la période électorale;

D'ADOPTER la grille des tarifs de rémunération et d'allocation du personnel électoral pour l'élection générale de 2021, telle que présentée par la Présidente d'élection;

D'IMPUTER ces dépenses au *Règlement de réserve financière pour les élections (2010-74)*; et

DE prolonger l'embauche à temps partiel de Mme Lucille Angers pour une durée déterminée jusqu'au 19 novembre 2021, à titre de soutien au greffe.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe déposé par le trésorier;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

QUE le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 soit diffusé sur le site internet de la ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4) **Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée -
conseiller L. Blancquaert**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a avisé la greffière par courriel d'un changement à sa dernière déclaration pécuniaire, conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendum (RLRO, c. E-2.2).

Il est procédé au dépôt de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 6 mai au 5 juin 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.2)

Nomination de la Présidente d'élection

CONSIDÉRANT la nomination de Me Sandra Ruel à titre de Chef du service du greffe et du contentieux et greffière adjointe;

D'ENTÉRINER la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet que Me Sandra Ruel agira à titre de Présidente d'élection de la Ville de Saint-Lambert à l'élection générale du 7 novembre 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.3)

Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

DE DÉSIGNER M. Émile Richer et Mme Ariane Denis-Blanchard pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation liée à l'environnement et à d'autres réglementations complémentaires le cas échéant.

D'AUTORISER M. Richer et Mme Denis-Blanchard à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.4) **Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme.

DE DÉSIGNER Mme Solena Mbozo'o Crépault, préposée aux permis et à l'urbanisme, pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux, afin de pouvoir délivrer les permis et autorisations visant spécifiquement les cafés-terrasses, l'arrosage, les ventes-débarras, les tournages et des avis d'infraction pour des certificats de localisation non reçus;

DE DÉSIGNER Mme Anne Huynh, patrouilleuse au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux, afin de pouvoir délivrer les permis et autorisations visant spécifiquement les cafés-terrasses, l'arrosage, les ventes-débarras, les tournages et des avis d'infraction.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Appel d'offres no 21ÉQUI06 - acquisition d'une camionnette
4 roues motrices**

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 21ÉQUI06 ayant pour objet l'acquisition d'une camionnette quatre roues motrices au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Brossard Chevrolet Buick GMC inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix révisé, suite à une négociation avec le soumissionnaire, selon la *Loi sur les cités et villes* article 573.3.3, la valeur totale du contrat étant maintenant de 61 914,03 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-08-750;

D'AUTORISER la cheffe de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



13 MAI '21 11:01

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21ÉQUI06

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Acquisition d'une camionnette quatre roues motrices

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
BROSSARD CHEVROLET BUICK GMC INC.	71201,71\$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 13 mai 2021

Étaient présents :

Gabrielle Cartier
Responsable de l'ouverture

G. Cartier
Signature

S. Foulquier
Témoïn

[Signature]
Signature

Mathieu Brisson
Témoïn

M. Brisson
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Contrat de construction no 21GN16 - Espaces de travail temporaires - Ateliers municipaux**

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN16 ayant pour objet la construction d'espaces de travail temporaires - Ateliers municipaux (31-35 Fort) au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction Serge Bergeron inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 122 735,81 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 135 009,39 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 122 735,81 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (12 273,58 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 135 009,39 \$, toutes taxes comprises, à même le programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER la cheffe de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21GN16

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Espaces de travail temporaires- Ateliers municipaux (31-35 Avenue Fort)

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Construction Serge Bergeron Inc.	1 22 735,81 \$
Constructions RDJ Inc.	192 468,15 \$
Polyval Construction Inc.	158 895,45 \$
Construction et Excavation MAP 2000	247 808,42 \$
Construction Brault Inc.	171 023,33 \$
Construction Michel Dubé Inc.	194 906,88 \$
Construction JBE Inc.	134 503,50 \$
Construction GEP Inc.	127 530,27 \$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 27 mai 2021

Étaient présents :

S. Fournier
Responsable de l'ouverture

[Signature]
Signature

G. Cartier
Témoïn

[Signature]
Signature

[Signature]
Témoïn

[Signature]
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Appel d'offres no 21GN01 - Reconstruction d'une partie des rues Dulwich et Crescent**

CONSIDÉRANT que le projet est éligible au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN01 ayant pour objet la reconstruction d'une partie des rues Dulwich (Green à Mercier) et Crescent (Dulwich à Sanford) au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Excavation Civilpro inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 2 048 425,77 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 2 150 847,06 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 2 048 425,77 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (102 421,29 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 2 150 847,06 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant un dépense de 2 615 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Dulwich comprise entre les rues Green et Mercier ainsi que la partie de la rue Crescent comprise entre les avenues de Dulwich et de Sanford (2020-186)*;

D'AUTORISER la cheffe de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



20 MAI '21 11:00

PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 21GN01

PUBLIC INVITATION

OBJET : Reconstruction d'une partie des rues Dulwich (Green à Mercier) et Crescent (Dulwich à Sanford)

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
GÉRALD THÉORÉ INC	2525 372,70\$
EXCAVATION CIVILPRO INC	2048 426,00\$
LES ENTREPRISES MCHAUQUIET INC	2331 000,00\$
EMLOVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC	2179 322,53\$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 20 MAI 2021

Étaient présents :

G. Cartier
Responsable de l'ouverture

G. Cartier
Signature

S. Fournier
Témoïn

[Signature]
Signature

NATHAN'S BRISSON
Témoïn

[Signature]
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4)

Contrat no 19ENV01 - Ajout à la collecte et transport des matières résiduelles 2021

D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée à la collecte et transport des matières résiduelles pour 2021; le montant estimé de la dépense supplémentaire étant de 63 929,27 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-451-10-446;

D'AUTORISER la cheffe de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.5) **Entente intermunicipale - équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoit la possibilité pour le conseil d'agglomération de déléguer certaines compétences à une municipalité liée, et ce par le biais d'une entente intermunicipale.

D'AUTORISER la conclusion d'une entente intermunicipale sur la délégation de certaines compétences d'agglomération concernant les équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées situés sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1)

Vote par correspondance – Élections municipales 2021

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale, et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'une résolution à cet effet doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021.

DE PERMETTRE à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE TRANSMETTRE à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie certifiée conforme de la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2) **Adoption du bilan 2020 et du plan d'action 2020-2022 en accessibilité universelle**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), le conseil municipal a l'obligation d'adopter, par résolution, le bilan 2020 et le plan d'action 2020-2022 en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE ce bilan a été réalisé par le Comité de direction du plan d'action en accessibilité universelle et validé par le Comité consultatif en accessibilité universelle.

D'ADOPTER le bilan 2020 et le plan d'action 2020-2022 en accessibilité universelle;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Plan d'action en accessibilité universelle 2020-2022

Incluant un bilan 2020

Saint-Lambert



PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

Véritable petit paradis de verdure où la forêt urbaine est à l'honneur, Saint-Lambert propose un milieu de vie propice à l'épanouissement des personnes et des familles dans un décor enchanteur. Grâce au cachet particulier de chacun de ses quartiers, Saint-Lambert offre un choix de styles de vie convenant à tous les goûts et répondant aux attentes les plus variées en matière d'habitation.

Saint-Lambert est une ville mature et son développement évolue peu, principalement à cause de la rareté des terrains disponibles. Ville essentiellement résidentielle, les immeubles d'habitations représentent 95 % de tous les immeubles du territoire et se composent à 57 % de résidences unifamiliales.

La municipalité propose à ses résidents de nombreux parcs et des installations municipales modernes, dont son centre de loisirs construit en 2011. Une offre variée d'activités et d'événements culturels, sportifs et communautaires contribue à enrichir le milieu de vie. Sa bibliothèque est également l'une des plus achalandées au Québec. Son centre multifonctionnel permet d'accueillir au cœur de la ville autant des expositions, des spectacles, des cocktails que des concerts. La vie communautaire est dynamique et contribue directement au mieux-être de la population. De très nombreux organismes bénévoles œuvrent dans les domaines des loisirs, de la culture et de l'aide aux personnes, venant compléter l'action des institutions publiques et gouvernementales.

PORTRAIT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS ET RÔLES DES DIRECTIONS

Direction générale

La direction générale, sous l'autorité du conseil municipal, assure donc le bon fonctionnement des activités administratives et de gestion de la Ville. Ainsi, elle planifie, organise, dirige et accroît la performance de l'appareil municipal, tout en assurant au maire et au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des affaires municipales. Les principales tâches du directeur général consistent donc à :

- Superviser et coordonner les activités de tous les services municipaux, conformément aux priorités déterminées par le conseil municipal;
- Définir avec le conseil municipal la mise en place des processus d'amélioration continue;
- Établir des liens étroits et entretenir d'excellentes relations avec l'ensemble des intervenants internes et externes.

Direction des ressources humaines et des communications

Cette direction est responsable du développement et de l'implantation des ressources humaines au service de la municipalité. Ses principaux mandats consistent à :

- Assurer la planification et le recrutement de la main-d'œuvre;

- Concevoir et implanter des politiques;
- Développer et implanter des stratégies de relations du travail;
- Administrer la rémunération et les avantages sociaux;
- Élaborer des programmes de prévention de la santé et la sécurité au travail;
- Planifier le développement organisationnel (formation, développement de carrière, gestion de la performance, etc.);
- Chapeauter la Division des communications.

Direction des travaux publics

La Direction des travaux publics veille à l'entretien et à la pérennité des biens municipaux et assure des services essentiels à la population, ce qui lui vaut également à être appelé à intervenir en cas d'appel d'urgence. Cette direction veille également au développement durable de la municipalité en assurant une saine gestion de l'eau, des matières résiduelles, des espaces verts, de la mobilité durable, de l'efficacité énergétique et des gaz à effet de serre.

Direction des finances

La Direction des finances a la responsabilité de gérer et de contrôler les ressources financières de la municipalité, conformément aux normes comptables, lois en vigueur et politiques du conseil municipal. Ses principaux mandats consistent à :

- Assurer le contrôle budgétaire et gérer la dette;
- Percevoir les taxes municipales et autres recettes;
- Procéder aux paiements des biens et services obtenus des fournisseurs de la municipalité;
- Administrer le paiement des salaires et des avantages sociaux;
- Gérer l'informatique;
- Produire les états financiers internes et les différents rapports demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Direction du greffe

La Direction du greffe est responsable du secrétariat du conseil municipal et de la gestion des affaires juridiques de la ville, suivant la Loi sur les cités et villes. Ses principaux mandats consistent à :

- Rédiger la documentation nécessaire à la tenue des séances du conseil municipal et tous les avis officiels de la ville;
- Coordonner et préparer des documents légaux et des contrats;
- Administrer la gestion documentaire et les archives;
- Appliquer la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- Gérer les réclamations et poursuites intentées par ou contre la Ville;
- Préparer et s'assurer de la mise en vigueur des règlements.

Direction de la culture et des loisirs

La Direction de la culture et des loisirs doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités de la direction et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux du loisir. Le directeur de la culture, des loisirs et de la vie communautaire assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités de la culture et les arts, les activités de loisirs comprenant le physique et le sport, le plein air, la vie communautaire impliquant la vie sociale et de quartier.

Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement

La Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités techniques et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux liés au territoire. Le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités techniques comprenant le génie, l'urbanisme et l'environnement. **Comités de travail**

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Saint-Lambert sera appuyée par le comité de direction et un comité de travail. Ce comité de gestionnaires, formé des différentes directions de la Ville, se rencontre de façon bimensuelle. Le comité de direction fera le bilan de l'avancement des travaux et mettra à jour le plan d'action deux fois par année. De plus, ce comité pourra déterminer l'échéancier approprié et planifier la mise en œuvre des mesures visant la réduction des obstacles, à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme.

Composition du comité de direction :

- Georges Pichet, directeur général
- Sara Brunelle, adjointe à la direction générale
- Melissa Mercure, directrice des ressources humaines et des communications
- Éric Painchaud, directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement
- Ronald Laurin, directeur des travaux publics
- Martin Latulippe, directeur de la culture et des loisirs
- Cassandra Comin Bergonzi, directrice du greffe
- Maxime Marquis, directeur des finances

Chefs de division:

- Marie-Hélène Bohémier, chef de division de la bibliothèque (Remplacement : Élisabeth Jacques)
- Catherine Langevin, chef de division des communications
- Marie-Eve Ferland, chef de division de l'environnement
- Josée Véronneau, chef de division des arts et de la culture
- Éric Carignan, chef de division des loisirs et de la vie communautaire
- Dominique-Anne Soucie, chef de division de l'aquatique et de la jeunesse
- Stéphanie Fournier, chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux
- Francis Blondeau, chef du service de la comptabilité et trésorier adjoint

Responsabilités du comité de direction

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan

Comité de travail :

Dans le cadre de son plan d'action 2012, la Ville avait comme objectif de se doter d'un comité consultatif afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. Ce comité consultatif est toujours présent et assure un mécanisme d'échange et de consultation et de concertation avec la Ville au cours des prochaines mises à jour.

Composition du comité consultatif :

- Nadia Beauregard, Responsable communautaire et aînés, ville de Saint-Lambert
- Mélissa Guitard, conseillère à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Isabelle Poulet, Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle (ARSDI)
- Lyne Simard, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Richard Saulnier, Logis des Aulniers, Sociétés canadiennes de la sclérose en plaques (SCSP)
- Brigitte Marcotte, Conseillère municipale de Saint-Lambert
- Nadine Geneviève Desjardins, CISSS de la Montérégie- Centre, RLS de Champlain
- Pierre Nadeau, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Christiane Lerhe, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille
- Martin Morin, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- Julie Surprenant, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest, centre de réadaptation en déficience physique
- France Poulin, citoyenne

Responsabilités du comité consultatif :

- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser l'administration municipale
- Aider à définir les besoins et déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne
- Informer le comité des outils disponibles quant à l'accessibilité universelle pour le milieu municipal

AXE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES INFRASTRUCTURES AFIN QUE TOUS LES CITOYENS PUISSENT S'Y DÉPLACER SANS CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCESSIBILITÉ, DE TEMPS ET DE COÛT, ET CE, PEU IMPORTE LE LIEU ET LES MOYENS UTILISÉS

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Priorisation du déneigement aux intersections, aux arrêts d'autobus et aux espaces de stationnements réservés des installations publiques (A-3)	Aucune plainte	Direction des travaux publics	2020, 2021, 2022	Réalisé hiver 2020
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Priorisation du déneigement des trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement.	Les trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement ont été priorités	Direction des travaux publics	2020, 2021, 2022	Réalisé hiver 2020
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir).	Le processus a été revu et les déneigeurs ont été formés	Direction des travaux publics	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020 Formation : novembre 2020, à la réunion de démarrage. Rappel au cours de l'hiver.

<p>Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.</p>	<p>Organiser une réunion de sensibilisation des entrepreneurs et des employés réalisant le déneigement</p>	<p>Formation offerte aux employés</p>	<p>Direction des travaux publics</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Réalisé en 2020</p> <p>Formation : novembre 2020, à la réunion de démarrage.</p> <p>Rappel au cours de l'hiver</p>
<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Mettre un bouton poussoir pour ouverture automatique à la bibliothèque rue Mercille et au CDL rue Lespérance. (A-1)</p>	<p>Le bouton-poussoir est installé et fonctionnel</p>	<p>Direction des travaux publics</p> <p>Division de la bibliothèque</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Réalisé en 2020</p>
<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Réaménager les espaces entre certaines rangées dans la bibliothèque municipale pour qu'une personne en chaise roulante puisse circuler librement.</p>	<p>La bibliothèque a été réaménagée en prenant en compte l'accessibilité universelle.</p>	<p>Division de la bibliothèque</p>	<p>2022</p>	<p></p>
<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Formation du contremaître à l'identification des besoins en matière d'accessibilité universelle</p>	<p>Formation offerte au contremaître</p>	<p>Direction des travaux publics</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Reporté en 2021</p> <p>Le projet d'inventaire par la GMAO a été reporté attribuable à la Covid-19 et le manque de ressources.</p>

Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées.	Plusieurs endroits dans la ville ont subi des réparation (budget de ± 320 000\$ annuellement)	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées.	Consulter la collection des Normes - Ouvrages routiers, produits par le ministère des Transports du Québec et le recueil Vers des parcours sans obstacle, de l'Office avant de débuter les travaux.	Direction des travaux publics Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Tenir compte des besoins liés à l'accessibilité universelle aux arrêts d'autobus	Nombre d'arrêts d'autobus accessibles à Saint-Lambert et cibles	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020 Programme annuel de mise aux normes en collaboration avec le RTL
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Ajouter des plaques podotactiles à certains endroits	Coin Victoria et Désaulnier, coin Elm et Victoria)	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020 Installation sur 6 intersections (Riverside).
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Mise à niveau de plusieurs bateaux pavés en abaissant les trottoirs aux intersections et traverses piétonnières par année (A-3).	Plusieurs endroits dans la ville	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020

<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Inclure une évaluation de l'accessibilité universelle lors des nouvelles constructions ou des rénovations des bâtiments municipaux (ex : hôtel de ville) (A-1).</p>	<p>Accessibilité universelle prise en compte dans les projets de réfection des bâtiments municipaux.</p>	<p>Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Réalisé en 2020</p>
<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Inclure une portion sur l'accessibilité universelle dans les devis</p>	<p>Un paragraphe est réservé à l'accessibilité universelle dans les devis.</p>	<p>Ensemble des directions</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Reporté en 2021</p>
<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Effectuer au moins une tournée par année des intersections et bâtiments en compagnie de l'INLB pour relever les obstacles (inspection et recommandation)</p>	<p>Rencontres avec l'INLB pour différents projets de réfection de parcs municipaux et projets d'infrastructures majeures</p>	<p>Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>En continu Selon le type de travaux projetés</p>
<p>La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.</p>	<p>Vérifier si la Coulée verte est accessible pour tous. Sinon, évaluer ce qu'il faut améliorer.</p>	<p>La Coulée verte est 100% accessible à tous.</p>	<p>Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Reporté en 2021</p>

AXE PROGRAMMES, SERVICES ET MESURES D'ADAPTATION/ACCOMMODEMENT

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCÈS AUX PROGRAMMES ET AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ À TOUS LES CITOYENS,

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Les bureaux de vote ne sont pas tous accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	S'assurer que les bureaux de vote désignés soient accessibles lors des élections.	100 % des bureaux de vote étaient accessibles lors des élections du XX	Greffé	2020, 2021, 2022	Reporté en novembre 2021
Il est difficile pour les personnes handicapées de voter	S'assurer que les bureaux de vote disposent tous d'un gabarit pour les personnes ayant une incapacité visuelle	100 % des bureaux de vote sont équipés de cet outil.	Greffé	2020, 2021, 2022	Reporté en novembre 2021

Axe LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

OBJECTIF : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE SPORTS, DE TOURISME ET DE CULTURE

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs	Faire la promotion de la Carte d'accompagnement loisir (CAL) dans l'infolettre.	Date et outil dans laquelle a été faite la promotion	Division des communications Direction de la culture et des loisirs	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les événements extérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place lors dans les parcs.	Direction des travaux publics Direction de la culture et des loisirs	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les événements intérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place au Centre Multifonctionnel (81 Hooper)	Division Arts/Culture	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020

Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Protéger les fils à l'aide d'un dos d'âne moins élevé.	Les fils ont été protégés à tous les événements	Direction de la culture et des loisirs	2020, 2021, 2022	Réalisés en 2020
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Prévoir un bénévole accompagnateur au Marché fermier pour guider les personnes handicapées entre les différents kiosques	Bénévole et accompagnateur identifiés et disponibles	Direction de la culture et des loisirs	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Mettre en place au moins une zone réservée aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour garantir la sécurité et une belle expérience de spectacle.	La zone a été mise en place	Division Arts et culture	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Déficiance au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Publier un plan du site événementiel dans l'infolettre et sur le site internet de la ville de Saint-Lambert.	Adresse web où consulter le plan : https://www.saint-lambert.ca	Division Arts et culture Division des communications	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Déficiance au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Consulter le Guide Keroule et le guide INLB pour se conformer aux règles.	http://www.keroul.qc.ca/section/19-guide-le-plein-air-pour-tous.html https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/	Direction de la culture et des loisirs	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021

Déficiences au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, le RAAMM, des rues fermées lorsqu'il y a des fêtes de quartier et la fête des voisins.	Dates où le regroupement a été avisé. Un document avec les directives a été acheminé au RAAMM (format Word sans logo et sans tableau).	Division Arts et culture	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les équipements sportifs dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Aménager un circuit d'entraînement accessible pour tous au parc Prévile.	Le circuit sera installé	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022 (En attente du plan directeur des parcs : juillet 2021)	
Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Réaménager le parc Union avec des modules de jeux inclusifs.	Les travaux débuteront à l'automne 2022	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022	
Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Rénover le parc Logan en prenant en compte l'accessibilité universelle (Thématique : Espace)	Les travaux débuteront au printemps 2022	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022	
Les installations dans les parcs ne sont pas toutes adaptées pour les personnes handicapées.	Prendre en compte les mesures d'accessibilités universelles lors de la revitalisation des parcs Lorne et Renaissance dans le cadre du programme PRIMADA.	Les travaux débuteront à l'automne 2022	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022	
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Organiser une rencontre avec les organismes reconnus.	Date de la rencontre	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022	

Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Développer et maintenir des programmes variés en loisirs adaptés aux besoins, intérêts et capacités des personnes (C-1)	Au moins une nouvelle activité ou programme offert aux personnes handicapées. Taux de participation augmenté.	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022	
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Mettre en place des mesures visant à faciliter la participation des citoyens handicapés à l'offre de service en loisir	Mesures prises	Division des loisirs et de la vie communautaire	2020-2021-2022	Reporté en 2021
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers	Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés (C-1)	Service maintenu	Division de l'aquatique et de la jeunesse	2020, 2021, 2022	Réalisé en été 2020
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers	S'assurer qu'il n'y a aucun refus d'enfant ayant des besoins particuliers.	Aucun enfant n'a été refusé	Division de l'aquatique et de la jeunesse	2020-2021-2022	Réalisé en été 2020
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers	Devenir membre de Zone loisirs Montérégie.	Le camp de jour de la ville est membre de Zone loisirs Montérégie.	Division de l'aquatique et de la jeunesse	2020	Réalisé
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers	Former les accompagnateurs en camp de jour.	Tous les accompagnateurs ont une certification en accompagnement camp de jour.	Division de l'aquatique et de la jeunesse	2020-2021-2022	Réalisé en été 2020

AXE EMPLOI

OBJECTIF : ACCROÎTRE L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Élargir les sources de recrutement aux organismes œuvrant en employabilité afin de rejoindre les personnes handicapées	Nombre d'occasions offertes.	Direction des ressources humaines et des communications	2022	
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Créer des opportunités d'emplois ou de stages chaque année pour les personnes ayant des besoins particuliers. (D-1)	Nombre de stages organisés.	Direction des ressources humaines et des communications	2022	
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Accompagner les directions au cas par cas	Nombre, dates, raisons d'accompagnement	Direction des ressources humaines et des communications	2022	
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Identifier un membre du personnel qui agira comme personne-ressource.	Une personne-ressource a été déterminée dans chaque département (directeur ou chef de division)	L'ensemble des directions	2022	

AXE COMMUNICATIONS MUNICIPALES

OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE S'EXPRIMER, DE COMMUNIQUER ET DE S'INFORMER ADÉQUATEMENT, PEU IMPORTE LE MOYEN DE COMMUNICATION UTILISÉ

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Les tableaux complexes ne sont pas accessibles	Utiliser des tableaux simples dans les documents et s'assurer d'avoir une table des matières en format Word.	Les tableaux produits dans les documents publics sont accessibles (format Word). https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/ Participation à une formation (date)	Division des communications	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les documents produits à Saint-Lambert ne sont pas tous accessibles.	Revoir les différentes normes de rédaction pour écriture accessible.	https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/ Participation à une formation (date)	Division des communications	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les citoyens n'ont pas toujours accès aux informations	Porter une attention particulière aux termes utilisés dans les communications pour être inclusifs	https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/ Participation à une formation (date)	Division des communications	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021

<p>Difficulté pour certains groupes cibles d'obtenir de l'information sur les travaux de construction en cours dans la ville.</p>	<p>Améliorer la diffusion de l'information en ce qui concerne les travaux de construction pour assurer la sécurité de tous</p>	<p>Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain et le RAAMM sont avisés lorsque des travaux entravent la circulation. Qu'il s'agisse de travaux au niveau de la chaussée ou des trottoirs.</p>	<p>Division du génie</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>En continu</p>
<p>Les activités accessibles de la ville sont méconnues.</p>	<p>Promouvoir l'accessibilité des activités offertes par la ville.</p>	<p>Diffusion sur le site internet de la ville : https://www.saint-lambert.ca</p>	<p>Division des communications Direction de la culture et des loisirs</p>	<p>2020, 2021, 2022</p>	<p>Reporté en 2021</p>

AXE HABITATION

OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE SE LOGER ADÉQUATEMENT SELON LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES DANS UN LIEU LIBREMENT CHOISI

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Les coûts pour faire adapter une résidence pour personne handicapée sont très élevés.	Prendre en charge la demande de subvention gouvernementale quant aux initiatives citoyennes en aménagement.	Nombre de demandes effectuées	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Les personnes handicapées ont de la difficulté à trouver une habitation adaptée à leurs besoins.	Tenir une liste à jour des habitations modifiées.	Fichier mis à jour au fur et à mesure	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021

AXE SÉCURITÉ CIVILE

OBJECTIF : PRÉVOIR DES MESURES D'ADAPTATION EN CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES, Y COMPRIS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE OU DE SANTÉ PUBLIQUE

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Mettre à jour de la liste des résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence	Fichier mis à jour au fur et à mesure (au moins une fois par année)	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021

AXE SENSIBILISATION ET FORMATION

OBJECTIF : SENSIBILISER DIVERS PUBLICS AU POTENTIEL DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À L'IMPORTANCE DE FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Développer, mettre à jour et diffuser le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.	Diffuser le bilan et le plan d'action sur le site internet de la ville chaque année.	Ensemble des directions	2020, 2021, 2022	En continu
Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire	Développer, mettre à jour et diffuser de l'information à l'égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.	Souligner chaque année la Semaine québécoise des personnes handicapées dans l'infolettre et les médias sociaux	Division des communications	2020, 2021, 2022	Réalisé au printemps 2020
Méconnaissance des enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité.	Informé et renseigner les commerçants et la population des avantages liés à l'accessibilité universelle. (E-1)	Sensibiliser au moins 10% des commerçants chaque année.	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Méconnaissance des enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité.	Inclure la Corporation de développement économique au comité consultatif en accessibilité universelle.	Un membre de la Corporation de développement économique fait partie du comité consultatif.	Division des loisirs et de la vie communautaire	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021

Méconnaissance des enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité.	Faire la promotion du programme Petits établissements accessibles (PÉA) auprès des commerçants (société habitation Québec)	Distribution d'un pamphlet dans chaque commerce de l'avenue Victoria au centre-ville.	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	Mention visant à sensibiliser le public dans l'infolettre, Twitter et Facebook	Affichage 2 fois par année	Division des communications	2020, 2021, 2022	En continu
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé	Distribuer un calendrier municipal qui identifie clairement les jours de la collecte des matières résiduelles et le positionnement des bacs en bordure de rue.	Distribution du calendrier à chaque année.	Division de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé	Mention visant à sensibiliser le public sur le positionnement des bacs en bordure de rue sur site internet de la ville.	Affichage à chaque année sur le site internet de la ville : https://www.saint-lambert.ca .	Division des communications Division de l'environnement	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020
Manque de connaissance du personnel en ce qui concerne les accommodements raisonnables.	Planifier une formation aux membres du personnel sur les devoirs d'accommodements raisonnables (D-1)	Formation offerte par un organisme expert reconnu dans ce domaine (Formation AlterGo, CDPDJ, GAPHRSM (Mme Couture: 450-923-1548))	Division des loisirs et de la vie communautaire	2022	

Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle pour les élus et les employés municipaux. (E-1)	Date de la journée de sensibilisation et nombre de participants	Direction de la culture et des loisirs	2022	
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Installer un kiosque du CISSS lors de l'événement : Saint-Lambert en fête	Date de la présence d'un kiosque	Division Arts et culture	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Ajouter les logos appropriés dans les publications municipales lorsque les événements, ateliers ou cours sont accessibles	Logos ajoutés dans les publications de manière systématique	Division Arts et culture Division des loisirs et de la vie communautaire	2020, 2021, 2022	Réalisé en 2020
Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.8 du Code national du bâtiment.	Offrir une formation au personnel qui délivre les permis, une fois par année ou lors du recrutement.	Date de la formation et nombre de participants.	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement	2020, 2021, 2022	Reporté en 2021

AXE APPROVISIONNEMENT EN BIEN OU SERVICES ACCESSIBLES

OBJECTIF : LORS DE L'ACHAT OU DE LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES, S'ASSURER DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (ART. 61.3 DE LA LOI).

Obstacles	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéanciers	Bilan 2020
L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Inclure des éléments d'accessibilité universelle dans les devis et les appels d'offres	Appels d'offres publiés stipulant la règle d'accessibilité.	Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux	2022	
L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Offrir une formation (webinaire) sur les différents éléments et documents nécessaires lors d'un appel d'offres.	Date de la formation Nombre de participants	Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux	2022	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2021 ainsi que des séances extraordinaires du 3 mai 2021 et 11 mai 2021 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 21 AVRIL 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand
Mme Huguette Copti-Chartrand
M. Pierre-François Chapleau
Mme Monique Dutil

MEMBRES ABSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
M. Paul Guenther

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

CCU-210421-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 06, sous la présidence de M. Philippe Leggett-Bachand.

CCU-210421-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Huguette Copti-Chartrand, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 24 mars 2021
4. Dérogation mineure – 277, avenue de Mortlake..... 7
Agrandissements et transformation de la façade
5. PIIA– 277, avenue de Mortlake 7
Agrandissements et transformation de la façade
6. PIIA – 606, avenue Pine 6
Transformation de la façade - Toiture
7. PIIA – 541, avenue Maple..... 6
Transformation de la façade
8. PIIA – 440, rue Green 7
Agrandissements et transformation des façades
9. PIIA – 195, rue de Bourgogne..... 2
Transformation de la façade
10. PIIA – 202, avenue des Pyrénées 2
Transformation de la façade

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

11.	PIIA – 220, avenue des Pyrénées	2
	Transformation de la façade	
12.	PIIA – 171, avenue du Régent	4
	Transformation de la façade	
13.	PIIA – 281, avenue Notre-Dame.....	6
	Affichage et transformation de la façade	
14.	PIIA – 180, avenue de Sanford	7
	Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade	
15.	PIIA – 281-283, rue Elm	5
	Transformation de la façade	
16.	PIIA – 140, avenue Maple.....	6
	Agrandissements et transformation de la façade	
17.	PIIA – 147, chemin Tiffin.....	7
	Agrandissement et transformation de la façade	
18.	PIIA – 239, rue Green	6
	Affichage – Enseigne murale non lumineuse	
19.	PIIA – 531, avenue Pine	6
	Transformation de la façade	
20.	PIIA – 629-631, avenue Notre-Dame	6
	Transformation de la façade	
21.	PIIA – 680, avenue Victoria	6
	Remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse existant et affichage	
22.	PIIA – 390, avenue Wickham.....	4
	Transformation de la façade	
23.	Divers	
	• 433 – 435, avenue de Brixton – PIIA (dossier initialement présenté au CCU du 24 mars 2021)	
24.	Levée de la séance	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-03

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2021

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-04

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Bettina Hans et M. Marc Liévin, propriétaires

Adresse : 277, avenue de Mortlake

Objet : Dérogation mineure

Projet : Agrandissements et transformation de la façade

Demande

La demande de dérogation mineure vise à réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du *Règlement de zonage numéro 2008-43* stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre.

Analyse du 21 avril 2021

Les critères mentionnés à l'article 3 du *Règlement 2006-08 sur les dérogations mineures* doivent être pris en considération lors d'une demande de dérogation mineure. Le Service de l'urbanisme en fait l'analyse suivante :

a) « *La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande.* »

Bien que le garage existant bénéficie d'un droit acquis au niveau de son implantation par rapport à la marge latérale droite, le refus de la demande de dérogation aurait pour effet de limiter le requérant dans son projet d'agrandissement. Pour des questions techniques, les propriétaires désirent que le nouveau volume proposé à l'étage soit en alignement avec le mur latéral droit du garage existant.

b) « *La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.* »

Une lettre a été envoyée aux propriétaires voisins; nous avons demandé une réponse avant le 21 avril 2021. Un avis favorable a été reçu de la part du 284, rue Putney.

c) « *La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme tel qu'amendé au jour de la décision du conseil municipal sur la demande.* »

L'implantation ne contrevient pas au plan d'urbanisme.

d) « *Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.* »

La construction de l'immeuble a été réalisée de bonne foi et faisait l'objet d'un permis de construction.

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

- CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'une dérogation mineure afin de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du *Règlement de zonage numéro 2008-43* stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre;
- CONSIDÉRANT QUE le garage attaché existant bénéficie d'un droit acquis au niveau de son implantation par rapport à la marge latérale droite;
- CONSIDÉRANT QUE pour des questions techniques, les propriétaires désirent que le nouveau volume proposé à l'étage soit en alignement avec le mur latéral droit du garage existant;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation de l'agrandissement ne contrevient pas au plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accorder** la dérogation mineure tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-05

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Bettina Hans et M. Marc Liévin, propriétaires

Adresse : 277, avenue de Mortlake

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1960.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent agrandir le bâtiment unifamilial isolé de 1 203 pieds carrés à 1 348,13 pieds carrés.

L'agrandissement sera réalisé sur les deux côtés du bâtiment. La proposition respecte le taux d'implantation maximal autorisé qui est de 33,33 % dans la zone RA-4. Actuellement, le bâtiment a une emprise de 24,06 % et l'agrandissement portera le taux d'implantation au sol à 26,96 %.

L'agrandissement en projection latérale gauche consiste en l'agrandissement du vestibule existant d'un étage de 5 pieds sur 7 pieds et 6 pouces afin d'aménager un vestibule plus spacieux de 5 pieds et 6 pouces sur 14 pieds et 6 pouces. L'agrandissement requiert l'aménagement d'un nouvel accès au vestibule. Un nouveau balcon est projeté et couvert par le nouveau débord de toit de l'agrandissement. Le garde-corps est constitué de barrotins continus entre le débord de toit et le balcon.

Il est proposé que le volume du nouveau vestibule soit entièrement revêtu de parement métallique d'acier de couleur « brun foncé » tel que les meneaux des fenêtres existantes.

La toiture du volume proposé reprend la même forme que la toiture du volume principal du bâtiment contrairement au volume du vestibule existant qui a un toit à deux versants. Le nouveau revêtement de toiture serait un bardeau d'asphalte de couleur « bois flottant » comme pour l'ensemble de la toiture du bâtiment.

Un nouveau volume est également proposé au-dessus du garage existant d'une dimension d'environ 12 pieds de large sur 30 pieds de profond. Il est proposé d'ajouter une chambre à coucher et une salle de bain à l'étage.

L'ensemble des nouvelles fenêtres sera de type hybride (aluminium/PVC) et la porte d'entrée sera en aluminium, de couleur « brun foncé », tel que le revêtement métallique d'acier proposé.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1960;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure visant à réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre a été déposée, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du *Règlement de zonage numéro 2008-43* stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre;

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent d'ajouter un avant-toit au-dessus du garage rappelant les détails de la toiture au-dessus de l'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CCU-210421-06

Requérants : Mme Christiane Lynch et M. Stefan Parent, propriétaires

Adresse : 606, avenue Pine

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Projet : Transformation de la façade – Toiture

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent changer le revêtement de la toiture.

Actuellement, le revêtement de la toiture est composé de bardeau d'asphalte de couleur noire. Il est proposé de remplacer ce revêtement par un revêtement en acier, soit une tôle composée de vis dissimulées d'une largeur de 18,5 pouces de couleur noire. Le revêtement en acier sera posé à la verticale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de remplacer le revêtement de toiture existant en bardeau d'asphalte de couleur noire par un revêtement en acier, soit une tôle composée de vis dissimulées d'une largeur de 18,5 pouces, de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-07

Requérants : Mme Mary-Lynn Breton et M. David Roby, propriétaires

Adresse : 541, avenue Maple

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1949.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement de crépi existant au niveau du volume en projection gauche par un revêtement de cèdre embouveté d'une largeur de 6 pouces, de couleur naturelle, posé à l'horizontale. Aucune modification n'est proposée au niveau de la maçonnerie existante.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1949;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent remplacer le revêtement de crépi existant au niveau du volume en projection gauche par un revêtement de cèdre posé à l'horizontale;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale devrait être de couleur blanche telle que le revêtement existant au niveau des pignons en façade avant du bâtiment;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- le nouveau revêtement de bois posé à l'horizontale doit être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-08

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Caline Moukarzel, propriétaire

Adresse : 440, rue Green

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation des façades

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951.

Un projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors des rencontres du 13 novembre 2019 et du 11 décembre 2019 et a fait l'objet d'une recommandation positive. Le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2020-01-022 adoptée lors de la rencontre du 20 janvier 2020.

Plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initialement accepté.

Analyse du 21 avril 2021

Dans le cadre du projet déjà accepté, deux agrandissements étaient proposés, soit un agrandissement sur un étage, en projection arrière droite donnant sur l'avenue de Merton et un agrandissement au-dessus du garage existant en projection latérale gauche.

En résumé, voici les changements qui ont été apportés au projet :

- Élimination de l'agrandissement au-dessus du garage donnant sur la rue Green;
- Élimination d'une fenêtre au sous-sol de l'agrandissement donnant sur l'avenue de Merton;
- Modifications des ouvertures au niveau du rez-de-chaussée de l'agrandissement donnant sur l'avenue de Merton.

Les ouvertures au sous-sol de la partie existante ne seront pas modifiées. Les matériaux de revêtement et les dimensions de l'agrandissement donnant sur l'avenue de Merton demeurent inchangés.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QU' un projet a été étudié par les membres du CCU lors des rencontres du 13 novembre 2019 et du 11 décembre 2019 et a fait l'objet d'une recommandation positive. Le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2020-01-022 adoptée lors de la rencontre du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initialement accepté;

CONSIDÉRANT QUE la brique en soldat au-dessus de la fenêtre existante donnant sur l'avenue de Merton devrait être conservée;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du revêtement de bois proposé au niveau du nouveau volume en projection arrière donnant sur l'avenue de Merton devrait être posé à la verticale;

CONSIDÉRANT QU' un panneau vitré donnant sur l'avenue de Merton, enligné avec la fenêtre du sous-sol, devrait être installé dans la portion supérieure du mur du rez-de-chaussée, tel que le projet initialement accepté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la brique en soldat au-dessus de la fenêtre existante donnant sur l'avenue de Merton doit être conservée;
- l'ensemble du revêtement de bois proposé au niveau du nouveau volume en projection arrière donnant sur l'avenue de Merton doit être posé à la verticale;
- un panneau vitré donnant sur l'avenue de Merton, enligné avec la fenêtre du sous-sol, doit être installé dans la portion supérieure du mur du rez-de-chaussée, tel que le projet initialement accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-09

Requérants : Mme Élise Lafrenière et M. Michael Rebizant, propriétaires

Adresse : 195, rue de Bourgogne

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1965.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium existant par un nouveau revêtement de bois de couleur « charbon de mer » de la compagnie Maibec, posé à l'horizontale. Également, l'ensemble des portes et fenêtres sera remplacé par de nouvelles portes et fenêtres de même dimension, mais de modèle différent, de couleur « noir mat » de la compagnie Gentek. Les soffites et gouttières donnant sur le nouveau revêtement de bois seront remplacés des soffites et gouttières également de couleur « noir mat » de la compagnie Gentek, alors que ceux donnant sur le revêtement de brique seront de couleur blanche.

De plus, les trois colonnes recouvrant la galerie donnant sur l'entrée principale seront recouvertes de bois de couleur « sentier laurentien » de la compagnie Tafisa.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1965; |
| CONSIDÉRANT QUE | seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; |
| CONSIDÉRANT QUE | la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | des meneaux horizontaux devraient être ajoutés au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage situées à la gauche de l'entrée principale; |
| CONSIDÉRANT QU' | un meneau vertical devrait être ajouté au niveau de la fenêtre du sous-sol située à la droite de l'entrée principale; |
| CONSIDÉRANT QU' | aucune modification ne devrait être apportée à la cheminée existante; |
| CONSIDÉRANT QUE | les membres du CCU suggèrent un choix de ton plus pâle pour le nouveau revêtement de bois afin de respecter la facture existante du bâtiment et atténuer le contraste entre les différents revêtements extérieurs; |

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- des meneaux horizontaux doivent être ajoutés au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage situées à la gauche de l'entrée principale;
- un meneau vertical doit être ajouté au niveau de la fenêtre du sous-sol située à la droite de l'entrée principale;
- aucune modification ne devrait être apportée à la cheminée existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-10

Requérants : Mme Marianne Debel et M. Robert Kulka, propriétaires

Adresse : 202, avenue des Pyrénées

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1968.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium de couleur blanche existant par un revêtement en bardeau de cèdre de la compagnie Maibec de couleur blanchâtre. Aucune modification n'est proposée au niveau de la maçonnerie existante.

Il est également proposé d'apporter certaines modifications au niveau des ouvertures en façade avant. Les deux fenêtres à l'étage seront remplacées par de nouvelles fenêtres de même dimension (60 pouces sur 45 pouces) de couleur blanche. Les fenêtres seront composées d'un panneau vitré fixe et d'une section de modèle à guillotine. La porte d'entrée principale existante sera remplacée par une nouvelle porte vitrage 2/3 composée de panneaux latéraux vitrés de chacun des côtés.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1968;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement en bardeau de cèdre ne respecte pas le caractère architectural d'origine spécifique du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les divisions et les modèles des deux nouvelles fenêtres à l'étage devraient être similaires aux fenêtres existantes;
CONSIDÉRANT QUE	le nouveau revêtement donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être un clin de bois ou de métal posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;
CONSIDÉRANT QUE	les volets à l'étage devraient être retirés;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- les divisions et les modèles des deux nouvelles fenêtres à l'étage doivent être similaires aux fenêtres existantes;
- le nouveau revêtement donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois ou de métal posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;
- les volets à l'étage doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-11

Requérants : Mme Julie-Ann Berthiaume et M. Alexandre Timothy, propriétaires

Adresse : 220, avenue des Pyrénées

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1968.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent peindre l'ensemble du revêtement en aluminium existant ainsi que les portes de garage existantes. Trois choix de couleur sont proposés :

- Option 1 : noir
- Option 2 : minéral de fer
- Option 3 : blanc

Également, l'ensemble des fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment sera peint de couleur noire. La porte d'entrée principale existante sera remplacée par une nouvelle porte pleine en aluminium de couleur noire de la compagnie Ideka, comportant un panneau vitré à sa droite.

Commentaire du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

L'option 1 (couleur noire) pour la peinture du revêtement d'aluminium et des portes de garage est privilégiée par les propriétaires.

Un choix de couleur foncé alourdirait la façade avant du bâtiment.

Le Service de l'urbanisme recommande que la couleur des cadrages des fenêtres et la couleur de la porte soient la même que celle retenue pour le revêtement d'aluminium.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1968;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 devrait être retenue pour le choix de couleur pour la peinture du revêtement d'aluminium et des portes de garage, soit la couleur « minéral de fer »;

CONSIDÉRANT QUE la couleur des cadrages des fenêtres devrait être la même que celle retenue pour le revêtement d'aluminium;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des volets à l'étage devrait être retiré;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- l'option 2 doit être retenue pour le choix de couleur pour la peinture du revêtement d'aluminium et des portes de garage, soit la couleur « minerais de fer »;
- la couleur des cadrages des fenêtres doit être la même que celle retenue pour le revêtement d'aluminium;
- l'ensemble des volets à l'étage doit être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-12

Requérant : M. Hugo Clermont, propriétaire
Adresse : 171, avenue du Régent
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952.

Analyse du 21 avril 2021

Il est également proposé de remplacer la porte d'entrée principale existante par une nouvelle porte hybride (extérieur en aluminium et intérieur en PVC) de modèle plein vitrage de couleur noire. Il est aussi proposé de remplacer l'ensemble de la fenestration de la façade avant en respectant les ouvertures existantes avec des fenêtres au cadrage noir.

Les modèles de portes et fenêtres des façades avant des deux bâtiments résidentiels jumelés présentent déjà quelques disparités. Le voisin propriétaire du bâtiment jumelé à l'immeuble faisant l'objet de la demande est en accord avec la proposition, une lettre adressée à la Ville témoigne de son appui au projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;
CONSIDÉRANT QUE	le propriétaire désire remplacer l'ensemble des fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment par de nouvelles fenêtres en PVC de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment jumelé existant comporte plusieurs disparités au niveau de son architecture;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle fenêtre à l'étage proposée en projection gauche de l'élévation avant devrait être composée de deux sections égales séparées par un meneau vertical, tel que la fenêtre existante;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- la nouvelle fenêtre à l'étage proposée en projection gauche de l'élévation avant doit être composée de deux sections égales séparées par un meneau vertical, tel que la fenêtre existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-13

Requérante : Mme Jade Richard pour le commerce « Groupe Claudia Reeves Designers »

Adresse : 281, avenue Notre-Dame

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Affichage et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à installer trois auvents sur la façade avant du bâtiment commercial construit vers 1924.

Analyse du 21 avril 2021

Dans le cadre du projet il est proposé d'installer trois auvents au niveau de la façade avant du bâtiment. Les auvents seront tous d'apparence similaire de couleur noire incluant une bande verticale orange dans la section de gauche.

Toutefois, l'auvent du rez-de-chaussée comportera une enseigne indiquant la raison sociale de l'entreprise « Groupe Claudia Reeves Designers ». La superficie totale de l'enseigne sera de 0,265 mètre carré.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet qui consiste à installer trois auvents sur la façade avant du bâtiment commercial construit vers 1924;

CONSIDÉRANT QUE l'auvent du rez-de-chaussée comportera une enseigne indiquant la raison sociale de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'ornement devrait viser la mise en valeur des composantes architecturales du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les auvents à l'étage devraient être retirés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- les auvents à l'étage doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-14

Requérant : M. Luc Gélinas, architecte pour Mme Patricia Turgeon, liquidatrice provisoire de la succession de feu Mme Madeleine Turgeon

Adresse : 180, avenue de Sanford

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à ajouter un deuxième étage et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950.

Analyse du 21 avril 2021

L'agrandissement, par l'ajout d'un deuxième étage, sera de 33 pieds et 3 pouces de largeur par 25 pieds et 8 pouces de profondeur. Le projet d'ajout d'un étage conservera la même occupation au sol que l'existant, soit un taux d'implantation de 21 %.

Le nouveau toit pour la section de deux étages sera composé de 4 versants avec des pentes de 5.75/12. La hauteur totale de la maison après l'ajout de l'étage sera de 25 pieds et 10 pouces. Le toit du garage existant sera remplacé par un toit à 3 versants, alors que le toit en projection droite de l'élévation avant, lequel a été remplacé lors d'un précédent agrandissement, sera remplacé par un nouveau toit plat. Le nouvel espace à l'étage servira pour l'aménagement de trois chambres à coucher et de deux salles de bains.

L'élévation avant du bâtiment sera recouverte, au rez-de-chaussée, d'une brique d'argile de format modulaire, de couleur appareillée à la brique existante, de la compagnie Meridian Bricks, et à l'étage d'un clin de bois posé à l'horizontale de couleur « charbon de mer » de la compagnie Maibec. L'ensemble des élévations respecte le pourcentage minimal de maçonnerie exigé par le règlement de zonage, soit 60 % par façade.

De nouvelles fenêtres de couleur « minéral de fer » de la compagnie Gentek seront installées sur l'ensemble du bâtiment. La porte d'entrée principale sera en acier de modèle plein vitrage et donnera sur l'élévation latérale gauche du bâtiment.

Les soffites, fascias, solins et gouttières existants seront remplacés par des soffites, fascias, solins et gouttières en aluminium de couleur « minéral de fer » de la compagnie Gentek.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT	le projet d'ajout d'un deuxième étage et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;
CONSIDÉRANT QUE	la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre davantage en valeur le caractère architectural du bâtiment existant;
CONSIDÉRANT QUE	l'entrée principale devrait être orientée vers la voie publique tel que l'existant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) suggèrent de réaliser l'agrandissement autrement de façon à mettre en valeur le volume existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être soumis au comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-15

Requérant : M. Luc Moquin pour Mme Pascale Desautels, propriétaire du 281, rue Elm et M. Jean-Sébastien Clément, propriétaire du 283, rue Elm

Adresse : 281 – 283, rue Elm

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade du bâtiment unifamilial jumelé construit en 1900.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 24 février 2021. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade du bâtiment unifamiliale jumelée construit vers 1900;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de procéder à la réfection de la galerie existante donnant sur l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction doivent être davantage protégés;

CONSIDÉRANT QUE les détails architecturaux de la galerie d'origine devraient être conservés et entretenus autant que possible dans leur état d'origine tel que connu;

CONSIDÉRANT QUE des garde-corps et mains courantes conformes au Code de construction en vigueur devront être installés dans le cadre des travaux de la réfection de la galerie existante;

CONSIDÉRANT QUE le modèle des garde-corps et des mains courantes devra être similaire à ceux d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les colonnes existantes de la galerie devraient être rénovées ou remplacées par des colonnes d'apparence identique tout en conservant la même rythmique afin de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau de la toiture de la galerie sont conformes aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Aucune modification n'a été apportée par rapport au projet présenté à la rencontre du CCU du 24 février 2021. L'analyse du 21 avril 2021 est donc identique à l'analyse du 24 février 2021. Une lettre explicative a été préparée par les propriétaires.

Analyse du 21 avril 2021

Il est proposé de procéder à la réfection de la galerie existante donnant sur l'élévation avant du bâtiment.

Le projet comprend le remplacement du plancher de la galerie existante par un nouveau plancher en planche de cèdre de 1 ¼ pouce sur 6 pouces, le remplacement des marches existantes par de nouvelles marches en cèdre de 2 pouces sur 6 pouces et le recouvrement des colonnes existantes par des planches de pin blanc de 1 pouce sur 8 pouces. Le toit de la galerie existante sera recouvert d'un nouveau revêtement métallique en acier de couleur noire.

La superficie de la galerie existante demeura telle quelle.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | le projet de transformation de la façade du bâtiment unifamilial jumelé construit en 1900; |
| CONSIDÉRANT QU' | il est proposé de procéder à la réfection de la galerie existante donnant sur l'élévation avant du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés; |
| CONSIDÉRANT QUE | les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction; |
| CONSIDÉRANT QU' | aucune modification n'a été apportée par rapport au projet présenté à la rencontre du CCU du 24 février 2021. Une lettre explicative a été déposée par les propriétaires; |
| CONSIDÉRANT QUE | les modifications proposées devraient viser une restauration et non une modernisation des éléments architecturaux du bâtiment existant; |
| CONSIDÉRANT QUE | les colonnes existantes de la galerie devraient être rénovées ou remplacées par des colonnes d'apparence identique tout en conservant la même rythmique afin de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | les corniches existantes devraient être conservées; |

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-16

Requérante : Mme Claire Messier, architecte pour Mme Juliana Ing, propriétaire

Adresse : 140, avenue Maple

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale construite vers 1946.

Analyse du 21 avril 2021

Le bâtiment à l'étude a connu plusieurs transformations et modifications au fil du temps. Les propriétaires désirent moderniser et épurer le bâtiment existant en le transformant en une maison plus vaste et plus confortable pour répondre à leurs besoins. Le taux d'implantation suite à la réalisation des travaux sera porté à 33,31 %.

Dans le cadre du projet, l'entrée a été conservée là où elle était à l'origine, soit dans le l'espace entre le garage attaché et le corps principal de la maison, permettant ainsi d'accéder, vers l'arrière, à l'aile privée où se situent les chambres et, vers la droite, au corps de la maison existante où se situent les pièces publiques.

L'élévation avant a été revue afin de retirer les fenêtres en baie, ce qui allège et simplifie la façade du bâtiment. La fenestration a été complètement repensée afin de faire entrer un maximum de lumière dans les pièces de vie. L'espace étant plus dégagé sous la toiture permet l'installation d'une fenestration plus abondante.

Les formes des toitures sont conservées en façade avant, incluant une modification au niveau de la toiture du nouveau garage, dont la toiture a été relevée afin de mieux s'harmoniser avec le reste de la façade avant, mais aussi avec le volume des chambres en cour arrière.

Les matériaux proposés sont une brique d'argile d'un ton gris pâle de la compagnie Vande Moortel, ainsi qu'un revêtement en bois d'ipé, d'une largeur de 6 pouces, de la compagnie Langevin Forest.

L'ensemble des nouvelles ouvertures, fascias, gouttières et soffites, seront en aluminium de couleur « minéral de fer » de la compagnie Gentek.

Le nouveau revêtement de toiture sera une tôle d'acier architectural prépeint 19 pouces, de couleur charbon, de la compagnie Vaillancourt.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale construite vers 1946;

CONSIDÉRANT QUE le volume en droit acquis en projection avant donnant sur l'avenue Maple ne sera pas modifié au niveau de sa superficie ou de son volume. Uniquement une réfection des façades est proposée;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des arbres abattus dans le cadre du projet d'agrandissement devrait être remplacé par de nouveaux arbres de même calibre;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- l'ensemble des arbres abattus dans la cadre du projet d'agrandissement doit être remplacé par de nouveaux arbres de même calibre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-17

Requérants : M. Karl Villeneuve et Mme Isabelle Melançon, propriétaires

Adresse : 147, chemin Tiffin

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale construite vers 1961.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent convertir l'abri d'auto existant en garage attaché ainsi qu'ajouter un vestibule en projection avant du bâtiment. Le nouveau garage attaché conservera la même empreinte au sol que l'abri d'auto existant.

De plus, il est proposé d'apporter des modifications au niveau de la façade avant du bâtiment. Quatre options sont proposées :

- Option 1 : Remplacement des ouvertures existantes de couleur blanche par des ouvertures de couleur noire;
- Option 2 : Remplacement des ouvertures existantes de couleur blanche par des ouvertures de couleur noire, peinture des soffites et fascias de couleur noire, teinture de la brique existante de couleur gris pâle pour un gris foncé;
- Option 3 : Remplacement des ouvertures existantes de couleur blanche par des ouvertures de couleur noire, peinture des soffites et fascias de couleur noire, remplacement de la brique existante de couleur gris pâle par des insertions en bois de couleur noire, ajout d'une fenêtre fixe donnant sur le salon;
- Option 4 : Remplacement des ouvertures existantes de couleur blanche par des ouvertures de couleur blanche.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale construite vers 1961;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent convertir l'abri d'auto existant en garage attaché ainsi qu'ajouter un vestibule en projection avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction sont protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'option 3 ou l'option 4 devrait être retenue pour les modifications proposées au niveau de la façade avant du bâtiment;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement donnant sur l'élévation avant du bâtiment devrait être un clin de bois posé à l'horizontale tel que proposé dans l'option 3;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- l'option 3 ou l'option 4 doit être retenue pour les modifications proposées au niveau de la façade avant du bâtiment;
- le nouveau revêtement donnant sur l'élévation avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale tel que proposé dans l'option 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-18

Requérant : Mme Isabelle Poirier pour Gestion JVF Larose inc., propriétaire

Adresse : 239, rue Green

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Affichage – Enseigne murale non lumineuse

Demande

Le projet consiste à installer une enseigne murale sur la façade avant du bâtiment commercial construit vers 1960.

Analyse du 21 avril 2021

Dans le cadre du projet il est proposé d'installer une enseigne murale non lumineuse au niveau de la façade avant du bâtiment. Le fond de l'enseigne sera en alupanel blanc 1/8 de pouce peint à la peinture polyuréthane et apposé sur une structure en extrusion d'aluminium. Le message de l'enseigne sera composé de PVC 1/2 pouce peint à la peinture polyuréthane noir, Pantone 361c et Pantone 422c.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT	le projet qui consiste à installer une enseigne murale sur la façade avant du bâtiment commercial construit vers 1960;
CONSIDÉRANT QUE	l'enseigne devrait faire partie intégrante de la conception architecturale du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	l'enseigne devrait être composée de lettres détachées apposées directement sur le revêtement extérieur;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU soulignent que l'enseigne telle que proposée (forme et modèle) donne l'impression d'une enseigne temporaire et devait être retravaillée;
CONSIDÉRANT QUE	la saillie de l'enseigne, incluant le support, doit être d'au plus de cinq (5) centimètres si l'enseigne proposée est située à une hauteur de 1,5 à 2,5 mètres du niveau moyen du sol;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-19

Requérants : M. Pierre-André Roux et Mme Esther Lépine, propriétaires

Adresse : 531, avenue Pine

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale construite vers 1920.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent apporter certaines modifications à la véranda et d'agrandir la galerie donnant sur l'élévation avant du bâtiment qui ont besoin d'entretien.

Au niveau de la galerie, il est proposé de remplacer les garde-corps et les mains courantes actuellement composés de fer forgé, par des garde-corps et mains courantes en bois de couleur blanche. Le plancher et les marches de la galerie seront de couler gris anthracite. Dans la foulée des travaux, et considérant la réfection de la galerie, il est proposé de modifier la toiture afin que cette dernière couvre la superficie de la nouvelle galerie.

Au niveau de la véranda, il est proposé de remplacer le revêtement de la toiture et les fenêtres démontrant actuellement des signes d'usure. Les fenêtres de la véranda seront remplacées par des fenêtres de modèle à battant en PVC de couleur blanche, comportant un carrelage Georgian blanc (5/8 de pouce) intérieur. La nouvelle porte d'entrée de la véranda sera en acier de couleur gris anthracite et de modèle vitrage 2/3.

Deux options sont proposées pour le revêtement de la toiture recouvrant la véranda et la galerie, soit d'installer un bardeau d'asphalte tel que l'existant ou un nouveau revêtement en aluminium à baguette jointée sans vis apparente de couleur gris anthracite.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale construite vers 1920;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent apporter des modifications à la véranda existante et modifier la galerie donnant sur l'élévation avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QU' une adjonction à une construction existante doit être exécutée de manière à permettre le retour à l'état initial;

CONSIDÉRANT QU' initialement, la véranda existante en façade avant était une galerie couverte, comme illustré sur la photo historique datant de 1930;

CONSIDÉRANT QUE la toiture proposée au-dessus de la nouvelle galerie dénature l'architecture du bâtiment d'origine et devrait être retirée;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la galerie devra être implantée à un minimum de 2,5 mètres de la ligne avant du terrain. L'article 3.5 b) du *Règlement de zonage 2008-43* mentionne que les galeries peuvent empiéter d'au plus 2,0 mètres (6,6 pouces) dans les marges;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires devront être fournies au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection avant l'émission du permis de construction afin de valider la conformité de l'implantation de la galerie;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la toiture proposée au-dessus de la nouvelle galerie doit être retirée;
- la galerie doit être implantée à un minimum de 2,5 mètres de la ligne avant du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Huguette Copti-Chartrand quitte la réunion.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-20

Requérants : Mme Stéphanie Bereau et M. Alain Beaulieu, propriétaires

Adresse : 629 – 631, avenue Notre-Dame

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade du duplex construit vers 1961.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent remplacer des fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment. Les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage seront remplacées par de nouvelles fenêtres en aluminium comportant trois sections, de mêmes largeur et hauteur que l'existant. La couleur des nouvelles fenêtres en façade sera marron-gris, soit la couleur actuelle des deux portes de l'entrée et de l'étage. Les deux portes (double et simple) ainsi que la fenêtre du sous-sol ne seront pas modifiées.

Également, les propriétaires envisagent, à plus ou moins court terme, de faire nettoyer les briques d'argile existantes. Ce nettoyage donnerait une nouvelle apparence à la brique dans les teintes de jaune.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade du duplex construit vers 1961;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de remplacer les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage par de nouvelles fenêtres en aluminium de couleur marron-gris, comportant trois sections, de mêmes largeur et hauteur que l'existant;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau des fenêtres en façade s'harmonisent bien avec le bâtiment voisin contigu;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-21

Requérante : Mme Samantha Lamarche pour le commerce « La Piazzetta »

Adresse : 680, avenue Victoria

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse existant et affichage

Demande

Le projet consiste à remplacer l'auvent existant recouvrant le café-terrasse du commerce « La Piazzetta » ainsi qu'à ajouter une enseigne au niveau du nouvel auvent.

Analyse du 21 avril 2021

Il est proposé de remplacer l'auvent existant (déjà retiré) situé au coin de la rue Horsfall et de l'avenue Victoria par un pare-soleil ayant la même empreinte au sol, tout en conservant le pavé uni et les clôtures existantes. Le café-terrasse existant conservera la même superficie et la même forme.

La nouvelle structure sera en aluminium de couleur noire fini mat. La structure sera composée d'un toit de lames orientables intégrées. La couleur de la structure rappelle l'encadrement des entrées principales du bâtiment ainsi que le parapet en parement métallique noir. La structure permanente est installée au même emplacement que la structure existante. La section de la structure donnant sur la rue Horsfall empiète sur le domaine public comme c'est le cas actuellement.

Également, les paliers aux sorties du restaurant seront modifiés afin de respecter les normes du CCQ en vigueur. La terrasse sera maintenant accessible universellement par les deux entrées au lieu d'une seule.

De plus, il est proposé d'ajouter une enseigne du logo du commerce « Piazzetta » sur la toile de vinyle du nouvel auvent.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de l'auvent existant recouvrant le café-terrasse du commerce « La Piazzetta » ainsi que l'ajout d'une enseigne au niveau du nouvel auvent;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la terrasse a déjà été autorisé par le conseil municipal dans le cadre d'un précédent projet de PIIA, se prévalant ainsi de l'article 10.5 f) du *Règlement de zonage 2008-43* qui prévoit que le conseil municipal a toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

CONSIDÉRANT QUE le café-terrasse existant conservera la même superficie et la même forme;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure permanente empiètera sur le domaine public du côté de la rue Horsfall telle que la structure existante;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure empiétant sur le domaine public du coté de la rue Horsfall devraient être temporaire et respecter l'article 10.5 e) du *Règlement de zonage 2008-43*;
- CONSIDÉRANT QUE la structure proposée devrait être allégée autant par le choix de couleur que par le type de matériaux afin de favoriser une interaction entre l'espace commercial et le domaine public, et afin de mettre davantage en valeur l'architecture du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE la terrasse existante donne sur une entrée de ville importante donnant accès au cœur du centre-ville et qu'un traitement particulier doit être proposé;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont sensibles aux répercussions engendrées par le retrait de l'auvent pour le commerçant;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU se questionnent sur l'impact d'accepter ce type de structure permanente en équité avec les autres restaurateurs du secteur;
- CONSIDÉRANT QUE des parasols seront installés temporairement dans l'attente de l'autorisation de la nouvelle structure.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-22

Requérants : Mme Johanne Leblanc et M. Charles Vanasse, propriétaires

Adresse : 390, avenue Wickham

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959.

Analyse du 21 avril 2021

Les propriétaires désirent remplacer l'ensemble du revêtement d'aluminium existant de couleur blanche par un nouveau revêtement d'aluminium posé à l'horizontale de couleur charbon de la compagnie Kaycan. Aucune modification n'est proposée au niveau de la maçonnerie existante.

Les fascias, gouttières et soffites existants seront remplacés par des fascias, gouttières et soffites en aluminium également de couleur charbon de la compagnie Kaycan.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé de remplacer l'ensemble du revêtement d'aluminium existant de couleur blanche par un nouveau revêtement d'aluminium posé à l'horizontale de couleur charbon de la compagnie Kaycan;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210421-23

Divers

- Les membres du CCU discutent de l'organisation d'une rencontre du CCU extraordinaire pour le dossier du 263, Elm (ancienne église anglicane) ainsi que le dossier du 680, Victoria (La Piazzetta);
- Un suivi est fait par Mme Anik Fortin concernant le dossier du 222, Woodstock. Les membres du CCU demandent de porter une attention particulière aux joints de brique (type, couleur, etc.) afin de s'assurer que les réparations/modifications apportées s'intègrent bien avec la maçonnerie existante;
- Les membres du CCU discutent du dossier présenté lors de la rencontre du 24 mars 2021 concernant l'immeuble situé au 433 – 435, Brixton. Le propriétaire désire obtenir l'orientation des membres du CCU sur une nouvelle proposition de volumétrie pour la toiture.

CCU-210421-24

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 23 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Leggett-Bachand
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE LUNDI 3 MAI 2021, À 18 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand (présent à partir de 18 h 30)
Mme Huguette Copti-Chartrand
M. Pierre-François Chapleau
M. Paul Guenther
Mme Monique Dutil

MEMBRES ABSENTS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

CCU-210503-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 18 h 05, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-210503-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Philippe Glorieux, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. PIIA – 680, avenue Victoria District 6
Remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse
4. Levée de la séance

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210503-03

Requérante : Mme Samantha Lamarche pour le commerce « La Piazzetta »

Adresse : 680, avenue Victoria

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Remplacement de l'auvent recouvrant le café-terrasse

Demande

Le projet consiste à remplacer l'auvent existant recouvrant le café-terrasse du commerce « La Piazzetta ».

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 21 avril 2021. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2021

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de l'auvent existant recouvrant le café-terrasse du commerce « La Piazzetta » ainsi que l'ajout d'une enseigne au niveau du nouvel auvent;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la terrasse a déjà été autorisé par le conseil municipal dans le cadre d'un précédent projet de PIIA, se prévalant ainsi de l'article 10.5 f) du Règlement de zonage 2008-43 qui prévoit que le conseil municipal a toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

CONSIDÉRANT QUE le café-terrasse existant conservera la même superficie et la même forme;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure permanente empiètera sur le domaine public du côté de la rue Horsfall telle que la structure existante;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure empiétant sur le domaine public du côté de la rue Horsfall devraient être temporaire et respecter l'article 10.5 e) du Règlement de zonage 2008-43;

CONSIDÉRANT QUE la structure proposée devrait être allégée autant par le choix de couleur que par le type de matériaux afin de favoriser une interaction entre l'espace commercial et le domaine public, et afin de mettre davantage en valeur l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse existante donne sur une entrée de ville importante donnant accès au cœur du centre-ville et qu'un traitement particulier doit être proposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont sensibles aux répercussions engendrées par le retrait de l'auvent pour le commerçant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU se questionnent sur l'impact d'accepter ce type de structure permanente en équité avec les autres restaurateurs du secteur;

CONSIDÉRANT QUE des parasols seront installés temporairement dans l'attente de l'autorisation de la nouvelle structure.

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de **conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des modifications ont été apportées par rapport au projet présenté à la rencontre du CCU du 21 avril 2021. La propriétaire du commerce nous soumet maintenant trois nouvelles options.

Analyse du 3 mai 2021

Il est proposé de remplacer l'auvent existant (déjà retiré) situé au coin de la rue Horsfall et de l'avenue Victoria par un auvent ayant la même empreinte au sol tout en conservant le pavé uni et les clôtures existantes. Le café-terrasse existant conservera la même superficie et la même forme.

La première option consiste à revoir la couleur du système présenté initialement et proposer une couleur sable plutôt que noire.

La deuxième option (option A dans les plans déposés) consiste à installer un auvent non permanent à toile rétractable avec, en coin, une partie en toile fixe, trois saisons, non permanente. L'auvent rétractable est une toile en accordéon de modèle Corradi Pergotenda Iridium fourni par Groupe Bellon Prestige, supportée par des colonnes minces, côté trottoir (environ 2½ pouces par 4½ pouces, espacées le plus possible, tout en s'agençant à l'aménagement).

La troisième option (option B dans les plans déposés) consiste à installer un auvent à toile fixe, trois saisons, non permanent. L'auvent fixe est aussi composé d'une structure et de toiles de grade commercial. Il y a, tout comme l'option A, des colonnes sur le côté intérieur de la clôture. Les colonnes sont plus minces qu'avec l'auvent rétractable, mais il y aura plus de traverses qui soutiendront le poids de la toile pour éviter qu'elle courbe lors de journées pluvieuses.

L'ensemble des options proposées sont conçues de matériaux de grade commercial qui ont été utilisés dans d'autres projets de restauration au Québec. Les chauffe-terrasses électriques (infrarouge) seront intégrés aux auvents afin de pouvoir rendre l'expérience de terrasse agréable pendant toute la période de mars à novembre.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2021

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de l'auvent existant recouvrant le café-terrasse du commerce « La Piazzetta »;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet présenté à la rencontre du CCU du 21 avril 2021. La propriétaire du commerce a soumis trois nouvelles options au CCU;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la terrasse a déjà été autorisé par le conseil municipal dans le cadre d'un précédent projet de PIIA, se prévalant ainsi de l'article 10.5 f) du *Règlement de zonage 2008-43* qui prévoit que le conseil municipal a toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE	dans toutes les options présentées, le café-terrasse existant conservera la même superficie et la même forme;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle structure permanente empiétera sur le domaine public du côté de la rue Horsfall telle que la structure existante;
CONSIDÉRANT QUE	le café-terrasse existant donne sur une entrée de ville importante donnant accès au cœur du centre-ville;
CONSIDÉRANT QUE	la deuxième option, soit l'option A dans les plans déposés, devrait être retenue;
CONSIDÉRANT QUE	l'auvent fixe de forme triangulaire situé au coin de l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Horsfall devrait être retiré durant la période hivernale;
CONSIDÉRANT QUE	les rideaux transparents entourant le périmètre du café-terrasse permettant d'utiliser l'espace extérieur lors d'intempéries, devraient être rétractables et non-visibles lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
CONSIDÉRANT QUE	la couleur des auvents devrait être de teinte un peu plus foncée que le revêtement extérieur du bâtiment afin de créer un léger contraste;
CONSIDÉRANT QU'	un échantillon du choix de couleur proposé pour les auvents devrait être déposé au service de l'urbanisme afin de valider l'intégration architecturale de la nouvelle structure;
CONSIDÉRANT QU'	un aménagement paysager sous forme de bacs ou pots de végétaux devrait être installé sur l'ensemble du périmètre du café-terrasse;
CONSIDÉRANT QUE	des détails supplémentaires devront être déposés au service de l'urbanisme en ce qui concerne le mode d'éclairage et de chauffage de la terrasse;
CONSIDÉRANT QUE	des parasols seront installés temporairement dans l'attente de l'autorisation et de l'installation de la nouvelle structure;
CONSIDÉRANT QUE	l'aménagement prévoit une toile relativement pâle, l'entretien de l'auvent devra permettre d'éviter tout noircissement au fil des ans;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la deuxième option, soit l'option A dans les plans déposés, doit être retenue;
- l'auvent fixe de forme triangulaire situé au coin de l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Horsfall doit être retiré durant la période hivernale;
- les rideaux transparents entourant le périmètre du café-terrasse et permettant ainsi d'utiliser l'espace extérieur lors d'intempéries doivent être rétractables et non visibles lorsqu'ils ne sont pas utilisés;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- la couleur des auvents doit être de teinte un peu plus foncée que le revêtement extérieur du bâtiment afin de créer un léger contraste;
- un échantillon du choix de couleur proposé pour les auvents doit être déposé au service de l'urbanisme afin de valider l'intégration architecturale de la nouvelle structure;
- un aménagement paysager sous forme de bacs ou pots de végétaux doit être installé sur l'ensemble du périmètre du café-terrasse;
- des détails supplémentaires doivent être déposés au service de l'urbanisme en ce qui concerne le mode d'éclairage et de chauffage du café-terrasse;
- la toile devra être maintenue en bon état durant toute sa durée de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210503-04

Divers

Aucun point discuté.

CCU-210503-05

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Glorieux que la séance soit levée à 18 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MARDI 11 mai 2021, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand
Mme Huguette Copti-Chartrand
M. Paul Guenther
Mme Monique Dutil
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRE ABSENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

CCU-210503-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 03, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-210511-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Huguette Copti-Chartrand, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis au comité de démolition – 263, rue Elm 5
Démolition (déconstruction), reconstruction et agrandissement
de la première Église anglicane District
4. Divers (ajout)
5. Levée de la séance

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210511-03

Avis au comité de démolition – déconstruction et reconstruction d'immeuble - 263, rue Elm

CONSIDÉRANT	la valeur patrimoniale du bâtiment visé par la demande de démolition et son statut d'immeuble cité;
CONSIDÉRANT QUE	la visibilité de l'immeuble, sa localisation stratégique au centre-ville et la valeur identitaire de l'immeuble rend primordiale la qualité d'exécution de la reconstruction pour éviter un effet de pastiche;
CONSIDÉRANT QU'	un plan de réutilisation des sols a été adopté via un plan d'implantation et d'intégration architecturale en 2021 intégrant le bâtiment de l'ancienne Église anglicane;
CONSIDÉRANT QU'	il serait nécessaire d'intervenir de manière à conserver l'authenticité et l'intégrité des composantes significatives récupérables;
CONSIDÉRANT QUE	le rapport de Nadeau Blondin Lortie ne répond qu'en partie à la condition d'autorisation du PIIA émise par le Conseil, soit de produire un inventaire des divers éléments à conserver;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU souhaitent s'assurer que les travaux de déconstruction et de reconstruction soient exécutés dans les règles de l'art en la matière.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au comité de démolition **d'accepter** le projet de démolition aux conditions suivantes :

- Produire un relevé de type *nuage de points* du bâtiment à déconstruire;
- Produire les plans et documents établissant l'inventaire des composantes à conserver et restaurer et pour chacune d'elles, établir les méthodes de démantèlement, d'entreposage, de restauration et de remise en place dans le nouveau bâtiment pour transmission et analyse par la Ville avant la délivrance du permis de démolition;
- Produire les dessins d'atelier des composantes à préserver et reconstituer pour transmission et analyse par la Ville;
- Lors de la déconstruction, porter une attention particulière afin de retrouver une boîte d'étain avec journaux de l'époque sous la pierre angulaire et la remettre à la Société d'histoire Mouilleped;
- Conserver et restaurer minimalement les arches en bois (la structure dans leur intégralité, de plancher à plancher) qui peuvent être récupérées, les groupes de fenêtres composés de vitraux des façades latérales, les groupes de 12 fenêtres composées de vitraux des façades à pignon, les assises en pierre de calcaire de Saint-Marc et la pierre angulaire;
- Reconstruire les composantes et caractéristiques énumérées à la section 8 du document intitulé Étude patrimoniale – Ancienne Église Saint-Barnabas datée du 16 avril 2021, les éléments à reconstruire peuvent intégrer une signature contemporaine pour éviter le mimétisme et permettre une distinction entre les éléments d'origine et ceux reconstruits;
- Exiger la retenue de la garantie monétaire associée à l'exécution du programme de réutilisation du sol jusqu'à la complétion des travaux de reconstruction du bâtiment comme prévu aux plans et devis approuvés lors de l'étude de la demande de permis de construction;

- Exiger qu'un architecte ayant une expertise reconnue en patrimoine accompagne le promoteur et son équipe de professionnels à toutes les étapes de réalisation de projet, de la conception à la surveillance de chantier, lors des travaux de déconstruction et reconstruction, des rapports d'étape doivent être transmis à la Ville.

Par ailleurs, les membres du comité consultatif d'urbanisme mentionnent au conseil municipal l'importance de suivre les principes de conservation lors des étapes subséquentes de design visant la « reconstruction » de l'ancienne Église anglicane. En ce sens, ils recommandent au conseil municipal de recourir aux services d'un architecte en patrimoine afin de l'accompagner dans l'analyse des documents transmis par le promoteur ainsi que pour faire des suivis de chantier lors de l'étape de démantèlement, et à la fin de la reconstruction pour lever la garantie financière et lui accorder les pouvoirs nécessaires pour exiger un arrêt de chantier le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Enfin, les membres du comité se questionnent sur les différentes modifications apportées au rapport de Nadeau Blouin Lortie entre la version préliminaire et finale qui lui ont été transmises. En ce sens, le comité se réapproprie la phrase suivante qui a été retirée du rapport final puisqu'elle représente bien l'opinion de l'ensemble des membres du comité : « il serait souhaitable d'intervenir de manière à conserver l'authenticité et l'intégrité des composantes significatives récupérables ».

Les membres du comité se questionnent sur les engagements du promoteur quant à la reconstruction de l'immeuble. Avec l'accord des deux membres du conseil présents, Mme Fortin partage à l'écran la section « Mise en valeur de l'immeuble et réhabilitation » de *L'addenda relatif à l'acte de vente intervenu le 18 octobre 2017* qui détaille les engagements pris par le promoteur.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-210511-04

Divers

- Mme Marcotte annonce au comité qu'à la séance du conseil municipal du 17 mai 2021, elle recommandera au conseil municipal d'adopter le PIA du 531, avenue Pine, comme recommandé par le CCU (séance du 21 avril 2021), sans toutefois adopter la condition visant le retrait de la toiture proposée au-dessus de la nouvelle galerie.

Ce changement de position est justifié par l'obtention de nouveaux documents justificatifs qui seront transmis par Mme Marcotte aux membres du CCU et du conseil municipal.

Ce point a été discuté en ouverture de séance.

- Mme Dutil recommande aux représentants du Service de l'urbanisme d'évaluer la possibilité d'établir de nouvelles procédures de fonctionnement du CCU afin de maximiser les possibilités offertes par les échanges courriel et autres outils technologiques dans le but d'alléger les rencontres.
- M. Boulet mentionne qu'un nombre important de demandes a été déposé pour la prochaine rencontre du CCU du 19 mai 2021. Discussion des membres concernant l'organisation d'une rencontre spéciale du CCU au courant du mois de mai en raison du nombre élevé de demandes.
- Mme Fortin discute des modifications récentes apportées à la *Loi sur le patrimoine culturel* et la *Loi sur l'aménagement l'urbanisme* via le projet de loi 69 adopté le 1^{er} avril 2021 et visant à protéger le patrimoine immobilier. Des mesures transitoires s'appliquent, la Ville doit prévenir la ministre avant la délivrance d'un permis de démolition qui aura 90 jours pour intervenir et s'opposer à une démolition en classant l'immeuble.

CCU-210511-05

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand que la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux

Président de la rencontre

Richard Boulet

Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
180, avenue de Sanford (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021 à l'effet de désapprouver le projet d'agrandissement (ajout d'un étage) et de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 180, avenue de Sanford;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 180, avenue de Sanford pour le motif que le projet ne respecte pas les dispositions de l'article 3.8 b) i) du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) à savoir:

- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
220, avenue de Putney (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 220, avenue de Putney.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
103, rue du Pas-de-Calais (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors des séances ordinaires du 20 janvier 2020 et 22 mars 2021, le conseil a approuvé les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolutions n° 2020-01-020 et 2021-03-088);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent apporter des modifications aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 103, rue du Pas-de-Calais, à la condition suivante :

- La nouvelle brique d'argile proposée doit être de format identique à la brique d'argile existante.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
305, avenue de Brixton (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 305, avenue de Brixton, aux conditions suivantes :

- Le nouveau revêtement de bois proposé doit être de couleur blanche tel que l'existant ou de couleurs de terres afin de s'harmoniser avec les bâtiments voisins existants;
- Les moulures de coin doivent être de la même couleur que le nouveau revêtement extérieur.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
2035, avenue Victoria (district 1)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 2035, avenue Victoria.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
595, avenue Curzon (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 595, avenue Curzon, aux conditions suivantes :

- Les nouvelles fenêtres doivent être composées d'un carrelage dans la section du haut identique à celui que l'on retrouve au niveau des fenêtres existantes;
- Les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la galerie de l'entrée principale doivent être peints dans les mêmes teintes que le nouveau revêtement métallique proposé afin de limiter le nombre de couleurs donnant sur l'élévation avant du bâtiment.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
103, rue de la Loire (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 103, rue de la Loire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
209, avenue Alexandra (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation
de la façade de l'immeuble situé au 209, avenue Alexandra, à la condition suivante :

- Les travaux doivent respecter les détails architecturaux du photomontage 3D déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 61, rue d'Auvergne (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 61, rue d'Auvergne, à la condition suivante :

- Le revêtement de bois proposé au-dessus du garage doit respecter les mêmes proportions que l'existant et, dans ce sens, le revêtement de brique d'argile situé des deux côtés de la porte de garage ne doit pas être prolongé vers le haut.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
474, avenue de Merton (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 474, avenue de Merton.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
175, autoroute René-Lévesque (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 175, autoroute René-Lévesque.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.12) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
489, boulevard Desaulniers (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 19 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 489, boulevard Desaulniers, à la condition suivante :

- Les travaux doivent respecter les détails architecturaux des élévations 2D déposées.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.13) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
197, rue Riverside (district 5)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 197, rue Riverside, aux conditions suivantes :

- La marquise existante située au-dessus des pompes à essence doit être peinte de couleur bleue afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet;
- Les bandes horizontales de couleur jaune proposées au niveau du revêtement métallique du bâtiment principal doivent être retirées.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.14) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 912, avenue Victoria (district 8)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021 à l'effet de désapprouver le projet d'agrandissement et de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 912, avenue Victoria ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement (ajout d'un étage) et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 912, avenue Victoria pour le motif que le CCU est d'avis que le projet ne respecte pas les dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) à savoir :

- qu'il doit viser à ce que les projets d'insertion et d'agrandissement des bâtiments se fassent en harmonie avec le milieu et tiennent compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirent en vue d'une intégration; (art. 3.1 h));
- tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti; (art. 3.5 a i));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b i)).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
915, avenue Oak (district 8)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 915, avenue Oak, à la condition suivante :

- La nouvelle porte de service située entre le volume existant et le nouveau garage ne doit pas donner sur la voie publique.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 38, rue du Prince-Arthur (district 5)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'aménagement de deux espaces café-terrasse pour le commerce « Les semeurs » situé au 38, rue du Prince-Arthur.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.17) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
419, avenue Berkley (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 419, avenue Berkley, aux conditions suivantes :

- Le revêtement de pierre existant doit être restauré et non remplacé;
- Le palier ainsi que les escaliers donnant sur l'entrée principale doivent être plus étroits et centrés avec la porte;
- Les garde-corps et mains courantes donnant sur l'entrée principale doivent être composés de fer forgé tel que l'existant;
- Les colonnes en bois adjacentes à l'entrée principale doivent être de la même couleur que la porte et ne pas comporter de cadrage d'une teinte différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.18) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
101, avenue Hickson (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 101, avenue Hickson.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.19) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
170, avenue de Mortlake (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 170, avenue de Mortlake.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.20) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
577, rue Osborne (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter un étage et transformer la façade de l'immeuble, tout en conservant et préservant les détails architecturaux du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 577, rue Osborne, sous réserve de l'autorisation du Comité de démolition, et aux conditions suivantes :

- Les colonnes, garde-corps et mains courantes donnant sur la nouvelle galerie en façade avant doivent être composés de bois de couleur blanche;
- Une fenêtre doit être ajoutée au niveau de l'étage de l'élévation avant et alignée horizontalement avec la nouvelle fenêtre proposée à la gauche de l'entrée principale.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.21) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
101, rue de Picardie (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2019, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2019-09-299);

CONSIDÉRANT les modifications proposées par les propriétaires au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déjà approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 101, rue Picardie, sous réserve de l'autorisation du Comité de démolition, et à la condition suivante :

- les aménagements paysagers existants doivent être conservés à l'avant de la maison.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.22) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
745, boulevard Houde (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 745, boulevard Houde, à la condition suivante :

- Un échantillon de la couleur proposée doit être déposé au service de l'urbanisme avant l'émission du permis de construction afin de s'assurer que la nouvelle couleur proposée est de couleur charbon et non de couleur noire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.23) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
577, avenue Pine (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 577, avenue Pine (résolution no 2021-04-131);

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux démontre que le décapage de la brique ne permet pas de donner son éclat d'origine au bâtiment et dégrade son enveloppe extérieure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, permis et inspections.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 577, avenue Pine, à la condition suivante :

- La combinaison de couleur de l'option 3 doit être retenue.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.4) **Demande d'un délai supplémentaire - révision des outils d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil a été adopté le 20 octobre 2016 et entré en vigueur le 19 décembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme compétent, d'une municipalité ou de la Commission municipale du Québec, un délai ou un terme que leur impartit la loi si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la ville afin d'accomplir la révision réglementaire d'urbanisme (résolutions n° 2019-06-188 et 2019-08-260);

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-11-341 et 2020-06-186 pour demander une prolongation du délai pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT le contexte actuel de la crise sanitaire et de l'impossibilité de compléter l'adoption finale avant les élections municipales du mois de novembre 2021;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un délai supplémentaire jusqu'au 31 mars 2022 pour adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme et tout règlement de concordance nécessaires pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Longueuil.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de _____ à _____.

Ce tour de table débute avec la conseillère Brigitte Marcotte.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 14 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à _____.